

BULLETIN DE
CONNAISSANCE & SAUVEGARDE
DE SAINT-LÉONARD

Millénaire
Jourdain de Laron



AVANT-PROPOS

Martine TANDEAU DE MARSAC

Présidente de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard

La nomination de Jourdain de Laron à la tête du diocèse de Limoges en 1023 aurait pu passer inaperçue si ce personnage, que la majorité d'entre nous ne connaissait pas vraiment, n'avait pas eu une influence importante sur le développement du culte voué à saint Léonard et sur le lancement de la construction de plusieurs églises romanes d'exception comme la collégiale de Saint-Léonard, toujours à admirer en Limousin.

Pour mieux connaître ce personnage, l'époque où il a vécu et les conséquences de ses actions pendant 28 ans de charge épiscopale, nous avons fait appel à des chercheurs et historiens. Leurs communications lors de plusieurs conférences ou le résultat de leurs recherches sont rassemblés dans ce Bulletin n°84 Spécial particulièrement dense !

Anne Massoni nous l'a présenté au milieu de sa famille et dans le contexte historique de cette première moitié du XI^e siècle ; Edward Martin s'interroge sur le prénom de Jourdain, donné au fils du fondateur du prieuré de Great-Bricett, filiale du prieuré de Saint-Léonard-de-Noblat ; Éliane Vergnolle s'est attachée à montrer l'importance des innovations architecturales ayant cours en Limousin quand la collégiale de Saint-Léonard est en construction ; Édina Bozoky a élargi l'horizon des libérations miraculeuses de prisonniers au-delà de saint Léonard, en même temps que Guillaume Martin s'interrogeait sur la place du récit du Miracle des Ardents dans le culte de notre saint. Bernard Jusserand et Damien Fouqué ont mené l'enquête pour retrouver un deuxième bras reliquaire aujourd'hui disparu.

Nous ne pouvions pas laisser passer ce millénaire sans faire une synthèse des découvertes archéologiques réalisées par l'association, ou d'autres organismes officiels, depuis plus de 40 ans. Aussi nous vous proposons une étude des poteries et autres objets trouvés dans les sépultures mises au jour et datées de la deuxième moitié du Moyen Âge. Tout cela étant complété par les analyses techniques du mur du transept sud côté extérieur et du sous-sol sur toutes les places autour de la collégiale. Il manquera sans doute, l'histoire des prémices de la construction de cette collégiale et les particularités de cette belle construction, Éric Sparhubert n'ayant pas pu nous donner à temps sa

communication, comme celle de Patrice Conte sur les restes des remparts de la cité médiévale. Mais ne vous inquiétez pas, elles seront publiées dans un bulletin suivant dès leur réception. Enfin nous reparlerons des ferronneries d'art de la porte nord... feuilleton interminable !

Cette édition spéciale « Millénaire Jourdain de Laron » de notre bulletin dépassera les 130 pages et sera tout en couleurs. Nous remercions chaleureusement les auteurs pour leur participation et nous vous souhaitons une excellente lecture à la (re)découverte de l'histoire de notre collégiale et de ses abords à travers les siècles.

SOMMAIRE

<i>Jourdain de Laron, évêque de Limoges de 1023 à 1051 et contemporain d'Adémar de Chabannes</i> Anne MASSONI	7
<i>Jordans in England and France – coincidences or not ?</i> Edward MARTIN	25
<i>À l'aube de l'architecture romane en Limousin</i> Éliane VERGNOLLE	37
<i>Les délivrances miraculeuses des prisonniers au Moyen Âge VI^e-XII^e siècle</i> Édina BOZOKY	49
<i>« Miracle des Ardents » et culte de saint Léonard aux XV^e et XVI^e siècles</i> Guillaume MARTIN	65
<i>L'histoire enchevêtrée de plusieurs bras reliquaires de saint Léonard</i> Bernard JUSSERAND et Damien FOUQUÉ	89
<i>Le mobilier recueilli dans les sondages archéologiques de CSSL 1981-2020</i> Martine TANDEAU DE MARSAC	103
<i>Prospection autour de la collégiale par géoradar</i> Bernard BERNABEN	115
<i>Quoi de neuf sur les fausses peintures de la collégiale de Saint-Léonard ?</i> Martine TANDEAU DE MARSAC	125

Jourdain de Laron, évêque de Limoges de 1023 à 1051 et contemporain d'Adémar de Chabannes

Anne MASSONI

Professeur d'histoire médiévale, Université de Limoges

Faire la biographie d'un personnage qui a vécu au XI^e siècle n'est pas tâche aisée pour l'historien, même quand celui-ci fut un évêque. Mais en ce qui concerne Jourdain de Laron, le dossier documentaire est riche de documents assez nombreux et leur typologie est variée : certaines sources sont narratives comme la *Chronique* d'Adémar de Chabannes¹, célèbre moine de l'abbaye Saint-Martial de Limoges († 1034) ainsi que la *Chronique* de Geoffroi de Vigeois², prieur de l'abbaye du même nom qui écrit un siècle et demi plus tard († 1184). Ces documents sont aussi des échanges épistolaires, notamment autour de la personnalité de Fulbert de Chartres († 1028)³, évêque de Chartres en 1006 et éminent intellectuel qui exerça comme écolâtre dans cette cathédrale, c'est-à-dire enseignant en théologie et philosophie mais qui fut aussi poète et médecin, et très proche ami du comte de Poitiers et duc d'Aquitaine Guillaume V le Grand (v. 996-1030), ce qui le relie à Jourdain. Le dossier se complète avec des sources hagiographiques et notamment la *Vie de saint Léonard*⁴. Enfin plusieurs documents diplomatiques ont été conservés, qui émanent de Jourdain⁵ ou qui mentionnent son nom⁶. Que pouvons-nous

7

¹ Adémar de Chabannes, *Chronique*, introduction et traduction par Y. Chauvin et G. Pon, Turnhout, Brepols, 2003 (Miroir du Moyen Âge).

² P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Breuil, prieur de Vigeois*, Paris, Société de l'Histoire de France, 2020.

³ F. Behrends (éd.), *The Letters of Fulbert of Chartres*, Oxford, Clarendon Press, 1976 (Oxford Medieval Texts).

⁴ Qui appartient à un dossier hagiographique présenté par G. Martin, « Pèlerinage et culte de saint Léonard au début du XI^e siècle : retour aux sources », dans *Pèlerinages. Échanges. Cultures. Actes du 74^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France*, Saint-Léonard-de-Noblat, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, n° 74, 2019, p. 199-208.

⁵ Les actes qui ont Jourdain pour auteur ont été publiés dans J. Becquet, *Actes des évêques de Limoges, des origines à 1197*, Paris, CNRS Éditions, 1999 (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 56), actes n° 13, 14, 15, p. 39-45.

⁶ Ceux-là ont été répertoriés dans J. Becquet, « Les évêques de Limoges aux X^e, XI^e et XII^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 105, 1978, p. 79-104, p. 91-104 sur Jourdain de Laron.

savoir, grâce à tout cela, de la vie de Jourdain de Laron monté sur le siège épiscopal de Limoges il y a mil ans ?

Ses origines familiales et géographiques

Sa proche famille est assez bien connue : on sait par plusieurs transactions faites par Jourdain en 1027 avec l'aumônerie de l'abbaye Saint-Martial que sa mère se prénomme Adalgarde, car il apparaît alors deux fois à ses côtés⁷. Une charte de donation faite par Jourdain au chapitre cathédral Saint-Étienne de Limoges, entre 1032 et 1051, confirme le prénom de sa mère (Odolgarde) et nous donne celui de son père, Géraud, ainsi que celui de ses « parents », Marbode et Odolgarde⁸. Et un acte du cartulaire d'Uzerche cite sa sœur, Atiburge, épouse d'Adémar Flamenc⁹. Ces sources donnent aussi des indications précises sur le rang social et les lieux d'implantation de la famille. Au chapitre cathédral, Jourdain donne une part de son alleu personnel, lui venant par héritage précise-t-il, consistant en biens divers : la tour supérieure du château neuf, ainsi que les maisons et les lots de terre qui appartiennent à sa part d'héritage, un pré dans la partie supérieure (du château ou du village ?, dans ce lieu très vallonné) au lieu-dit La Fontaine, la forêt dite de la Serre et la quatrième partie de la chapelle Saint-Michel et Saint-Quentin avec tout ce qui appartient à l'édifice religieux, ainsi que la *curtis* de *Cursazes*. Et l'évêque indique qu'il a reçu tout cela en fief du comte Guillaume¹⁰, en dehors des biens qui constituent la mense épiscopale et qui vont donc grossir la mense canoniale. Ce château est celui de Châteauneuf-la-Forêt, commune actuelle au sein de laquelle un hameau dit Serre est séparé du bourg par une forêt

⁷ Jourdain et Allarz vendent des moulins à [Saint-Denis-des-]Murs ainsi que des jardins et des terres à l'aumônerie, Arch. dép. de la Haute-Vienne, H SUP Limoges 1 A 2, article 34 et H SUP Limoges 1 A 3, article 11 ; Jourdain et sa mère Adalgardis vendent l'église de Saint-Denis aux moines de Saint-Martial en 1027 pour 2 000 sous, H SUP Limoges 1 A 2, article 36 et H SUP Limoges 1 A 3, article 23, édité dans J. Becquet, *Actes des évêques de Limoges, op. cit.*, acte n° 14, p. 42-44. Dans deux autres occurrences, sa mère apparaît seule : Adalgardis donne le jardin de Géraud de Lagarde à la même aumônerie, H SUP Limoges 1 A 3, article 34 et Aalgart vend à l'aumônier le manse Acalzac, H SUP Limoges 1 A 2, article 28 et H SUP Limoges 1 A 3, article 8.

⁸ J. Becquet, *Actes des évêques de Limoges, op. cit.*, acte n° 15, p. 44-45.

⁹ J.-B. Champeval (éd.), *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, Paris, Picard, 1901, acte n° 382, p. 230. L'acte de donation est résumé sous forme de notice abrégée dans le cartulaire : *Atiburgis*, sœur de Jourdain, évêque, pour son âme et celle de ses parents, a donné son alleu à Saint-Pierre d'Uzerche, etc. ainsi qu'un manse à Solvaniac, sur son alleu, dans la paroisse de Saint-Germain de Gursac, qu'il faut plutôt rapprocher de Curzac (commune de Saint-Vitte-sur-Briance) que de Goursac (département de la Dordogne), comme le fait J.-B. Champeval.

¹⁰ C'est une lecture possible de l'acte, d'autres comprennent que seule la *curtis* est un fief, cf. J. Becquet, « Les évêques de Limoges », art. cit., p. 102 ; A. Trumbore-Jones, *Noble Lord, Good Shepherd : Episcopal Power and Piety in Aquitaine, 877-1050*, Leiden/Boston, Brill, 2009, p. 52.

qui existe toujours. La chapelle était située au lieu-dit La Combade près du bourg¹¹. On reconnaît dans le toponyme *Cursazes* le lieu-dit de Curzac, siège d'un château, mentionné également par Atiburge comme un bien héréditaire de la famille, à une douzaine de kilomètres de Châteauneuf.

Ce lien vassalique et féodal entre la famille de Jourdain et le duc d'Aquitaine, Guillaume V, est doublé d'un autre lien avec Saint-Martial qui se lit dans le cartulaire de l'aumônerie, déjà à la génération de la mère de l'évêque, voire avant : l'église de Saint-Denis-des-Murs rétrocédée aux moines contre argent et versement à Adalgarde d'une rente annuelle en *bleds*, est dite avoir été confiée en alleu aux ancêtres de Jourdain par les prédécesseurs des moines et de leur abbé Odolric. Et la mère de l'évêque fait don du manse dit Acalzac où l'on reconnaît le lieu-dit Cazat, sur la commune actuelle de Champnétery, frontalière de celle de Saint-Denis. L'implantation de la famille se fonde donc sur plusieurs lieux distants d'une douzaine de kilomètres, renforcée peut-être par les liens vassaliques, à la génération de Jourdain ou de ses parents¹². On retrouve en effet cette *venerabilis matrona* Adalgarde dans le cartulaire de la cathédrale qui conserve copie de plusieurs extraits de son testament¹³. Elle y donne une terre qui vient de son héritage et qui est qualifiée « terre de Saint-Sauveur de Charroux », ce qui indiquerait qu'Adalgarde est d'origine poitevine, tout comme ses parents Marbode et Odolgarde, cela constituant un lien supplémentaire avec le comté de Poitou¹⁴.

¹¹ A. Lecler, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, Limoges, Ducourtieux, 1926, article « Châteauneuf-la-Forêt ».

¹² La cohérence de ces liens envers un seigneur laïc, le comte-duc, et un seigneur ecclésiastique, l'abbaye Saint-Martial est totale quand on sait la proximité entre les deux protagonistes au début du XI^e siècle, cf. S. Lafaye, « Le monastère de Saint-Martial de Limoges avant l'arrivée des Clunisiens en 1063 », dans É. Vergnolle (dir.), *Saint-Martial de Limoges. Millénaire de l'abbatiale romane (1018-1028)*, Paris, 2020 (*Bulletin monumental*, 178-1, 2020), p. 13-18.

¹³ J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne de Limoges (IX^e-XII^e siècles) », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 69, 1922, p. 5-258, acte n^o CLXXXIII, p. 178. *Odolgardis* fait des dons à plusieurs établissements bénéficiaires qui témoignent de son insertion en Limousin : Saint-Étienne de la Cité de Limoges, Saint-Martial, Saint-Léonard et Sainte-Marie de Limoges (La Règle). Le texte est lacunaire mais elle commence par citer la *terra Sancti Salvatoris de Carrof* qui appartient à son héritage et elle cite un manse à *Auriaco* (Auriat) et un autre à *Bujaco* (Bugeat en Corrèze ?). Il semble qu'elle ait des biens à Auriat grâce à son mari, peut-être en dot, cf. note 18. Nous rejoignons l'identification d'Odolgarde comme la mère de Jourdain faite par G. Martin, « Origine et évolution du bourg de Saint-Léonard de Noblat jusqu'au début du XIII^e siècle », dans *Saint-Léonard de Noblat : histoire d'une ville (30 ans de recherche)*, Saint-Léonard-de-Noblat, Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, 2011, p. 9-52 (Annexe I : Premières mentions de saint Léonard).

¹⁴ Charroux où se tient la première assemblée de Paix de Dieu en 989 est un lieu essentiel entre Poitou et Limousin alors qu'à la fin du X^e siècle, le comte de Poitou peine à imposer son autorité, surtout dans la Marche, cf. C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine,

Tous ces biens sont donc relativement éloignés de la commune de Saint-Julien-le-Petit où se trouvait le château de Laron qui donna son nom à la famille¹⁵. Il semble en effet que Jourdain appartienne à une branche cadette de ce lignage. Son père Géraud est le frère de Vivien et de Roger de Laron¹⁶, époux de Vierne et père d'Adémar et de Géraud, et il est témoin d'un don par Roger aux moines d'Uzerche d'une église dédiée à saint Priest, pour le salut de son âme et celle de leurs parents, Adémar et Rocile, en 996¹⁷. Géraud [de Leron] donne lui-même, entre 999 et 1000, le manse de Castanet, dans la vicairie d'Auriat à moins de 10 km du Mont-Larron¹⁸, ce qui complète le tableau du patrimoine familial, du côté paternel pour Jourdain. Géraud et Adalgarde sont aussi les parents d'un autre Roger de Laron, également neveu de Roger I^{er}, dont les fils sont Pierre, Gui et Adémar¹⁹. Certains membres de tout ce lignage sont intitulés *comtors* dès le X^e siècle, ce qui les place dans les rangs de la noblesse,

et l'Église aux alentours de l'an mil (970-1030) », *Regards croisés sur l'an mil, Cahiers de civilisation médiévale*, 43^e année, n° 172, octobre-novembre 2000, p. 395-445, p. 402. L'évêque Géraud y est mort un 11 novembre.

¹⁵ Ce château identifié par L. Guibert comme le château de Rochein sur la Maude, est considéré par lui comme un avant-poste du comte de Poitiers entre la Marche et le Limousin, cf. L. Guibert, *Laron. Topographie, archéologie, histoire*, Limoges, V^oe H. Ducourtieux, 1893, p. 17.

¹⁶ Roger de Laron, oncle de Jourdain, fut impliqué dans le déménagement à Uzerche des moines qui avaient remplacé les chanoines à Eymoutiers par décision de l'évêque Hildegare mais qui furent eux-mêmes chassés par son frère Hilduin, J.-B. Champeval (éd.), *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, op. cit., Chronique introductive, p. 23-24, où Roger est décrit comme un noble intègre et courageux, cf. A. Massoni, « Le chapitre collégial Saint-Étienne d'Eymoutiers du Moyen Âge à la Révolution », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXLI, 2013, p. 5-17.

¹⁷ J.-B. Champeval (éd.), *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, op. cit., acte n° 574, p. 292 (commune de Saint-Priest-les-Vergnes d'après l'éditeur).

¹⁸ *Ibid.*, acte n° 433, p. 248 (commune d'Auriat et non Auriac, canton de Bourgneuf, comme le dit l'éditeur).

¹⁹ Cette famille ne doit pas être confondue avec un troisième Roger de Laron qui apparaît en 1029, également dans le cartulaire de l'aumônerie, pour vendre une *villa* et un manse à Saint-Denis-des-Murs, avec ses quatre fils, Géraud, Adémar, Gui et un autre Géraud, Arch. dép. de la Haute-Vienne, H SUP Limoges 1 A 2, articles 32 et 33 et H SUP Limoges 1 A 3, articles 9 et 24. La parenté de Jourdain est reconstituée par le fait que Gui de Laron, quand il devient évêque en 1073, est qualifié de neveu de Jourdain par Geoffroi de Vigeois, cf. P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, op. cit., p. 132. Le même Gui, pour l'âme de son père Roger de Laron, donne à l'abbaye d'Uzerche le manse ad Cloup, dans la paroisse Saint-Pardoux-de-Bonneval, cf. J.-B. Champeval (éd.), *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, op. cit., acte n° 435, p. 248. En 1027, Jourdain cite déjà un neveu Pierre, également clerc, qui est probablement le frère de Gui, H SUP Limoges 1 A 3, article 23. Enfin, entre 1047 et 1050, dans l'acte par lequel les frères de Courson font un don au chapitre cathédral, sont cités comme témoins Adémar de Laron et son frère Gui, J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° XXVI, p. 51-52, cf. note 55.

au-dessus des simples *militēs*, équivalents aux *principes* qui sont maîtres des châteaux²⁰, et au début du XI^e siècle, ils ont clairement fait le choix de la fidélité vis-à-vis du principal seigneur laïc qui domine le Limousin.

Sa carrière avant l'épiscopat

Le prénom *Jordanus* renvoie très évidemment au Jourdain, fleuve de Palestine, à une époque où les prénoms d'origine biblique, notamment de l'Ancien Testament, sont en vogue ; il n'est pas rare en Limousin au XI^e siècle mais il est bien moins courant qu'Aimeri, Géraud ou Gui. Jourdain semble avoir été destiné à l'Église très tôt, peut-être comme chanoine de Saint-Léonard. Nous savons par Adémar de Chabannes, son contemporain, qu'« homme de grande noblesse et de grande droiture », il était prévôt de l'église Saint-Léonard avant d'être choisi comme évêque²¹. Le prévôt est le supérieur de la communauté canoniale, tout comme à Saint-Junien à la même époque. Malheureusement, nous ne savons rien du chapitre de Saint-Léonard à l'époque de Jourdain²². Il s'agit très probablement d'une très ancienne communauté de clercs, placée sous la juridiction directe de l'évêque de Limoges comme à Eymoutiers et Saint-Junien, lequel évêque est seigneur du lieu. Adémar ajoute qu'après avoir été choisi comme évêque, Jourdain fut fait diacre et prêtre un samedi pendant le Carême, puis évêque le lendemain : il était donc sous-diacre, ou au moins ordonné dans les ordres mineurs, ce qui est alors totalement compatible avec la fonction de chanoine²³.

Son choix comme évêque par Guillaume V le Grand

C'est à partir de son accession à l'épiscopat que nous connaissons le mieux la vie de Jourdain. Celle-ci constitue une forme de rupture avec les épiscopats précédents, non pas sur les modalités de désignation de l'évêque qui reste,

²⁰ J. Morsel, *L'aristocratie médiévale*, Paris, A. Colin, 2004, p. 67. Dans la codification des Usages de Barcelone (fin du XI^e ou début du XII^e siècle), cinq niveaux caractérisent l'aristocratie dont les trois premiers : comte, vicomte et comtor renvoient à l'ancienne noblesse d'avant l'an mil, *ibid.*, p. 68.

²¹ Adémar de Chabannes, *Chronique*, *op. cit.*, p. 275-277 (récit du choix de Jourdain et de toute la procédure jusqu'à sa consécration au printemps 1023).

²² A. Massoni, « Introduction à la traduction des chartes de l'évêque Itier (1062) et de l'évêque Pierre (1110-1105) », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 76, 2020, p. 5-10.

²³ Point n'est besoin de voir en lui un prévôt laïc comme le firent J. Becquet, « Les chanoines réguliers en Limousin au XII^e siècle : sanctuaires régularisés et dépendances étrangères », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 101, 1974, p. 67-111, p. 76 puis M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Clermont-Ferrand II, 1981 (Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, fascicule XXI), p. 151.

on va le voir, dans la main des grands seigneurs laïcs du début du XI^e siècle, mais pour ce qui concerne la personne du prélat. En effet, les trois évêques précédents étaient tous issus de la famille des vicomtes de Limoges, Hildegare puis Hilduin, frères du vicomte Gui I^{er}, puis leur neveu Géraud, fils de Gui, qui fut évêque entre 1014 et 1022. Géraud semble mourir jeune et rapidement (il a été malade pendant quinze jours avant de décéder)²⁴, et le choix se porte alors sur Jourdain qui est certes un noble, mais d'un rang plus modeste que celui des prédécesseurs²⁵.

Ce choix a été probablement fait à la toute fin de l'année 1022 par Guillaume V²⁶. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : l'impétrant était issu de Noblat où l'évêque de Limoges était très bien implanté et où Jourdain serait probablement bien accueilli ; le comte était sûr de sa fidélité scellée par le lien féodal ; Jourdain avait peut-être montré des qualités de leader comme prévôt, et, dit dom Becquet confiant dans le jugement d'Adémar de Chabannes, parce qu'il était l'homme de la situation grâce à un caractère bien trempé dont il fit preuve pendant ses années de pontificat²⁷. Le chroniqueur rapporte en

²⁴ Adémar de Chabannes, *Chronique*, *op. cit.*, p. 264.

²⁵ Il n'est pas évident de comprendre pourquoi le comte se détourne de la famille vicomtale, peut-être est-il plus stratégique de s'appuyer sur une famille plus modeste et plus dépendante. Pas d'hypothèse avancée ni dans C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », *art. cit.*, ni dans A. Trumbore-Jones, *Noble Lord, Good Shepherd*, *op. cit.*

²⁶ La première année d'épiscopat de Jourdain n'est pas restituée de la même manière selon les auteurs et les analyses : J. Becquet, « Les évêques de Limoges », *art. cit.*, p. 95 donne 1023 ; R. Landes, *Relics, Apocalypse, and the Deceits of History : Ademar of Chabannes (989-1034)*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, p. 339 donne 1024 ; C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », *art. cit.*, p. 433, propose 1022-1024 ; A. Trumbore-Jones, *Noble Lord, Good Shepherd*, *op. cit.*, p. 64 restitue prudemment 1023-1024. Discussion sur la date de mort de Géraud et le début de l'épiscopat de Jourdain, *ibid.*, notes 43 et 44, p. 73-74. Cela dépend d'abord de la date de la mort de Géraud : si l'on suit les sources les plus anciennes, on a 1022 chez Maleu (F. Arbellot (éd.), *Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien*, Saint-Junien, Chez Barret, 1847, p. 32) alors que l'un des manuscrits de la *Chronique* de Geoffroi de Vigeois donne 1022 pour l'accession de Jourdain au trône épiscopal, P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, *op. cit.*, note 1, p. 11. Le souci vient ensuite du laps de temps qui se serait écoulé entre l'intronisation puis la consécration de Jourdain (1023) et son excommunication par l'archevêque de Bourges (1024), si l'on place cet événement en 1024, comme le fait J. Becquet, « Les évêques de Limoges », *art. cit.*, p. 98. Mais la lettre écrite au pape Benoît VIII avant la mort de celui-ci le 9 avril 1024 fait état d'un concile précédent où l'abbé Hugues fit pression sur l'évêque puis du conseil que Jourdain prit auprès du comte et d'autres évêques. On voit mal comment tout cela aurait pu avoir lieu en 1024, depuis l'intronisation en janvier puis la consécration en mars. Et si Jourdain est bien réconcilié à la Pentecôte, et qu'il écrit au pape en citant l'archevêque de Bourges avant avril 1024, cette réconciliation n'a pu avoir lieu qu'en 1023.

²⁷ J. Becquet, « Les évêques de Limoges », *art. cit.*, p. 104. Il faut se rappeler que le comte choisit ainsi souvent des clercs méritants pour leur donner des charges importantes, ainsi de

effet également qu'à la mort de l'évêque Géraud, l'atmosphère était telle en Limousin à cause des luttes entre familles aristocratiques pour accéder au siège épiscopal, que les habitants de Limoges organisèrent des prières avec les moines de Saint-Martial et les chanoines de Saint-Étienne pour favoriser la paix.

Il faut dire que le processus de désignation du nouvel évêque prend quelques mois : Guillaume V se déplace en Limousin en janvier 1023, convoque à Saint-Junien une assemblée composée tant d'aristocrates, dont le vicomte de Limoges Gui I^{er} et son fils Adémar I^{er}, que de clercs, dont probablement les chanoines de la cathédrale. Le comte impose à l'issue des discussions la « candidature » de Jourdain qu'il escorte ensuite à Limoges avec les évêques Isembert de Poitiers et Islon de Saintes. Adémar poursuit en disant que le comte est reçu solennellement à l'abbaye Saint-Martial, qu'il y entend la messe et que le lendemain de son arrivée, il mène Jourdain à la cathédrale pour la cérémonie d'intronisation²⁸ et l'investit de sa charge en lui remettant le bâton pastoral²⁹. Reste à organiser une seconde cérémonie d'investiture religieuse avec l'ordination épiscopale. Le comte parti en pèlerinage à Rome, en confie l'organisation à son fils Guillaume [VI]. Cela a lieu à l'abbaye Saint-Jean d'Angély au milieu du Carême 1023, donc probablement le 24 mars. L'avantage de ce lieu, en plus d'être une abbaye dans la dépendance des comtes de Poitiers, est d'être éloigné du Limousin et donc peut-être d'un contexte encore troublé. Jourdain est ensuite escorté jusqu'à Limoges par Guillaume [VI], le comte d'Angoulême et l'évêque de Périgueux, Arnaud, qui fut l'un des prélats consécrateurs avec ses confrères de Poitiers, Saintes et Angoulême.

Fulbert remarqué par Guillaume qui lui confie la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers en 1023, cf. C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », art. cit., p. 398.

²⁸ Adémar précise que ce jour fut tondu la barbe de Jourdain, détail sur lequel J. Becquet et M. Aubrun se sont probablement fondés pour dire qu'il était encore un laïc (cf. note 23). Effectivement, plusieurs passages des conciles de Bourges et de Limoges (1031) font allusion au fait que les clercs doivent être rasés et tonsurés, mais on peut aussi penser que le rasage déjà existant de Jourdain a été parfait avant la cérémonie, cf. P. Labbe, *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum*, t. II : *Rerum Aquitanicarum praesertim Bituricensium uberrima collectio*, Paris, Cramoisy, 1657, p. 766-796, p. 785-786, traduction par J. Becquet, Arch. dép. de la Haute-Vienne, 40 J 162, p. 42, p. 47. Les discussions du même concile de Limoges évoquent le fait que l'on doit ordonner aux grades ecclésiastiques le samedi, mais à l'épiscopat le dimanche, ce qui fut bien le cas pour Jourdain, *ibid.*, p. 795, trad. p. 67.

²⁹ Le rôle essentiel joué ici par le comte, équivalent de celui du roi, est alors parfaitement admis et ne doit pas être lu à l'aune d'une historiographie gagnée par la propagande de la réforme grégorienne. Le comte remet le bâton pastoral comme symbole du pouvoir détenu par l'évêque, soit les droits attachés à sa fonction épiscopale (*l'episcopatus*), la crosse n'ayant pas qu'une symbolique spirituelle, ce qu'elle aura cinquante ans plus tard, cf. P. Depreux, « Investitures et rapports de pouvoirs : réflexions sur les symboles de la Querelle en Empire », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 96, n° 236, janvier-juin 2010, p. 43-69, p. 59-65.

En revanche, l'archevêque de Bourges Gauzlin qui aurait dû être présent puisqu'il était le supérieur direct de l'évêque de Limoges, n'avait pas été convié et quand il apprend l'événement, d'après Adémar, il aurait excommunié tous les habitants du diocèse et interdit à l'évêque d'exercer ses pouvoirs. On voit là le tiraillement provoqué par l'appartenance religieuse de Limoges à la province ecclésiastique de Bourges et son appartenance politique au duché d'Aquitaine, qui relève, lui, de la métropole bordelaise. On ne sait si cette sanction eut vraiment lieu³⁰ mais il est sûr que Jourdain fut contraint de venir à Bourges pour faire amende honorable. Il est absout au printemps et peut rentrer à Limoges. Commencent alors vingt-huit ans d'épiscopat jusqu'à sa mort en octobre 1051, ce qui laisse penser qu'il n'est encore pas très âgé quand il devient évêque, ce qui est une bonne chose eu égard aux péripéties qui l'attendent.

Sa carrière comme évêque

Dans sa carrière épiscopale, trois actions principales peuvent être distinguées. La première est la promotion du culte de saint Léonard qui est très évidemment son œuvre, la seconde est sa participation à l'affaire de l'apostolicité de saint Martial qui est celle des moines de l'abbaye de Limoges et face à laquelle l'évêque dut se positionner, la dernière étant la gestion plus quotidienne de son diocèse.

Dans le premier dossier, tout indique que l'organisation du culte de Léonard gagne en vigueur dans le courant du XI^e siècle puisque Geoffroi de Vigeois le qualifie comme étant de plus en plus dynamique³¹ au point qu'à la fin du siècle, Bohémond de Tarente, l'un des chefs de la première croisade, fut délivré en invoquant les vertus libératrices du saint³². Du point de vue des sources écrites, il est habituel que ce genre d'opérations prenne aussi appui sur la rédaction d'une vie du saint pour donner des éléments plus tangibles à sa personnalité et pour développer avec cela la liturgie qui chante ses louanges lors de sa fête à la collégiale. Or, le commanditaire de ce texte est Jourdain

³⁰ C'est Adémar qui la mentionne en précisant que seule l'abbaye Saint-Martial fut épargnée, ce qui rend l'assertion douteuse. De même, il explique le fait que la consécration épiscopale se soit passée de l'archevêque de Bourges à cause des pratiques simoniaques de ce dernier que Jourdain aurait voulu éviter. Il est certain qu'il y eut un conflit avec l'archevêque dont la correspondance de Fulbert se fait l'écho à l'été 1024, disant notamment que Gauzlin a suivi le conseil formulé par l'évêque de Chartres de se réconcilier avec Jourdain, *The Letters of Fulbert of Chartres*, op. cit., n° 92, p. 164-165.

³¹ Les reliques de Léonard ont été portées à Angély en 1015-1016 pour l'invention du chef de saint Jean-Baptiste, C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », art. cit., p. 414. En revanche, elles ne sont pas exposées aux dédicaces de la cathédrale et de l'abbaye à Limoges en 1028.

³² P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, op. cit., p. LI, p. 135 et p. 161.

de Laron à peine devenu évêque. En effet, l'une des lettres échangées entre Fulbert de Chartres et son disciple Hildegare, écolâtre de la collégiale Saint-Hilaire de Poitiers, et qui remplaça son maître comme trésorier entre 1024 et 1026, nous apprend que Jourdain a demandé au premier qu'il connaissait par ailleurs (vers 1025 ?), de lui faire parvenir une vie de Léonard « dont le corps repose dans son diocèse »³³. Jourdain compte probablement sur les réseaux de son confrère pour chercher dans les bibliothèques monastiques et canoniales de la région, soit une vie déjà existante, soit une vie composée tout exprès³⁴. Il semble que la *vita* qui nous est parvenue ait été composée entre 1025 et 1033, à partir d'éléments précis renvoyant au nord de la France, mais aussi au contexte local, probablement fournis par Jourdain lui-même, et à partir d'éléments stéréotypés que l'on retrouve toujours dans les vies de saints de cette époque. Ce fut probablement à l'abbaye Saint-Mesmin de Micy, près d'Orléans, dont le *scriptorium* produisit d'autres textes hagiographiques comme la vie de saint Calais ou celle de Junien de Nouaillé et avec laquelle Fulbert entretenait de bonnes relations³⁵. La commande de Jourdain et de Fulbert finit par être exécutée et cette promotion de Léonard fonctionna bien, car dans les cérémonies et les conciles de paix qui ont lieu à Limoges à la fin des années 1020, l'ostension des reliques de Léonard devient normale. En 1029, date à laquelle l'évêque n'est pas encore rentré à Limoges, on va le voir, « comme le corps de saint Léonard manquait à la fête, on alla le chercher spécialement en mars pour faire cesser le mauvais temps »³⁶. Jourdain n'a donc pas oublié d'où il venait, ni ses anciens confrères chanoines de Saint-Léonard qui assument vers 1029-1030 le chantier de la construction de leur collégiale.

En ce qui concerne le second dossier, il ne s'agit pas ici de reprendre en détails tout le processus de transformation du statut de Martial, de simple confesseur de la foi et premier évêque de Limoges à apôtre de l'Aquitaine, grâce à l'action des moines de Saint-Martial, de leurs abbés Hugues depuis 1019 et Odolric à partir de 1025, soutenue par Adémar de Chabannes, écrivain,

³³ Lettre d'Hildegare qui rappelle que jadis Fulbert a prêté appui à l'évêque de Limoges, *The Letters of Fulbert of Chartres*, op. cit., n° 114, p. 204-206.

³⁴ Rappelons qu'un de ses prédécesseurs, l'évêque Turpion, suscita la rédaction de la *vita* de saint Géraud d'Aurillac par Odon de Cluny, cf. C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », art. cit., p. 398.

³⁵ C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », art. cit., p. 411. Et surtout G. Martin, « Pèlerinage et culte de saint Léonard », art. cit., qui établit la provenance et la datation du texte et le différencie bien du *Liber prior miraculorum*, rédigé plus tard, vers 1050, peut-être par un collaborateur de Jourdain, au moment où le culte de Léonard a pris forme.

³⁶ Mention dans un sermon d'Adémar, cf. J. Becquet, « Les évêques de Limoges », art. cit. p. 99 et G. Martin, « Pèlerinage et culte de saint Léonard », art. cit., mais qui lui font confiance en pensant que Jourdain y était, ce qui n'est pas possible.

polémiste et faussaire de génie. Il faut seulement se concentrer sur l'analyse de la position de Jourdain de Laron dans ce contexte, entre 1024 et 1031, période entrecoupée par le départ de l'évêque en pèlerinage pour Jérusalem avec son confrère Isembert, évêque de Poitiers, ce qui lui prend une grande partie de l'année 1029³⁷ et au retour duquel il a probablement gagné de l'assurance.

La promotion de Martial commence elle aussi avec la rédaction de plusieurs *vitae* dès le X^e siècle dont la plus récente proclame son nouveau statut d'apôtre³⁸. Mais la tentative des moines pour l'honorer dans la liturgie en tant que tel, au sein d'une basilique qui est alors en pleine reconstruction, et surtout pour faire admettre aux autres que Martial fut un apôtre, date précisément du début de l'épiscopat de Jourdain. On sait par une lettre rédigée par l'évêque³⁹ et destinée au pape Benoît VIII (la seule qui émane de lui pendant ces événements, conservée dans les archives du chapitre) que dès 1023, alors que l'évêque n'a pas encore soldé le contentieux avec l'archevêque de Bourges, l'abbé Hugues est venu le voir pour qu'en synode, Jourdain acceptât de proclamer que Martial devait être compté avec les apôtres, ce que ce dernier refusa de faire. L'abbé revint avec douze moines, lui promettant de le soutenir de toute son autorité, peut-être même face à l'archevêque. Mais Jourdain dit s'en être entretenu en concile avec le comte Guillaume, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Poitiers et plusieurs autres prélats qui lui conseillèrent de n'en rien faire. Et il conclut en demandant son avis au pape, qui pourra très bien le convoquer à Rome.

Il ne faut pas en déduire que cette affaire aurait irrémédiablement opposé Saint-Martial à Saint-Étienne⁴⁰ même si, de fait, dans la lettre au pape, Jourdain dénonce la supercherie au souverain pontife. Le début du texte rapporte la tradition habituelle sur la vie de Martial, personnage envoyé par saint Pierre évangéliser la Gaule, ce qui lui valut de devenir le premier évêque de Limoges.

³⁷ Adémar de Chabannes, *Chronique*, *op. cit.*, p. 291.

³⁸ L. Pérouas (dir.), *Histoire de Limoges*, Toulouse, Privat, 1989 (Univers de la France), p. 57.

³⁹ J. Becquet, *Actes des évêques de Limoges*, *op. cit.*, acte n° 13, p. 39-42. Jourdain apparaît clairement comme celui qui fait rédiger la lettre mais il s'adjoit dans les auteurs Robert le Pieux, Guillaume V, les archevêques de Bourges, Bordeaux et Tours ainsi que les évêques de Poitiers et Saintes dont il pense peut-être avoir le soutien à ce moment. La datation du premier éditeur (J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° LXXVII, p. 89-91), juin 1024, est fautive car Benoît VIII est mort le 9 avril et non le 11 juin. Il est plus probable que la lettre date de janvier-avril 1024.

⁴⁰ Comme on le lit dans L. Pérouas (dir.), *Histoire de Limoges*, *op. cit.*, p. 66. Ch de Lasteyrie dans *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges : étude historique, économique et archéologique, précédée de recherches nouvelles sur la vie du saint*, Paris, Picard, 1901, p. 75-77, radicalise également l'opposition de Jourdain à l'apostolicité et explique ce qui serait un brusque changement d'opinion de sa part par une entente secrète avec Odolric qui le soutiendrait pour l'obtention d'un titre de primat, alors que l'évêque semble clairement s'y refuser dans la lettre à Benoît VIII.

Après lui, il y en eut trente-six et « moi, dit Jourdain, je suis le trente-septième ». Et il poursuit en ajoutant : « si moi, je place saint Martial, l'un des 72, au nombre des apôtres, il faut considérer le lieu où il repose comme un siège apostolique ». Et si le pape accepte de faire ce que plusieurs papes avant lui n'ont pas fait, ce sera une faute de sa part à laquelle Jourdain ne veut pas être mêlé. Il semble bien que ce soit la pression exercée par Hugues pour faire déclarer Martial apôtre en synode en 1023 qui ait énervé l'évêque, par réaction de fidélité à la tradition reçue jusque-là et en opposition à une nouveauté indéfendable. Enfin, la fin de la missive montre la concurrence entre la cathédrale et l'abbaye dans Limoges (bien qu'elle soit un monastère épiscopal) car elle accuse ouvertement l'abbé Hugues de vouloir détruire le siège du premier des martyrs, Étienne, auquel la cathédrale est dédiée. Jourdain refuse donc certaines armes dans cette bataille.

Cependant, il semble que cette première opposition ne dure pas longtemps : tout d'abord, il n'est pas sûr que cette lettre ait été expédiée⁴¹ ; ensuite, à cette date, le combat de l'apostolicité est loin d'être gagné et le recours au pape n'a peut-être pas semblé indispensable. Enfin et surtout, on constate que Jourdain reste très proche de Saint-Martial dans les années qui suivent (l'abbé Odolric est qualifié de *gloriosus abbas* par Jourdain en 1027⁴² ce qui tranche avec le *seductor* employé pour Hugues dans la lettre de Jourdain) et que l'élévation de Martial à ce statut rejaillit aussi sur le siège épiscopal de Limoges occupé par lui. Et tout ce qui se passe à l'abbaye est sous le contrôle de Guillaume V auquel Jourdain ne peut rien refuser, on l'a vu.

Il faut préciser que dans les années 1025 puis 1027-1032⁴³, l'évêque est très souvent mentionné dans l'entourage du comte, de son épouse Agnès et de son fils Guillaume, ainsi que des évêques de Poitiers et d'Angoulême. Et il reste proche également de Saint-Martial. À la mort de l'abbé Hugues le 27 mai 1025, Odolric est consacré nouvel abbé par Jourdain sans aucun

⁴¹ C'est l'hypothèse formulée par J. de Font-Réaulx qui estime que si la lettre avait été expédiée, elle n'aurait pas subsisté dans les archives du chapitre.

⁴² Arch. dép. de la Haute-Vienne, H SUP Limoges 1 A 2, article 36 et H SUP Limoges 1 A 3, article 23, édité dans J. Becquet, *Actes des évêques de Limoges, op. cit.*, acte n° 14, p. 42-44.

⁴³ J. Becquet a repéré cinq actes entre 1025 et 1037 que souscrit Jourdain et qui le placent directement dans la suite du comte en Poitou : l'un en mars 1025 pour la construction d'une église à Lusignan, deux entre 1024 et 1029 à propos des églises de Mougon et L'Aiguillon et le quatrième autour de Guillaume VI (1030-1038), le 10 décembre 1032 quand l'évêque participe à Poitiers à une assemblée de paix. Le dernier se place en mars 1037, quand Jourdain assiste à un plaid tenu à Angély par le même Guillaume. Après cette date, sous Guillaume VII (1039-1056), l'évêque se fait encore plus rare en Poitou sauf le 2 novembre 1047 quand il assiste à la dédicace de l'abbaye Notre-Dame de Saintes avec sa fondatrice, la comtesse Agnès, et enfin entre 1047 et 1050, quand Guillaume V, comte d'Auvergne, donne plusieurs biens à celui de Charroux, cf. J. Becquet, « Les évêques de Limoges », art. cit., p. 100-103.

problème⁴⁴. C'est en septembre 1027, alors qu'il s'apprête à partir pour un pèlerinage fréquent chez les prélats de sa génération mais dont il n'est pas sûr de revenir, que l'évêque, en compagnie de sa mère, entrent en transaction avec Saint-Martial à propos des biens à Saint-Denis-des-Murs. Martial y est qualifié de « très précieux prélat » grâce l'intercession duquel Jourdain et ses parents pourront échapper aux flammes (de l'enfer) et goûter la félicité éternelle au ciel⁴⁵. Les actes prévoient effectivement l'inhumation d'Adalgarde à l'abbaye, avec célébration par la communauté monastique de la mémoire de celle-ci et de son mari, comme pour un moine du lieu, après que les moines lui auront servi une rente annuelle de trois muids de froment jusqu'à sa mort. De même, Jourdain prend soin de la célébration de sa mémoire, en demandant aux moines de lui célébrer des obsèques comme pour un abbé du lieu, insigne marque d'honneur et d'attachement mutuel⁴⁶. Le 15 juillet 1028, Jourdain procède à la dédicace du monastère d'Arnac où repose le corps de saint Pardoux, en présence d'Adémar de Laron, son cousin germain, dont les beaux-parents sont Gui de Lastours et Engalcie de Malemort qui ont donné l'église à l'abbaye Saint-Martial⁴⁷. En 1028, c'est au tour de la cathédrale (ou au moins du chevet) en reconstruction depuis une vingtaine d'années⁴⁸, et en novembre⁴⁹, Jourdain préside la même cérémonie à la basilique du Sauveur, à Saint-Martial, en présence de dix autres évêques et du comte de Poitiers. En 1029, la messe apostolique de saint Martial (écrite par Adémar de Chabannes)

⁴⁴ Adémar de Chabannes, *Chronique*, *op. cit.*, p. 281.

⁴⁵ Dans la copie de l'acte de 1027, Jourdain ne qualifie pas Martial d'apôtre, ; en revanche, la copie d'un acte complet daté de 1029 et dont les auteurs sont Roger de Leron, Vierne et leurs quatre fils donne à Martial le titre d'apôtre, ADHV, H SUP Limoges 1 A 2, article 32 et H SUP Limoges 1 A 3, article 24.

⁴⁶ Cela rappelle les rites d'association de prière très fréquents au XI^e siècle entre des particuliers et des communautés religieuses, notamment à la cathédrale, cf A. Massoni, « Les confraternités entre chapitres séculiers et communautés régulières (diocèse de Limoges, X^e-XII^e siècle) », dans *Les confraternités régulières du Moyen Âge à nos jours, Colloque international, Rennes, 18-19 novembre 2021*, M.-M. de Cévens et C. Galland (dir.), Rennes, PUR, à paraître en 2023.

⁴⁷ L'événement, ainsi que cette filiation, sont donnés par Geoffroi de Vigeois, cf. P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, *op. cit.*, p. 125-126 et p. 129.

⁴⁸ On célèbre l'anniversaire de la dédicace le 3 août 1029, donc elle dut se produire en août 1028, J. Becquet, « Les évêques de Limoges », art. cit., p. 99. Voir aussi P. Labbe, *Novae bibliothecae*, *op. cit.*, p. 779, trad. p. 30.

⁴⁹ Le 17 d'après Geoffroi de Vigeois et Étienne Maleu, cf. P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, *op. cit.*, p. 129-130 et F. Arbellot (éd.), *Chronique de Maleu*, *op. cit.*, p. 34 ; le 18 d'après les actes du concile de 1031, cf. P. Labbe, *Novae bibliothecae*, p. 766, trad. p. 1 ; le 27, d'après l'inscription faite tout exprès par Adémar, C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », art. cit., p. 422.

est célébrée pour la première fois à la cathédrale⁵⁰ ; on ne sait si à cette date anniversaire de la dédicace le 3 août, il est rentré de Jérusalem car l'acte de septembre 1027 dans le cartulaire se prolonge par une notice de *convenientia* qui précise que le solde dû par les moines à Jourdain pour la vente de l'église de Saint-Denis a été versé à lui à son retour de Jérusalem, deux ans plus tard.

En tout cas, quand Adémar rédige les faux canons d'un concile qui aurait eu lieu à Limoges les 18 et 19 novembre 1031, il présente Jourdain comme rallié à la cause, ce qui est très probable. Il est difficile de faire la part de la vérité dans les paroles prêtées par Adémar à Jourdain durant ces jours⁵¹ mais la position soutenue par ce dernier est cohérente avec celle que l'on peut déceler dans les sources diplomatiques. À la demande de l'abbé Odolric de commencer les discussions par la question du statut de Martial, Jourdain répond qu'il a jusque là été gêné par le fait de modifier en conséquence les pratiques liturgiques des communautés de son diocèse, ce qui est conforme aux réticences exprimées dans la lettre. L'abbé de Méobecq cite le synode de Pentecôte (le premier auquel la lettre fait référence, en 1023 ?) pendant lequel Jourdain aurait dit que cette nouveauté lui était désagréable. Et l'évêque rappelle le souvenir d'une assemblée du clergé un an après la dédicace de la cathédrale (3 août 1029 et les trois jours suivants) pendant laquelle se produisirent beaucoup de disputes au chapitre qui n'auraient pas empêché de se trouver d'accord pour faire de Martial l'un des 72 disciples, digne d'être appelé apôtre. Au concile de novembre 1031, d'après Adémar⁵², Jourdain finit par proclamer l'apostolicité de Martial avant de se consacrer aux affaires plus larges du diocèse, dans un souci de pacification des « chefs de la terre limousine », ce qui est encore en concordance avec d'autres événements de son épiscopat. Il semble donc que Jourdain n'ait pas été un farouche opposant des moines du Château dans cette affaire, en revanche, il est possible que ses chanoines l'aient été davantage car c'est leur siège et leur communauté, avant même celui de l'évêque qui sont alors concurrencés. Et cela est cohérent avec la citation que fait le même Adémar dans une lettre qu'il envoie à une vingtaine de destinataires dont Jourdain,

⁵⁰ R. Landes, *Relics, Apocalypse, op. cit.*, p. 229.

⁵¹ J. Becquet, « Le concile de Limoges de 1031 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 128, 2000, p. 23-64 tente de séparer le faux du vrai. D'autant qu'il a été démontré par le même que la lettre prétendument envoyée à Jourdain par le pape Jean XIX en 1031 est également un faux, J. Becquet, « Le bullaire du Limousin », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 100, 1973, p. 111-149, acte n° 7, p. 116-117. D'autres auteurs sont plus radicaux en considérant que tout a été inventé par Adémar, notamment T. Head, « The Development of the Peace of God in Aquitaine (970-1005) », *Speculum*, 74, n° 3, juillet 1999, p. 656-686.

⁵² Il prendrait même la défense des chanoines encore sceptiques en proposant de les convaincre, cf. A. Trumbore-Jones, *Noble Lord, Good Shepherd, op. cit.*, p. 56.

pour défendre sa position contre celle du moine Benoît de Cluse⁵³. Il cite parmi les « *reverendissimis patribus philosophicis studiis liberaliter instructis* » plusieurs chanoines dont « *Rainaldus, levita sedis Lemovicæ* » et « *Albericus* » que l'on retrouve effectivement dans les actes du cartulaire du chapitre, du temps de l'évêque Géraud⁵⁴ et qui ont probablement été plus virulents que Jourdain.

Quels sont, pour finir, les éléments connus sur la gestion du diocèse par Jourdain à laquelle, si l'on en croit les dates restituées pour les actes où il apparaît, celui-ci s'est davantage consacré après la mort de Guillaume V en 1030⁵⁵ ? Avec les chanoines de la cathédrale, il obtient entre 1025 et 1036 le don par un certain Adaurand, vassal de Tesalga, des moulins qui sont installés en bordure de Vienne sous les murs de la Cité, propriété essentielle pour les chanoines⁵⁶. On retrouve ce Tesalga dans l'entourage des vicomtes de Limoges,

⁵³ J.-P. Migne (éd.), *Patrologiae cursus completus ...*, Paris, Migne, 1844-1864, t. 141, col. 89-112.

⁵⁴ J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° LXXXII, p. 96-97 et acte n° XIV, p. 36-37 pour *Rainaldus* et acte n° XIV, p. 36-37 et acte n° XXXI, p. 56-57 pour *Albericus*.

⁵⁵ Dans le cartulaire du chapitre cathédral de Limoges, onze actes prennent place pendant l'épiscopat de Jourdain et ils citent tous l'évêque comme auteur ou comme témoin, J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° LXXVII, p. 89-91 (lettre au pape Benoît VIII, 1024), acte n° XXXI, p. 56-57 (don par Adaurand des moulins situés sous les murs de la Cité de Limoges, entre 1025 et 1036), acte n° CXV, p. 133-134 (serment à Jourdain par Bernard pour le fief de Salagnac, s.d.), acte n° LXXVI, p. 88-89 (vente de l'église de Boisseuil par Tesalga, 1027), acte n° CLXIX, p. 167-168 (don de serves par Géraud et Pétronille, entre 1031 et 1050), acte n° XXX, p. 55-56 (don par Jourdain de plusieurs biens, entre 1032 et 1050), acte n° XXVII, p. 53 (don par Aimeri d'une vigne et d'un manse, entre 1036 et 1047, en présence du comte Guillaume), acte n° XXXVI, p. 60-61 (don par Aimeri de borderies et de vignes, entre 1041 et 1050), acte n° CLXXXI, p. 174-176 (accord entre Jourdain et le comte de Poitou sur la future élection épiscopale, 2 août, 1049 ou 1050), acte n° XXVI, p. 51-52 (don par Pierre et Boson de Courson de deux manses, 5 août, entre 1047 et 1052), acte n° CXII, p. 131-132 (restitution par Abbon d'une villa et don d'un manse, v. 1050). Jourdain souscrit également deux actes de donation en faveur d'Uzerche (dont un fait par une veuve devenue moniale, prénommée Adalgarde, une parente ?), en 1030 et 1048, cf. J. Becquet, « Les évêques de Limoges », art. cit., p. 100-101. On peut compléter ce relevé en ajoutant que l'épiscopat de Jourdain (*Jordanus episcopus Lemovicæ* [ou *Lemovice* ou *Lemovicensi sede*]) sert de référence temporelle dans l'un des cartulaires de l'abbaye de Solignac, BnF, ms lat. 18363, aux fol. 30, 32, 33v.

⁵⁶ Il semble que les hommes du milieu vicomtal aient eu la main sur ces biens puisqu'entre 1036 et 1048, les fils du vicomte Adémar I^{er} renoncent aux droits qu'ils exerçaient sur eux. L'acte n'est pas contenu dans le cartulaire du chapitre mais seulement dans un inventaire d'où son incomplétude, cf. V. Roblin, (éd.), *Recueil des actes des vicomtes de Limoges*, Genève, Droz, 2009 (École pratique des hautes études. Sciences historiques et philologiques - V - Hautes études médiévales et modernes, 95), acte n° 17, p. 125. Ce Tesalga est déjà présent comme

Adémar I^{er} et Pierre, en 1027 quand ce personnage vend aux chanoines pour 3 000 sous une église et un manse et qu'il promet de ne pas se rétracter, sur l'autel de Saint-Étienne, entre les mains de Jourdain⁵⁷. La documentation de la cathédrale fait apparaître les bienfaiteurs du chapitre dans ce second tiers du XI^e siècle, et Jourdain, comme les chanoines, est donc tenu de composer avec les groupes les plus influents de la région, mais à l'interface avec les familles d'un rang supérieur, comme entre 1047 et 1050 où l'évêque préside au don par Pierre et Boson de Courson de deux manses et d'une forêt, alors que sont présents le vicomte de Limoges Adémar II, le comte de Clermont Guillaume V et le comte de la Marche, Aldebert II⁵⁸. Dans les mêmes années, Jourdain continue de gérer les biens qu'il a encore en commun avec le chapitre, notamment le *castellum* et l'*honos* de Salagnac, domaine important de l'Église-mère plus que de l'évêque lui-même, qu'il confie en fief à un certain Bernard, qui jure lui aussi fidélité sur l'autel de la cathédrale. Il est intéressant de noter que dans son action au sein du diocèse, et aussi à Limoges, Jourdain est souvent secondé par ses vassaux et notamment les seigneurs des châtelainies de Nieul et de Noblat. Dès septembre 1027 sont cités à ses côtés Aimeri de Nieul et Hilduin de Noblat et on les retrouve encore à la toute fin de la vie de l'évêque : ils l'ont accompagné et secondé pendant toute sa carrière.

Avec les autres communautés canoniales du diocèse, Jourdain joue son rôle d'arbitre comme à Saint-Junien où se produit une dispute entre le prévôt du lieu, les chanoines et l'un d'eux, expulsé du chapitre et que l'évêque cherche à faire réintégrer, fort peut-être de son expérience d'ancien prévôt⁵⁹. Enfin, à Lesterps, alors que la petite collégiale dirigée alors par Gautier, ancien chanoine du Dorat, est incendiée vers 1040 à cause d'une guerre entre le comte de la Marche et Jourdain de Chabanais, l'évêque est chargé par le pape Benoît IX (1033-1048) d'absoudre les coupables de leur péché contre amende honorable⁶⁰. Jourdain a donc connu celui qui deviendra à sa mort saint Gautier et semble avoir rempli consciencieusement son rôle d'évêque vis-à-vis du clergé de son diocèse⁶¹.

témoin d'un don au chapitre par Étienne Bonnel entre 1017 et 1022, sous l'évêque Géraud, fils du vicomte de Limoges Gui I^{er} et frère d'Adémar I^{er}, J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° XIV, p. 36-37.

⁵⁷ Tesalga apparaît à nouveau plus tard (est-ce encore lui ?) dans l'acte de donation par Aimeri de borderies et vignes à côté de Saint-Junien, cf. note 55.

⁵⁸ La charte est l'un des rares originaux conservés dans le fonds du chapitre pour le XI^e siècle, Arch. dép. de la Haute-Vienne, 3 G 362, référence de l'édition dans la note 55.

⁵⁹ F. Arbellot (éd.), *Chronique de Maleu*, op. cit., p. 32-33.

⁶⁰ J. Becquet, « Le bullaire du Limousin », art. cit., acte n° 9, p. 117.

⁶¹ Les canons du concile de Limoges de 1031, repris de celui de Bourges tenu le 1^{er} novembre,

Sa succession, sa mort et sa mémoire

Vers 1049-1050, Jourdain sentant sa fin approcher anticipe sa succession. Car le monde qu'il a connu où, on l'a vu, l'intrication est forte entre les sphères laïque et ecclésiastique, est en train de changer⁶². En effet, la préoccupation des souverains pontifes est alors de séparer plus clairement ces deux domaines dans la société de leur temps pour donner à l'Église une autonomie plus grande, considérée comme meilleure pour elle. En 1059, le pape Nicolas II fait adopter un décret qui changera les modalités du choix des évêques, en précisant qu'il faut désormais exclure l'intervention des laïcs et confier aux chanoines des chapitres cathédraux la charge d'élire le chef du diocèse. Jourdain prend donc les devants de ces bouleversements à venir, se doutant que la désignation de son successeur ne pourra plus se faire comme pour lui, mais redoutant les remous que cela va inmanquablement provoquer. Lui et les chanoines passent alors un accord (*conventum*) avec le jeune comte de Poitiers, Guillaume VII qui vient à Limoges, probablement pour cela, en 1049 ou 1050⁶³. Cet accord précise les nouveaux cadres de l'élection épiscopale, très évidemment inspirés des directives romaines en cours d'élaboration : le corps électoral sera bien le chapitre cathédral, il procédera seul à l'*electio* qui ne devra répondre à aucun esprit de lucre ni de favoritisme mais se faire pour le bien de Saint-Étienne, en présence et avec le conseil de deux représentants de la société laïque qui ne seront plus les ducs-comtes, mais des garants fidèles, soucieux de la protection des biens de la cathédrale. Ces derniers ne sont autres qu'Aimeri (ou s'il est mort d'ici là, dit le texte, deux fils à lui) et Hilduin (ou ses deux fils) qui tiennent les *turres* de Nieul et Noblat par *commendatum* de l'évêque. L'évêque futur devra être choisi sur le modèle de Jourdain lui-même et de ses prédécesseurs qui ont assuré aux chanoines et au diocèse la sécurité et la stabilité. Quant au comte, il n'est pas tout à fait écarté de la procédure pour ménager la transition mais il ne devient qu'un observateur : quand l'élection commencera, il pourra envoyer six garants ou témoins, mais qui seront retenus prisonniers dans le

sont extrêmement riches de détails sur le rôle pastoral de l'évêque dans son diocèse, notamment la protection des biens ecclésiastiques (et des pauvres) contre la violence seigneuriale, le refus de la simonie pour l'ordination des clercs, le respect du célibat à partir du sous-diaconat pour tous, le choix raisonné des curés et leur nomination dans les églises paroissiales, le règlement des conflits dans les monastères, l'autorisation donnée à tout moine ou chanoine de changer de communauté pour de bonnes raisons, la déposition des prêtres indignes, l'absolution des excommuniés. Le texte contient aussi une description des baptêmes et des confirmations célébrés à Pâques à la cathédrale et, exceptionnellement, à l'abbaye Saint-Martial.

⁶² Le contrôle gardé par les comtes sur les évêques de Limoges qui eux-mêmes les investissent du duché était un enjeu essentiel pour eux, d'où la nécessité de négocier avec eux les modalités du changement, C. Treffort, « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine », art. cit., p. 423.

⁶³ J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° CLXXXI, p. 174-176.

castellum Sancti Stephani qui est clos par un mur et un fossé, si subsiste une pression extérieure exercée sur les chanoines au-delà d'un délai de quarante jours.

Ces garanties données, Jourdain s'éteint, peut-être un peu rassuré, en 1051 : il est inhumé le 28 ou le 29 octobre dans l'abbaye Saint-Augustin de Limoges, selon la tradition⁶⁴. Sa succession sera effectivement assez compliquée et finalement, c'est le comte qui reste encore maître du jeu en janvier 1052⁶⁵ en faisant élire par les chanoines Itier, un parent de Jourdain⁶⁶, qui sera consacré sans peine par l'archevêque de Bourges et garantira la continuation de l'action de Jourdain. La pérennité de la famille de Laron est solide puisqu'en 1073, à la mort d'Itier, mais selon des modalités encore floues, c'est Gui de Laron qui occupe le siège épiscopal de Limoges et son propre neveu se prénomme Jourdain⁶⁷.

⁶⁴ P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, op. cit., p. 131, sans date ; F. Arbellot (éd.), *Chronique de Maleu*, op. cit., p. 34, 29 octobre 1051 ; obituaires de la cathédrale, Saint-Martial et Solignac, 28 octobre, cf. J. Becquet, « Les évêques de Limoges », art. cit., p. 103.

⁶⁵ J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° CXXI, p. 138-140.

⁶⁶ Itier est le frère de la seconde épouse d'Adémar de Laron, veuf d'Aolaaz de Lastours, mentionné comme témoin dans l'acte de janvier 1052, à moins qu'il ne s'agisse d'Adémar, neveu de Jourdain, frère de Pierre et de Gui, puisqu'Itier est de la même génération que l'évêque précédent. Sa parenté avec Jourdain est relativement éloignée puisqu'il est le beau-frère du cousin germain de l'évêque défunt, P. Botineau et al. (éd.), *La Chronique de Geoffroi de Vigeois*, op. cit., p. 125.

⁶⁷ Jourdain, neveu de Gui, est mentionné dans le don que fait ce dernier à Uzerche pour l'âme de son père Roger de Laron, cf. note 19. Il l'est également le 8 novembre, vers 1080-1084, dans un acte concernant la prévôté du chapitre à Salagnac et il est devenu archidiacre, J. de Font-Réaulx (éd.), « Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne », art. cit., acte n° CXVIII, p. 135-136.

Jordans in England and France – coincidences or not ?

Edward MARTIN

Traduction synthétique par M. Tandeau de Marsac

One of the most difficult questions to answer when researching the history of the small Augustinian priory at Great Bricett in Suffolk, England, was why the founder chose to connect it with the collegiate church at Saint-Leonard-de-Noblat. No other English monastic house was allied with Saint-Leonard and its location lay well outside the home territories of the Norman invaders.

Great Bricett Priory was founded c.1107–1119 by a local lord, Ralph fitz Brian (Radulfus filius Briani), who only cites his ‘daily horror of death’ as his reason for founding the priory. He does, however, say he had advice from his bishop, Herbert de Losinga, and from his overlord, William Peverel.¹

25

Herbert de Losinga, Bishop of Norwich, was a Norman from Exmes in Orne who had received his education in the Benedictine monastery at Fécamp in Normandy. The cathedral priory that he established in Norwich was a Benedictine one, said to be modelled on Fécamp. Herbert also was involved in the setting up of a Cluniac priory at Thetford in Norfolk (the former seat of his bishopric) in 1103/4, by Roger Bigot, the sheriff of Norfolk and Suffolk. Monks for this new priory were supplied by Lewes Priory in Sussex, the first Cluniac monastery in England, founded 1078–1082 by William de Warenne, a Norman from Varenne in Seine-Maritime, and dedicated to St Pancras. Ralph fitz Brian also showed an interest in the Cluniac Order, and founded a small Cluniac priory dedicated to St Mary Magdalen on his Essex lands at Stansgate c.1112–1121.² This too was a daughter-house of Lewes Priory.

In Domesday Book, that great survey of the kingdom of England made for King William the Conqueror in 1086, Ralph is listed as a tenant of Ranulf Peverel (the father of William) in both Suffolk and Essex, but Ralph’s origins

¹ Martin, E., *Great Bricett Manor and Priory. Lords, Saints and Canons in a Suffolk Landscape*, Suffolk Institute of Archaeology and History 2021, pp. 16-17, 69, 113-14.

² Round, J.H., ‘The Founder of Stanesgate Priory’, *Trans. Essex Archaeol. Soc.* n.s. XIV, 1918, 218-26.

are nowhere stated. Ranulf Peverel, however, is known to have come from Vengeons in Manche, western Normandy.³ Vengeons is not far from Brittany, and Ralph's father's name, Brian or Brien, is of Celtic origin and is found in both Brittany and Ireland. Bretons were amongst the followers of King William in the conquest of 1066 and Ralph's father, if not actually a Breton, is likely to have been from somewhere near Brittany, making it likely that he and his overlord came from the same general area. Ranulf Peverel made donations to established English Benedictine abbeys at St Albans and Gloucester, but has no known connections to any French monasteries. His daughter Matilda, however, made donations to the Cistercian abbey of Savigny, not far from Vengeons in Normandy.

Ralph's mother also appears in Domesday Book (just named as 'wife of Brian'), holding a considerable estate in Stepney, on the east side of London, as a tenant of the bishop of London.⁴ The origins of this estate are unknown, but the Conquest-period bishops of London were all of Norman origin. As well as his son and heir, another Brian, Ralph had a younger son called Jordan de Briset, and much of the London estate seems to have been inherited by Jordan. Jordan followed the family tradition of founding religious houses by establishing, firstly, c.1144, the Priory of St John for the Knights of St John of Jerusalem (the Hospitallers) at Clerkenwell, London, and, slightly later in the 1140s, the nearby nunnery of St Mary at Clerkenwell for Augustinian canonesses.⁵ Both seem to have been founded on the family's land in Stepney – Clerkenwell falling within the bishop of London's great manor of Stepney. The priory at Clerkenwell was the first house of the Hospitallers in England and became the English headquarters of the order and the residence of the Grand Prior in England. Jordan's interest in the Hospitallers is unusual, for although both the Hospitallers and the Knights Templar both appear to have reached England around 1128, the Templars received immediate and strong support, but the Hospitallers received virtually nothing. Support for the Hospitallers only grew after the fall of Edessa (now Sanliurfa in Turkey) to the Turks in December 1144 and the transformation of the Hospitallers into a fully military order, like the Templars, during the Second Crusade (1147–1149). Jordan's unusually early interest in the Hospitallers suggests that he might have had some link with the Holy Land.

³ Martin 2021, pp. 13-14.

⁴ Wood, S., *Domesday Book. Middlesex*, Chichester 1975, section 3.3.

⁵ Round, J.H., 'The Foundation of the Priors of St Mary and of St John, Clerkenwell', *Archaeologia* 56 pt. 2, 1899, 223-8; Taylor, P., 'Clerkenwell and the Religious Foundations of Jordan de Bricett: a Re-examination', *Bull. Inst. Historical Research* LXIII, 1990, 17-27.

The name Jordan is often explained as a name given to a child baptised with holy water that was brought from the River Jordan in the Holy Land, where Jesus himself was baptised – the river name being derived from Hebrew *ha-yarden*, meaning ‘flowing down.’⁶ A visit to the Holy Land could be occasioned by a purely personal pilgrimage, or through participation in one of the crusades. A 15th-century source explains Roger Bigot’s foundation of the priory at Thetford as an act in lieu of going on pilgrimage to Jerusalem to atone for his past sins.⁷ In the case of Jordan de Briset, it is possible that his father Ralph had gone on pilgrimage or had taken part in the First Crusade of 1096–1099, and that Jordan had been born shortly after his return to England. The leaders of the First Crusade included Robert Curthose, Duke of Normandy (the son of King William), Stephen, Count of Blois (King William’s son-in-law), and Bohemond de Hauteville. The last-named, better known as Bohemond of Antioch, was a hero of the crusade, but was captured by the Turks in 1100, and after he gained his freedom in 1103, he returned to Europe and is said to have made an offering for his freedom at the shrine of St Leonard in Saint-Leonard-de-Noblat in 1106.⁸ If Ralph had also gone on pilgrimage or on crusade, the wording of the foundation charter of his priory at Bricett implies that he did not feel that he had fully atoned for his past sins.

The name Jordan does not occur in Domesday Book, suggesting it was not current among the first generation of Norman conquerors, nor among their Anglo-Saxons predecessors. As in the case of the Fitz-Brians of Bricett, the name does occur sporadically among the next generation. An example is the Sackville family, from Sauqueville in Seine-Inferieure, Normandy.⁹ Herbrand de Sackville occurs in Domesday Book as a tenant of Walter Giffard, a cousin of King William, in Buckinghamshire, and was probably Giffard’s steward in both Normandy and England.¹⁰ Herbrand ended his days as a monk in the Cluniac priory of Sainte Foy at Longueville-sur-Scie, which was founded by Walter Giffard II, Earl of Buckingham, in 1093. Herbrand’s eldest son, who died in 1166, was named Jordan.¹¹ Jordan’s younger brother Robert was a

⁶ Hanks, P. and Hodges, F., *A Dictionary of First Names*, Oxford University Press 1990, p. 181; Dauzat, A., *Dictionnaire Etymologique des Noms de Famille et Prenoms de France*, Librairie Larousse, Paris, 1980, p. 346

⁷ Dugdale, W., *Monasticon Anglicanum*, vol. V, London 1825, p. 151, no. IX.

⁸ Martin 2021, p. 65.

⁹ Round, J.H., ‘The Essex Sackvilles’, *Archaeological Journal* vol. 64 pt. 1, 1907, pp. 217-26.

¹⁰ Keats-Rohan, K.S.B., *Domesday People. A Prosopography of Persons Occurring in English Documents 1066-1166. I Domesday Book*, Woodbridge 1999, p. 251.

¹¹ K.S.B. Keats-Rohan, *Domesday Descendants. A Prosopography of Person Occurring in English Documents 1066-1166. II Pipe Rolls to Cartae Baronum*, Woodbridge 2002, pp. 677-8.

steward to King Stephen and held land at West Bergholt and Bures on the Essex/Suffolk border, not far from Bricett; he was also the father of another Jordan. Sainte Foy, better known in England as St Faith, was a 4th-century martyr at Agen in Aquitaine, but the centre of her worship was at Conques in southern France, where the abbey still contains a golden 9th-century reliquary of Sainte Foy that was a draw for pilgrims on their way to Compostela in Spain, and Walter Giffard is known to have visited Compostela.

The evidence examined so far has failed to link Ralph fitz Brian with anyone who had significant connections beyond Normandy or Brittany, and therefore his choice of the name Jordan for his younger son would seem to be in broad agreement with the idea that the name was given as a commemoration of the River Jordan. And, indeed, a survey of names in Languedoc in the 9th to 14th centuries does highlight Jordan as a *nouveauté* name that appears after 1050.¹² However, there are examples of the name Jordan that predate the time of the First Crusade. This suggests that there must be some truth in an alternative etymology for the name, which sees it as being derived from the Old Germanic personal name *Jordanes*.¹³

Jordanes is first recorded as the name of a late Roman author who wrote two historical works, the *Romana* and the *Getica*.¹⁴ His dates are uncertain, but it is suggested that he was born c.AD 485 and may have died around 555. His ethnicity is also uncertain, but his writings suggest a connection with the Goths, a Germanic people who probably originated in Scandinavia but migrated widely across Europe in late Roman times. He may particularly have had links with the *Gothi minores* or ‘Lesser Goths’ who settled in what are now parts of Bulgaria and Romania.¹⁵

Another significant early Jordan was the first bishop of Poland, from AD 968 till his death in 982x84. Not a lot is recorded about him, but the *Chronicon* of Thietmar, Prince-Bishop of Merseburg in Germany (AD 1009–1018) has this appreciation of him: ‘Jordan, their [the Poles] first bishop, laboured much with them, while he diligently invited them, with word and deed, to

¹² Biget, J.-L., 1982. ‘L’évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age’, in *Liturgie et musique (IXe- XIVe s.)*, (Cahiers de Fanjeaux, 17), Toulouse, p. 306

¹³ Withycombe, E.G., *The Dictionary of English Christian Names*, Oxford 1977, p. 180.

¹⁴ *De summa temporum vel origine actibusque gentis Romanorum* and *De rebus Geticis (Getica or Gothorum)*, both written in AD 551; J.R. Martindale, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, vol. III, AD 527-641, Cambridge 1992, p. 713.

¹⁵ Doležal, S., ‘Who was *Jordanes* ?’, *Byzantion* vol. 84, 2014, pp. 145-164.

the cultivation of the heavenly vineyard.¹⁶ His origins have been disputed, but in an intriguing study, the eminent French historian Michel Rouche drew attention to the unexpected occurrence of a number of names and church dedications with Western, Frankish, connections in Poland around this time, possibly indicating the presence of missionaries from the West.¹⁷ A document of the 1090s known as ‘Dagome iudex’ purports to record the donation by Duke Mieszko I of Poland (c.AD 935–992) of his lordship to St Peter in Rome.¹⁸ In this Mieszko appears to be called ‘Dagome’, a name that has caused considerable controversy among historians. One possibility being that it was a name Mieszko took at his conversion to Christianity, and, even more controversially, that Dagome was a manuscript error or abbreviation for Dagobert, the name of several Frankish kings, and, in particular Dagobert II who died in AD 679 and was later regarded as a Christian martyr and saint. But his cult was never widespread mainly centred around Stenay in north-east France where he was said to be buried. So, if true, the appearance of his name in distant Poland would be significant. The *Dagome iudex* also records that Mieszko had a son named Lambert, which must be a tribute to St Lambert of Maastricht (died c.AD 705), whose cult was centred on Liège in Belgium (only 127km north of Stenay), where his relics were held. Although the name Dagobert does not recur in Poland, Lambert was again used for a grandson of Mieszko. Most intriguing of all is the revelation that the western crypt of St Stanislaus Cathedral in Krakow is dedicated to St Leonard. Rouche used this information to suggest that Bishop Jordan was French and might even have a connection with Limousin, the centre of the cult of St Leonard.

The most important Jordan for the story of Saint-Leonard-de-Noblat was, of course, Jordan (Iordanus) de Laron, who was unexpectedly promoted to be bishop of Limoges in 1024.¹⁹ According to the contemporary Chronicle of Adémar of Chabannes, Jordan was elevated to this position from being *prepositum ecclesie sancti leonardi* – a title that can be translated as either

¹⁶ Lappenburg, J.M. and Kurze, F. (eds), *Thietmari Merseburgensis Episcopi Chronicon*, *Scriptores Rerum Germanicarum*, Hannover 1889, p. 95, section IV, 56: Iordan, primus eorum antistes, multum cum eis sudavit, dum eos ad supernae cultum vineae sedulous verbo et opera invitavit.

¹⁷ Rouche, M., 1985. ‘Aux origines d’une église nouvelle, l’Aquitaine et la Pologne’, in *Les contacts religieux entre la France et la Pologne du Moyen Âge à nos jours*, vol. I, Colloques Franco-polonais de l’université de Lille 3, 1981, Paris, pp. 40-52.

¹⁸ Nowak, P., 2020. ‘Recent work on the *Dagome iudex* in the *Collectio Canonum* of Cardinal Deusdedit’, in P.O. Krafl (ed.) *Sacri canones editandi. Studies on Medieval Canon Law in Memory of Jiří Kejř*, Nitra, pp. 25-39.

¹⁹ Martin 2021, pp. 64-65.

‘provost’ or ‘prior’ of the church of Saint-Leonard.²⁰ Jordan’s promotion was controversial because his advancement was part of a power struggle between two local lords, the dukes of Aquitaine and the viscounts of Limoges. Jordan was the duke’s candidate and was consecrated in March 1024 by the duke’s ally, the archbishop of Bordeaux. The true ecclesiastical superior of the bishopric of Limoges, the archbishop of Bourges, was naturally offended and he excommunicated Jordan and the whole of Limousin in May 1024. Jordan was forced to stand down as bishop in 1025, but after a pilgrimage to the Holy Land he was reinstated in 1028 and died as the bishop in 1051.²¹

Only a small amount is known about Jordan’s family, and even his surname ‘de Laron’ is uncertain. It is only later chroniclers, starting with Geoffrey de Breuil, Abbot of Vigeois 1170–1184, that attach this surname to Jordan.²² Geoffrey may, however, have had local knowledge, as he had been a monk in the abbey of Saint-Martial in Limoges before becoming abbot of Vigeois, some 60km to the south. We do, however, know that Jordan’s parents were *Gerald* (Géraud) and *Odolgarde* (Adalgarde), and a couple called *Marbod* and *Odolgarde* were his kindred.²³ The repetition of the name Odolgarde suggests that they were related, possibly a mother and daughter. Marbod or Marbode is an uncommon name, and is first recorded as Marobudus, the name of a 1st-century AD king of the Marcomanni, a Germanic people living in central Europe. The best-known bearer of the name, however, is Marbode of Rennes, a poet and scholar who was also bishop of Rennes in Brittany from 1096 to 1123. He originated however in Angers, some 230km to the north of Limoges, and belonged to a family with connections to the court of the counts of Anjou.²⁴ Marbode of Rennes is too late to be Jordan’s relative, but a possibility is the Marbodus who was *præpositus* (‘provost’) of Chateau-Neuf-la-Forêt (29km south-east of Limoges, and 16km south of Saint-Leonard-de-Noblat) in the time of Adalbold, abbot of Uzerche, AD 997 to 1003.²⁵ The

²⁰ Chavanon, J. (ed.), 1897. *Adémar of Chabannes: Chronique*, Paris, France., p. 182.

²¹ Martin 2021, p. 64.

²² Labbe, P. (ed.), 1657. ‘Chronica Gaufridi Cœnobitae Monasterii D. Martialis Lemovicensis, ac Prioris Vosiensis Cœnobiai’, in *Novae Bibliothecae manuscriptorum et librorum rerum Aquitanicarum* vol. II, Paris.

²³ Font-Réaulx, J. de (ed.). ‘Sancti Stephani Lemovicensis Cartularium’ in *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome LXVIII, 1919. pp.55-6, no. XXX: ‘parentumque meorum Marbodi et Odolgarde uxoris ejus et patri meo Geraldo et uxore sua Odolgarde’; J. Becquet, 1999. *Actes des évêques de Limoges. Des origines à 1197*, Institut de Recherche et d’Histoire des Textes, Aubervilliers, pp. 42-45, nos. 14 and 15.

²⁴ Lurio, M.B., 2005. ‘A proposed genealogy for Marbode, Angevin Bishop of Rennes, 1096-1123’, *Medieval Prosopography* vol. 26, pp. 51-76.

²⁵ Champeval 1901, p. 326, no. 751.

term *præpositus* was used for both lay and clerical officials, so Marbodius could have been married, though at this date there were also married priests. Interestingly, Bishop Jordan was the *præpositus* of Saint-Leonard-de-Noblat before his elevation to the episcopacy.

We also know that Jordan had sister called Atiburgis who married Adémar Flamenc. The second part of his name suggests that Adémar, by family origin at least, was a Flamank or Fleming from the Low Countries. Later sources say that the family was seated at Domme in the Dordogne, 112 km south of Limoges, and then at the Chateau de Bruzac, just outside Saint-Pierre-de-Côle, 60 km south-west of Limoges.²⁶ Atiburgis, however, seems to have some property of her own, for she gifted to the abbey of Uzerche (50 km south-east of Limoges) a house at *Solvaniac* in the parish of *Sancti Germanus de Gursac* – the modern-day village of Goursac, 5km west of Domme and 110 km south of Limoges.²⁷

Jordan also appears to have had a sister called Vierna who married Roger de Laron.²⁸ It is possible that this sister's marriage resulted in Jordan being labelled as a member of the Laron family. Roger and Vierna's son, Guy de Laron, was bishop of Limoges from 1073 to 1086. And Bishop Guy also had a nephew called Jordan (son of his brother Adémar). Roger and his family were castellans of a castle at Laron, near the village of Saint-Julien-le-Petit, 17km to the east of Saint-Leonard-de-Noblat. The family may have been related to the viscounts of Ségur (an area to the south of Limoges; its territory was later united with that of the viscounts of Limoges) and Roger's son Adémar is sometimes credited with the title of *comtour*, which is thought to indicate a rank immediately below that of viscount.²⁹ The family were donors to Uzerche Abbey, and their gifts indicate that they had property over a wide area, including

²⁶ Lainé, M., 1843. *Archives Généalogiques et Historiques de la Noblesse de France*, Tome Huitième, Paris, 'Nobiliaire de Limousin', pp. 22-23

²⁷ Champeval 1901, p. 230, no. 382. 1040. Atiburgis, uxor Ademari Flamenc, soror Jordani episcopi pro anima sua et pro animabus omnium parentum suorum, dedit quendam alodum suum Sancto Petro ad Uzercham et monachis ipsius, etc., mansum a Solvaniac de alodo suo in parrochia Sancti Germani de Gursac.

²⁸ Settipani, C., 2004. *La Noblesse du Midi Carolingien. Etudes sur Quelques Grandes Familles D'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e Siecles: Toulousain, Perigord, Limousin, Poitou, Auvergne*, Prosopographica et Genealogica, Oxford Unit for Prosopographical Research, vol. 5, pp. 240-244.

²⁹ Guibert, L., 1893. *Laron. Topographe, Archéologie, Histoire, Limoges*, pp. 17-20; C. Settipani, 2004. *La Noblesse du Midi Carolingien. Etudes sur Quelques Grandes Familles D'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e Siecles: Toulousain, Perigord, Limousin, Poitou, Auvergne*, Prosopographica et Genealogica, Oxford Unit for Prosopographical Research, vol. 5, p. 240-1.

at Millevaches, 36 km south-east of Laron, and at Sussac, 18 km south-west of Laron.³⁰ A Roger de Laron, described as ‘noble and energetic’ (*nobilem ac strenuum*) is also said to have rescued some canons from a monastery at Eymoutiers, in the 990s, taking them under his protection to the abbey at Uzerche for their safety.³¹

So, what can we conclude after these searches after Jordans ? There is no obvious answer to the puzzle set out at the start of this study – why did Ralph fitz Brian choose to ally his priory at Bricett with the church at Saint-Leonard-de-Noblat ? – but I think there is sufficient evidence to suggest that the use of the name in France does predate the First Crusade, though its popularity may have been boosted by the Holy Land connection. The early use of the name does, however, seem to have been limited and there is a likelihood that its use reflected family connections. In the absence of any other evidence, we can perhaps conclude that Ralph’s connection with Saint-Leonard-de-Noblat and his use of the name Jordan for his son may be a bit more than a coincidence, but something almost impossible to prove.

³⁰ Champeval 1901, pp. 238 no. 420, pp. 247-9, nos. 431-6.

³¹ Champeval 1901, pp. 23-24.

Traduction synthétique :

Jourdain, un prénom en Angleterre et en France, coïncidences ou pas ?

La question fondamentale à propos de la fondation du petit prieuré augustinien de Great-Bricett, dans le Suffolk en Angleterre, est de savoir pourquoi le fondateur de cet établissement a choisi de le mettre en relation avec l'église collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat, alors que son lieu d'implantation est en dehors des territoires occupés par les envahisseurs Normands.

Le prieuré de Great-Bricett fut fondé vers 1107-1119 par un seigneur local, Ralph fitz Brian (Radulfus filius Briani), pour l'unique raison de la peur de la mort ! Il avait cependant eu l'accord de son évêque, Herbert de Losinga, de son Seigneur William Peverel.

Herbert de Losinga, évêque de Norwich, était un Normand de Exmes-sur-l'Orne, et il avait reçu une éducation chez les Bénédictins du monastère de Fécamp (Normandie). Le prieuré de la cathédrale qu'il établit à Norwich était sur le modèle bénédictin de Fécamp. Herbert était aussi investi dans la fondation d'un prieuré clunisien à Thetford dans le Norfolk (premier site de l'évêché), en 1103-1104, sous l'égide de Roger Bigot, le sheriff de Norfolk et Suffolk. Les moines de ce nouveau prieuré furent dotés par le Prieuré de Lewes, dans le Sussex, le premier monastère Clunisien d'Angleterre fondé en 1078-1082 par William de Varenne, Normand de Varenne en Seine-Maritime, et dédié à saint Pancrace. Ralph fitz Brian a montré aussi un grand intérêt pour l'ordre de Cluny, et a fondé un petit prieuré clunisien dédié à sainte Marie-Madeleine, sur ses terres de Stangate dans l'Essex (1112-1121). C'était une filiale du prieuré de Lewes.

Dans le *Domesday Book*, le grand registre de tous les fiefs connus dans le royaume d'Angleterre, réalisé en 1086 par le roi Guillaume le Conquérant, Ralph est inscrit comme le tenancier de Ranulf Peverel (le père de Guillaume cité plus haut), deux fois, dans le Suffolk et l'Essex, mais l'origine de Ralph n'est pas précisée. Par contre, Ranulf Peverel est dit venir de Vengeons dans la Manche, à l'ouest de la Normandie. *Vengeons* n'est pas loin de la Bretagne, et le prénom du père de Ralph, Brian ou Brien, est d'origine celtique. On le trouve en Bretagne comme en Irlande. Les Bretons firent partie de ceux qui suivirent le roi Guillaume dans sa conquête de 1066. Même si le père de Ralph n'est pas Breton, il avait des liens avec la Bretagne tout comme son seigneur : ils venaient tout les deux de la même région. Ranulf Peverel avait fait des donations pour la fondation d'abbayes bénédictines à Saint-Alban et Gloucester, sans lien avec des monastères français, mais sa fille Matilda fit des dons à l'abbaye cistercienne de Savigny, non loin de *Vengeons*.

La mère de Ralph est aussi nommée dans le *Domesday Book*, pour des biens

considérables à Stepney, à l'Est de Londres, dans la mouvance de l'évêque de Londres. Sans connaître l'origine de ce fief, on sait que les évêques de Londres, à l'époque de Guillaume le Conquérant étaient tous d'origine normande !

Comme son fils et héritier, autre Brian, Ralph avait un jeune frère Jourdain de Briset ! Il avait hérité d'une grande partie des domaines de Londres, et suivant la tradition familiale il fit plusieurs fondations religieuses (voir « *Histoire de Great Bricett* », CSSL, n°80). Certaines furent faites en l'honneur des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, alors que l'ordre installé vers 1128 en Angleterre n'avait pas eu du tout le même succès que l'ordre du Temple. Ce n'est qu'après 1144 (et la chute d'Édesse) que l'ordre s'installa vraiment en Angleterre, et Jourdain avait peut-être dès lors un intérêt particulier pour ces religieux à travers la seconde croisade (1147-1149) et la découverte de la Terre sainte.

Le prénom de Jourdain semble avoir été donné à un enfant baptisé avec de l'eau du Jourdain, rivière de Terre Sainte, eau qui aurait servi au baptême du Christ lui-même. Le nom de cette rivière provient de l'hébreu : ha-yarden signifiant « ce qui coule... ». La visite des lieux saints pouvait se faire à travers un pèlerinage personnel ou par la participation à l'une des Croisades.

À titre d'exemple on peut donner celui de Roger Bigot qui aurait fondé le prieuré de Thetford, à la suite d'un pèlerinage à Jérusalem, pour être pardonné de ses péchés, tout cela était rapporté dans un récit du XV^e s.

Dans le cas de Jourdain de Briset, il est possible que son père Ralph ait participé à la première croisade (1095-1099), ou soit allé en pèlerinage à Jérusalem, juste avant la naissance de Jourdain ! Parmi les chefs de la première croisade on trouve Robert Curthose, duc de Normandie et fils du roi Guillaume, Etienne, Comte de Blois et gendre de Guillaume, et Bohémond de Hauteville, plus connu sous le nom de Bohémond d'Antioche, vainqueur des Turcs à Antioche, puis prisonnier en 1100 de Danisman. On sait qu'il vint en 1106 à Saint-Léonard-de-Noblat pour remercier saint Léonard de l'avoir libéré des geôles turques en 1103. Mais, Ralph n'en parle pas dans ses motifs de fondation de Great Bricett, mais seulement de vouloir se faire pardonner tous ses péchés.

Le prénom de Jourdain n'apparaît pas dans les noms cités dans le *Domesday Book*, montrant que ce n'était pas un prénom courant dans la première génération des conquérants normands, ni parmi leurs prédécesseurs Anglo-saxons. Ce prénom apparaît sporadiquement dans la génération suivante. À titre d'exemple on peut parler de Herbrand de Sackville (originaire de Sauqueville en Normandie, et vassal de Walter Giffard dans le *Domesday book*) pour une terre proche de Bricett, avait un fils aîné Jordan, mort en 1166, et son jeune frère Robert a eu aussi un fils prénommé Jordan ! Néanmoins, tout ceci ne nous permet pas de mettre en relation le prénom et les liens possibles de la

famille de Ralph avec la Bretagne et la Normandie. En cherchant aussi parmi les noms donnés aux enfants dans le Languedoc entre les IX^e et le XIV^e siècles, Jourdain est une *nouveauté* qui n'apparaît qu'après 1050 !

En cherchant plus loin, on trouve Jordanes comme nom pour un auteur qui a fait des travaux historiques appelés « Des Romains » et « des Goths ». Il meurt sans doute vers 555 ! Il parle des peuples venus du nord (Scandinavie) et arrivés vers la Bulgarie et la Roumanie...

Le premier évêque de Pologne de 968 à 982-84 se prénomme Jordan. Ses origines sont mal connues, mais l'éminent historien français Michel Rouche a repéré de nombreuses fondations d'églises faites à cette époque avec des noms venant de l'ouest de la France, laissant supposer la venue de missionnaires français en Pologne... à moins que l'évêque Jourdain de Pologne ne soit lui-même français... ce qui pourrait expliquer la dédicace de la crypte ouest de la cathédrale Saint-Stanislas de Cracovie sous le nom de saint Léonard du Limousin.

Enfin le dernier exemple de Jourdain célèbre est bien sûr l'évêque de Limoges, Jourdain de Laron, élu en 1023 et à la tête du diocèse de Limoges jusqu'en 1051 suffisamment longtemps pour permettre au culte dédié à saint Léonard en Limousin et au-delà d'acquiescer une renommée internationale.

Que peut-on dire en conclusion après toutes ces recherches sur le nom de « Jourdain » ?

Il n'y a pas de réponse claire à notre question initiale : Pourquoi Ralph fitz Brian a-t-il choisi d'allier son prieuré de Bricett avec la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat ? La recherche continue ! Quant à Jourdain ? Il semble évident que ce prénom est d'un usage antérieur à la Première Croisade (1095-1099), mais que sa popularité s'est agrandie avec les pèlerinages en Terre Sainte dès la fin du premier millénaire. Son usage précoce est cependant très limité, le plus souvent à des « affections » internes à certaines familles.

En l'absence de certitudes, on peut peut-être conclure que le choix de Saint-Léonard-de-Noblat et du prénom Jourdain ne sont pas que des coïncidences, mais cela reste impossible à démontrer.

À l'aube de l'architecture romane en Limousin

Éliane VERGNOLLE

Le 19 novembre 1028, Jourdain de Laron procédait à la dédicace de l'abbatiale de Saint-Martial de Limoges, dédiée au Sauveur. De ce monument prestigieux, détruit à la Révolution, il ne reste rien mais plusieurs gravures et descriptions du XVIII^e siècle témoignent de la forte impression qu'il produisait sur les visiteurs, tant par son ampleur que par la complexité de son architecture : un chevet à déambulatoire sur lequel s'ouvraient cinq chapelles rayonnantes, un vaste transept comportant des collatéraux à l'est et à l'ouest, une nef à cinq vaisseaux et, à l'entrée de celle-ci, un haut clocher-porche (fig. 1)¹. Son élévation intérieure n'était pas moins remarquable (fig. 2 et 3). L'abside, couverte d'une voûte en cul-de-four, comptait trois niveaux : les grandes arcades de l'hémicycle, une rangée de baies correspondant à une tribune et les fenêtres du clair étage. Les travées droites du chœur, du transept et de la nef présentaient pour leur part une élévation à deux niveaux : des grandes arcades surmontées d'un étage de tribunes, ouvrant sur l'espace intérieur par des baies jumelles dont la voûte en demi-berceau contrebutait à son départ la voûte en berceau plein cintre du vaisseau central. Celle-ci était renforcée par des arcs doubleaux retombant sur des colonnes engagées montant de fond et rythmant régulièrement les parois. Enfin, les supports du chœur et de la nef étaient des piliers composés d'un noyau quadrangulaire cantonné de quatre colonnes engagées surmontées de chapiteaux richement sculptés – dont un certain nombre sont conservés au Musée de l'Archevêché-Musée des Beaux-Arts de Limoges².

La construction de l'abbatiale du Sauveur n'était pas achevée lors de la dédicace de 1028 : seuls le chevet et le transept, mis en chantier en 1018, étaient alors érigés. Encore leur architecture ne présentait-elle pas exactement l'aspect que nous lui connaissons à travers la documentation ancienne. En effet, si les comparaisons avec d'autres monuments de la même génération permettent de penser que l'élévation à trois niveaux de l'abside était bien celle du chevet consacré par Jourdain de Laron, l'analyse des relevés et des

¹ Vergnolle 2006 ; Vergnolle 2020 (a).

² Proust 2006 ; Proust 2020.

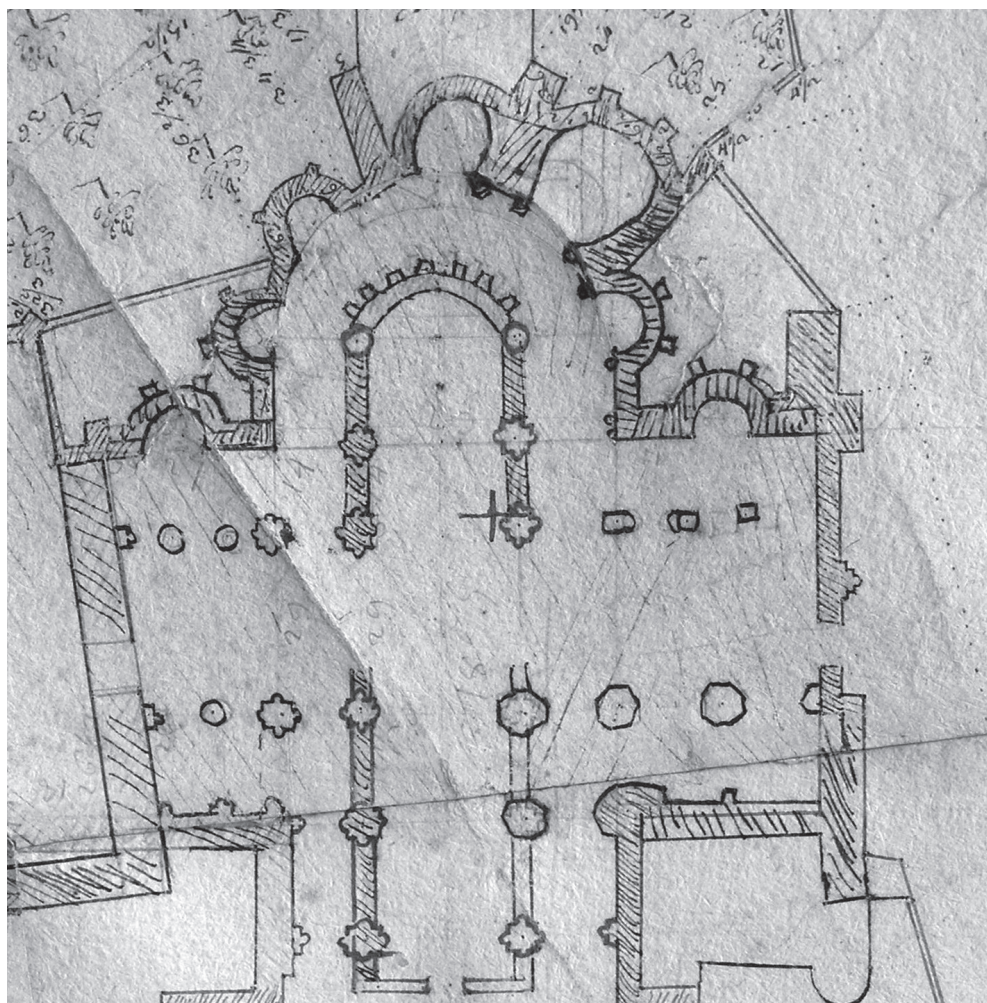


Fig. 1 - Limoges, Saint-Martial, abbatale du Sauveterre, plan de Pierre Trésaguet, 1775, détail des parties orientales (Arch. départ. Haute-Vienne, C 65, art. 1). Cliché Xavier Lhermite

dessins du XVIII^e siècle révèle l'existence d'une importante reprise des parties orientales³. C'est à cette reprise, probablement consécutive à un incendie mentionné dans les textes en 1043, qu'il faut attribuer l'adoption d'un voûtement dans les travées droites du chœur et dans le transept, espaces qui, si l'on en juge par l'implantation et le type des supports du transept, étaient sans nul doute initialement couverts d'une charpente en bois. La construction des travées correspondant au chœur liturgique, qui occupaient la croisée du transept et les deux dernières travées de la nef, était certainement achevée lors de la consécration de l'autel majeur, en 1063, mais il fallut attendre la fin du XI^e siècle pour que les travaux de la nef touchent à leur terme, sans modification notable du parti architectural adopté dans les années 1040.

³ Vergnolle 2014.

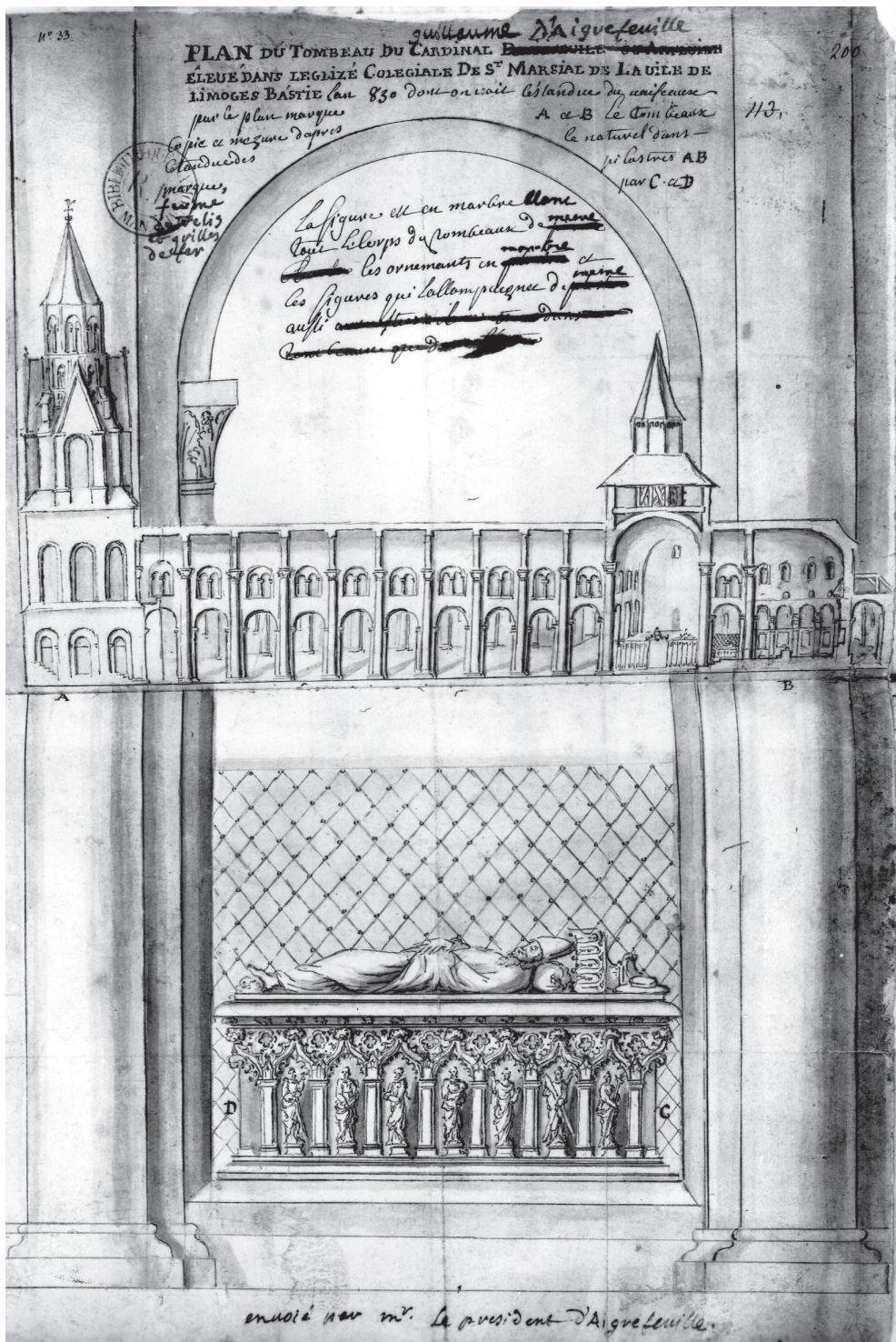


Fig. 2 - Limoges, Saint-Martial, abbatale du Sauveur, coupe longitudinale et tombeau du cardinal d'Aigrefeuille (Paris, BnF, ms. lat. 11907, fol. 200). Cliché BnF



Fig. 3 - Limoges, Saint-Martial, abbatale du sauveur, vue intérieure du sanctuaire (Paris, BnF, Est. Va 87). Cliché BnF

La mise au jour des substructures du chevet de 1028, lors des fouilles menées sur le site de Saint-Martial entre 2014-2017⁴, a profondément renouvelé nos connaissances et relancé la recherche sur les débuts de l'architecture romane non seulement en Limousin mais dans une large partie de la Francie occidentale (fig. 4)⁵. La principale découverte fut la puissance des fondations dans lesquelles la pierre de taille occupe une place importante et le soin accordé au traitement de la maçonnerie, avec des parements aussi soigneusement jointoyés que s'ils avaient été destinés à être vus, signe d'une ambition constructive majeure, à une époque où le recours à de telles techniques était l'apanage des monuments

⁴ Lhermite et Marty 2020.

⁵ Le terme de « Francie occidentale » qui correspond à une réalité politique – le royaume que Charles le Chauve reçut en partage par le traité de Verdun, en 843 – s'est désormais imposé dans les travaux historiques au détriment d'expressions à connotation plus géographique comme celle de « France moyenne », longtemps employée par les historiens de l'art. Les auteurs du début du XI^e siècle désignaient encore couramment le royaume des Francs (*regnum Francorum*) comme la *Francia occidentalis* tandis que le terme « *Francia* » dépourvu du qualificatif « *occidentalis* » s'appliquait au seul domaine royal. La traduction de *Francia* en « Francie » est aujourd'hui adoptée par les historiens pour éviter toute confusion avec la France actuelle.

plus prestigieux – ambition qui s'accorde au faste de la messe « apostolique » composée pour célébrer la dédicace de 1028.

L'étude de l'importante descendance limousine de l'abbatiale du Sauveur permet de préciser les dispositions architecturales de ses parties orientales⁶. Son déambulatoire à chapelles rayonnantes fut repris presque aussitôt à Saint-Pierre d'Uzerche mais peut-être aussi à la cathédrale de Limoges⁷. Jusqu'au XII^e siècle, les nombreux chevets limousins dont le déambulatoire était surmonté d'une tribune firent référence à celui de Saint-Martial, même si l'on observe souvent une atrophie progressive de la tribune, comme à Beaulieu-sur-Dordogne, et parfois la suppression de la rangée de fenêtres hautes, comme à Chambon-sur-Voueize et au Dorat. D'autres monuments, comme la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat apparaissent au contraire comme une réplique fidèle du modèle⁸.

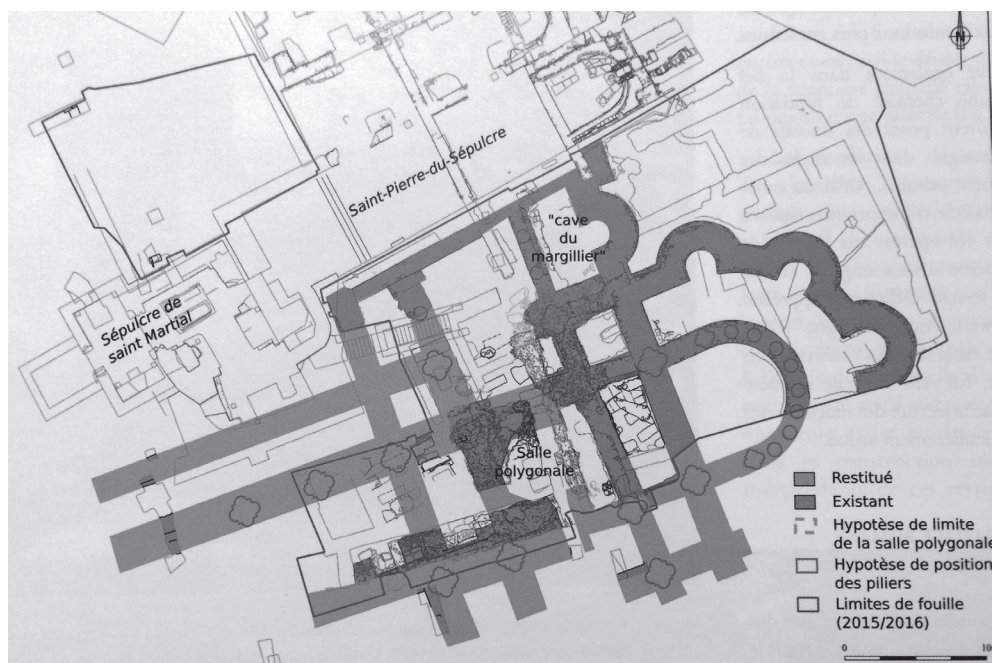


Fig. 4 - Limoges, Saint-Martial, abbatiale du Sauveur, plan des fouilles de 2014-2017 (Eveha).

La comparaison entre Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Martial appelle d'autres réflexions. On a déjà souvent par le passé souligné la similitude des élévations des deux édifices mais les fouilles de Limoges ont montré que le plan de leur chevet était presque superposable⁹. Dès lors, on peut se demander

⁶ Sparhubert 2020.

⁷ Boulesteix 2014.

⁸ Sparhubert 2014.

⁹ Cazes 2020.

si la solution – très inhabituelle dans les déambulatoires romans – des fenêtres surmontées d'un oculus qui se retrouve non seulement à Toulouse mais aussi à Uzerche et, avec une variante, à Saint-Léonard-de-Noblat, ne serait pas empruntée à l'abbatiale du Sauveur. À moins que – hypothèse plus que probable – les chevets de Saint-Martial et de Saint-Sernin n'aient eu un modèle commun ? En l'occurrence celui de Saint-Martin de Tours, consacré en 1014, dont la construction fut saluée comme un événement majeur par les chroniqueurs de l'époque, à commencer par Adémar de Chabannes.

Les comparaisons entre Saint-Martin de Tours et Saint-Martial de Limoges sont évidemment grevées par le fait que les deux édifices ont disparu à la Révolution. Il apparaît cependant que le plan du déambulatoire tourangeau, connu par des fouilles du XIX^e siècle, coïncide très précisément avec celui de Limoges (fig. 5). La confrontation entre les vestiges du bras nord du transept de Tours et les représentations anciennes de Saint-Martial révèle pour sa part l'existence d'échanges constants entre les deux chantiers, échanges qui, étape par étape, aboutirent à la définition d'un parti architectural commun : un haut vaisseau couvert d'une voûte en berceau contrebutée par les demi-berceaux de tribunes ouvrant sur l'espace central par des baies jumelles, des doubleaux retombant sur des colonnes engagées montant de fond, des piliers composés et même un décor sculpté faisant une large place au corinthien¹⁰.

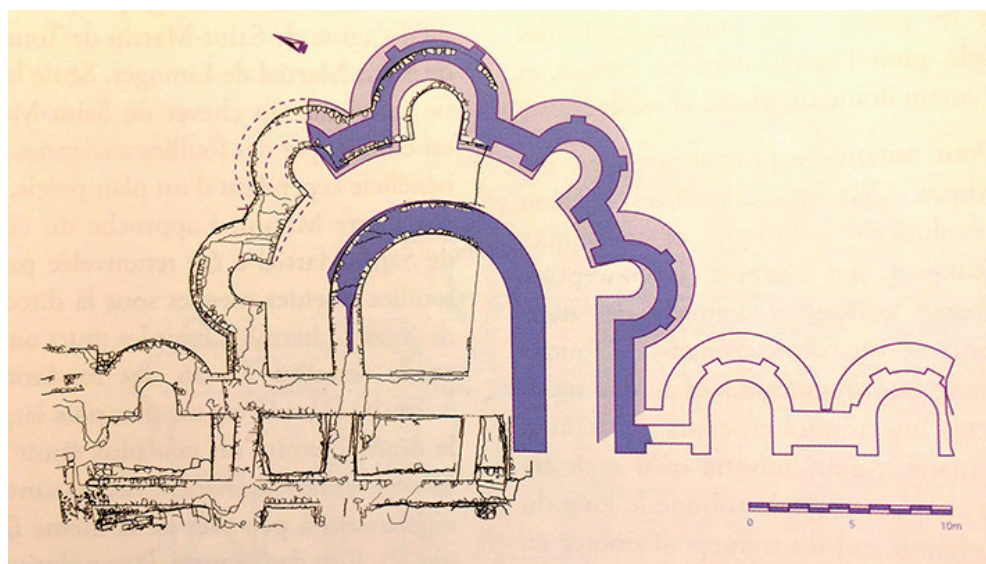


Fig. 5 – Superposition des chevets de Saint-Martial de Limoges (à gauche) et de Saint-Martin de Tours (à droite), DAO de Quitterie Cazes.

Pour apprécier pleinement la place du chevet de Saint-Martial dans le paysage artistique de son époque, il convient d'élargir les comparaisons aux

¹⁰ Vergnolle 2023.

autres exemples de chevets à tribune de la Francie occidentale. Aucun d'entre eux n'étant intégralement conservé en élévation, l'existence même de ce groupe d'édifices est restée longtemps ignorée par l'historiographie : il fallut attendre le colloque sur Saint-Martial de Limoges, en 2018, pour qu'il retienne l'attention¹¹.

Depuis lors, plusieurs études monographiques ont permis d'affiner les connaissances. L'entrecroisement des données conduit à penser que le modèle princeps des différents chevets à tribune de Francie occidentale fut celui de Saint-Martin de Tours. D'un point de vue typologique, on observe cependant d'un exemple à l'autre des variantes structurelles qui trahissent l'effervescence d'une architecture en pleine phase de définition. Comme Saint-Martial de Limoges, Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (mis en chantier vers 1033)¹² et l'abbatiale du Mont-Saint-Michel (entre 1023 et 1050 environ)¹³ comportaient une rangée de fenêtres hautes. Toutefois, à la différence des tribunes de Saint-Martial, qui ouvraient sur l'espace central par de petites baies, celles de Nogent-le-Rotrou et du Mont-Saint-Michel comportaient des baies jumelles. Il est vrai que, dans ces deux derniers cas, la tribune était, comme le sanctuaire lui-même, couverte d'une charpente. En revanche, si l'on en juge par sa descendance régionale, l'abside de l'abbatiale bretonne de Landévennec (vers 1030 – vers 1050) devait, comme celle de Saint-Martial de Limoges, comporter un cul-de-four épaulé une tribune voûtée en demi-berceau et s'ouvrant par des petites baies – mais elle était dépourvue de fenêtres hautes¹⁴. La structure d'autres chevets est plus difficile à restituer comme dans le cas de Beaulieu-lès-Loches où seule la présence d'un escalier en vis accolé à la première travée du déambulatoire indique la présence d'une tribune.

Ces variantes typologiques ne doivent pas masquer l'essentiel : la valeur allégorique d'un type de chevet renvoyant explicitement à l'image du Saint-Sépulcre. Les similitudes architecturales entre les chevets à tribune du début du XI^e siècle et la rotonde – l'Anastasis – qui abritait le tombeau du Christ sont en effet frappantes : cette vaste rotonde, édifiée au IV^e siècle par l'empereur Constantin, était ceinte d'un couloir de circulation desservant trois chapelles et surmonté d'un étage de tribune donnant sur l'espace central par une colonnade. L'architecture du Saint-Sépulcre était bien connue en Occident à travers des descriptions de voyageurs et même par un plan. Alors que les pèlerinages à Jérusalem tendaient à se multiplier à l'approche du millénaire de la Passion du Christ, sa destruction par le calife Al-Hakim en 1009 suscita une immense émotion en Occident. Ainsi, alors que germais

¹¹ Vergnolle 2020 (b).

¹² Vergnolle 2022.

¹³ Vergnolle à paraître (a).

¹⁴ Bardel, Pérennec et Vergnolle 2023.

l'idée de doter le tombeau de saint Martial d'un chevet grandiose, Adémar de Chabannes – dont on connaît l'implication dans le projet – s'employait à réunir des informations sur l'Anastasis et sur les travaux engagés pour sa restauration en interrogeant des pèlerins de retour de Terre Sainte. Aussi il n'est guère douteux que le choix, à Limoges, d'un parti architectural évoquant celui du Saint-Sépulcre était directement lié au rêve insensé d'Adémar et de la communauté monastique limougeaude de faire reconnaître saint Martial comme compagnon du Christ et, ce faisant, de le promouvoir du statut de confesseur à celui d'apôtre.

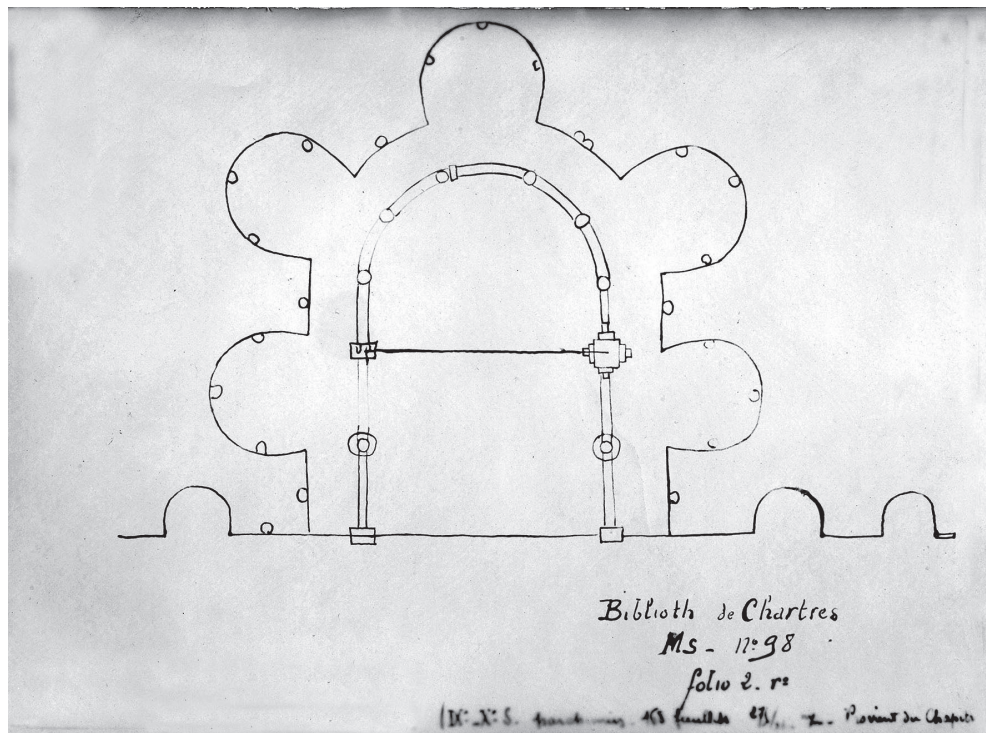


Fig. 6 – Chartres, Médiathèque L'Apostrophe, ms. 98, fol. 2, plan d'un chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes. Cliché Médiathèque de Chartres

La vogue des chevets à tribune, amorcée au tournant de l'an mil dans différentes régions de l'Europe, culmina en France occidentale au cours du second quart du XI^e siècle avant de régresser (si l'on excepte évidemment la descendance régionale de modèles prestigieux tels que Saint-Martial dans le Limousin ou Landévennec en Bretagne), alors que la construction d'églises circulaires dédiées au Saint-Sépulcre, nombreuses au début du XI^e siècle ne devait pas fléchir. Aussi l'adoption à Saint-Sernin de Toulouse dans les années 1050 d'un chevet à tribune identique à ceux de Saint-Martin de Tours et de Saint-Martial de Limoges doit-elle retenir l'attention. Les

parentés des trois monuments ont été depuis longtemps soulignées¹⁵, mais l'analyse a été considérablement renouvelée par la mise au jour du chevet de Limoges et, surtout, par la toute récente découverte d'un plan des années 1030-1040 identifié comme étant celui du chevet de Saint-Martin de Tours (fig. 6)¹⁶. Outre la similitude de l'implantation générale, les trois monuments offrent maints détails identiques, détails qui se retrouvent dans plusieurs autres déambulatoires des années 1030-1040 (Landévennec, Selles-sur-Cher, Beaulieu-lès-Loches), laissant entrevoir le rôle joué par les documents graphiques dans la transmission des modèles à longue distance.

Ces comparaisons entre des monuments parfois très éloignés les uns des autres n'apportent pas seulement des renseignements concrets sur les échanges entre chantiers mais aussi sur la circulation des idées. Ainsi, au-delà de sa valeur allégorique initiale, le chevet à tribune repris à Toulouse vers le milieu du XI^e siècle, puis peu après à Sainte-Foy de Conques et enfin à Saint-Jacques de Compostelle dans les années 1080, devint-il au cours de la seconde moitié du XI^e siècle l'expression archétypale des sanctuaires conservant le corps d'évangélistes importants – dont l'apôtre Jacques – ou du moins accueillant un grand pèlerinage. Aussi, sans doute est-ce sous cet angle qu'il faut comprendre la « copie » à Saint-Léonard-de-Noblat du chevet de Saint-Martial, un siècle après la construction de celui-ci : bien que démodée depuis longtemps, l'architecture de l'abbatiale du Sauveur avait conservé toute sa valeur en tant que modèle de référence.

¹⁵ On trouvera un point sur la question dans Vergnolle 2014.

¹⁶ Vergnolle à paraître (b).

Bibliographie

Bardel, Pérennec et Vergnolle 2023 – Annie Bardel, Ronan Pérennec et Éliane Vergnolle, « L'abbatiale romane de Landévennec (Finistère). L'ambition d'un prince », *Bulletin monumental*, 2023-1, p. 3-48.

Boulesteix 2014 – Lise Boulesteix, « Cathédrale Saint-Étienne. Lescure archéologique de la crypte romane », dans **Haute-Vienne** 2014, p. 31-41.

Cazes 2020 – Quitterie Cazes, « Recherches sur les origines du chevet de Saint-Sernin de Toulouse », dans *Saint-Martial de Limoges* 2020, p. 139-148.

Haute-Vienne 2014 – *Congrès archéologique de France. Haute-Vienne*, 2014 (*Haute-Vienne romane et gothique. L'âge d'or de son architecture*).

Lhermite et Marty 2020 – Xavier Lhermite et Angélique Marty, « Saint-Martial de Limoges. L'apport des fouilles à la connaissance de l'abbatiale du Sauveur », dans *Saint-Martial de Limoges* 2020, p. 19-30.

Martin 2020 – Pierre Martin, « Les premiers déambulatoires à chapelles rayonnantes en France occidentale. Méthode d'analyse d'un type architectural », dans *Saint-Martial de Limoges* 2020, p. 67-82.

Proust 2006 – Évelyne Proust, « Les chapiteaux de l'abbatiale, épaves d'un décor sculpté », dans *Saint-Martial de Limoges* 2006, p. 241-279.

Proust 2020 – Évelyne Proust, « Saint-Martial de Limoges. Les chapiteaux corinthiens provenant de l'abbatiale romane, *Saint-Martial de Limoges* 2020, p. 95-102.

Saint-Martial de Limoges 2006 – *Saint-Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (Xe-XIII^e siècle)*, Claude Andrault-Schmitt (dir.), Actes du colloque international de Poitiers-Limoges, mai 2005, Limoges, PULIM, 2006.

Saint-Martial de Limoges 2020 – *Saint-Martial de Limoges. Millénaire de l'abbatiale romane (1018-2018)*, Actes du colloque international de Limoges, 29-30 novembre 2018, *Bulletin monumental*, n° spécial, 2020-1, Éliane Vergnolle (dir.).

Sparhubert 2014 – Éric Sparhubert, « Saint-Léonard-de-Noblat, collégiale Saint-Léonard, dans *Haute-Vienne* 2014, p. 219-244.

Sparhubert 2020 – Éric Sparhubert, « Les fantômes de Saint-Martial dans l'architecture romane limousine », dans *Saint-Martial de Limoges* 2020, p. 121-138.

Vergnolle 2006 – Éliane Vergnolle, « L'abbatiale romane. Bilan documentaire », dans *Saint-Martial de Limoges* 2006, p. 189-218.

Vergnolle 2014 – Éliane Vergnolle, « Limoges, Saint-Martial. L'abbatiale romane du Sauveur et les «églises de pèlerinage» », dans *Haute-Vienne*, 2014, p. 115-140.

Vergnolle 2019 – Éliane Vergnolle, « L'abbatiale romane », dans *Chefs-d'œuvre romans de l'abbaye Saint-Martial de Limoges*, cat. exp. Limoges, musée des Beaux-Arts, nov. 2019-mars 2020, p. 42-69 (en coll. avec Évelyne Proust).

Vergnolle 2020 a – Éliane Vergnolle, « Saint-Martial de Limoges, l'abbatiale romane. Le chevet roman d'après les textes et la documentation graphique », dans *Saint-Martial de Limoges 2020*, p. 7-12.

Vergnolle 2020 a – Éliane Vergnolle, « Les tribunes de chevet dans l'architecture romane du début du XI^e siècle », dans *Saint-Martial de Limoges 2020*, p. 103-119.

Vergnolle 2023 – Éliane Vergnolle, « Saint-Martin de Tours et les autres. La circulation des modèles architecturaux en Francie occidentale au début du XI^e siècle », dans *Coenobia Turonenses. Les communautés martiniennes de Tours, leurs pratiques et leurs réseaux de l'Antiquité tardive au XIII^e siècle*, Actes de la table ronde de Tours, 27-28 octobre 2022, Élisabeth Lorans et Philippe Depreux (dir.), Hambourg, 2023.

Vergnolle 2022 – Éliane Vergnolle, « L'église Saint-Denis. Un chef d'œuvre roman méconnu », dans *Nogent-le-Rotrou roman et gothique*, Paris (Bibliothèque de la Société Française d'Archéologie, n^{elle} série, 3), 2022, p. 87-167.

Vergnolle à paraître (a) – Éliane Vergnolle, « Le chevet roman du Mont-Saint-Michel. Un ouvrage majeur du second quart du XI^e siècle », dans *1023-2023. Le Mont-Saint-Michel en Normandie et en Europe. Nouvelles découvertes et nouvelles perspectives de recherche*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 31 mai-4 juin 2023, Mathilde Lebatut et Fabien Paquet (dir.), Presses universitaires de Caen, à paraître.

Vergnolle à paraître (b) – Éliane Vergnolle, « À propos de trois plans d'églises conservés dans un manuscrit chartrain (ms. 98) : réflexions sur le dessin d'architecture à l'époque romane », *Compte rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2023, à paraître.

Les délivrances miraculeuses des prisonniers au Moyen Âge VI^e-XII^e siècle

Édina BOZOKY

Le modèle de la libération miraculeuse des captifs se trouve dans les Actes des Apôtres¹. Une première fois, saint Pierre et d'autres apôtres ont été libérés par l'ange du Seigneur qui a ouvert les portes de la prison où ils ont été retenus par les prêtres à Jérusalem (5, 17-23). Plus tard, saint Pierre, attaché avec deux chaînes dans la prison du roi Hérode et surveillé par plusieurs soldats et sentinelles, a été libéré de nouveau par un ange, apparu entouré d'une lumière. Les chaînes du saint sont tombées ; l'ange l'a conduit devant deux gardes jusqu'à la porte de fer de la prison qui s'est ouverte d'elle-même (12, 7-10). L'église Saint-Pierre-aux-Liens de Rome, construite entre 432 et 440, est censée abriter les chaînes de saint Pierre, conservées dans un reliquaire. Selon la légende, les chaînes de Jérusalem ont été envoyées à l'impératrice Licinia Eudoxia (422-493), épouse de Valentinien III. Elle les a présentées au pape Léon I^{er} qui les a comparées aux chaînes de l'emprisonnement de Pierre de Rome ; les deux chaînes se sont soudées alors.

Dès le haut Moyen Âge, les récits d'évasion deviennent assez nombreux dans la littérature hagiographique. La typologie des miracles de libération se dessine dès cette époque ; en grande partie, il s'agit des miracles posthumes des saints, et sont opérés loin de leur sanctuaire. Dans de nombreux cas, après l'invocation que les captifs adressent à un saint, celui-ci leur apparaît et les encourage pour s'évader, et les aide même parfois activement².

Le thème apparaît à plusieurs reprises dans les livres des miracles de Grégoire de Tours, rédigés entre 574-593. Il rapporte que le martyr Victor, vénéré à Milan, « brisa dans leurs geôles les chaînes des prisonniers et leur permet de s'en aller en toute liberté ». Il raconte qu'Apollinarius, fils de Sidoine Apollinaire, retenu prisonnier à Rome, puis envoyé en exil à Milan, a prié sur

¹ La première version de cet article (« Les miracles de délivrance de prisonniers au Moyen Âge ») a été publiée dans *Pèlerinages, échanges, cultures*. Actes du 74^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France, 25 au 27 mai 2018 à Saint-Léonard-de-Noblat, *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, 74 (2019), p. 209-219.

² Pierre-André Sigal, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI^e-XII^e siècle)*, Paris, Cerf, 1985, p. 268-270.



Saint Pierre libéré de prison - Guido da Siena

le tombeau de Victor. Sûr de pouvoir s'enfuir, il a donné l'ordre à son serviteur de seller son cheval et s'est enfui à Clermont³. Les prisonniers s'évadent dans toute une série de miracles posthumes de saint Martin de Tours. Dans une prison de Reims, son intervention miraculeuse a fait sortir les prisonniers par le toit ; il les a soulevés dans les airs en se présentant : « Je suis Martin, soldat du Christ, votre libérateur. Allez en paix, et retirez-vous sans crainte⁴. » Dans un autre épisode, après la prière insistante des prisonniers, leurs chaînes se sont brisées⁵ ; de même, lors du transfert d'un prisonnier qui implorait sans cesse saint Martin, lorsque ses gardiens sont arrivés au bord de la Loire, ils ont eu la sensation d'être frappés à la tête ; ils sont tombés à terre, et les attaches du prisonnier se sont déliées⁶. Même le passage des reliques de Martin, en partant vers la Galice⁷ et vers le pays de Soissons⁸ a eu pour l'effet la délivrance des prisonniers. Dans un cas, un prisonnier, accusé injustement, a été libéré de ses liens d'abord quand il est passé devant la basilique Saint-Pierre, puis devant

³ Grégoire de Tours, *La Gloire des martyrs*, texte revu et traduit par Luce Pietri, Paris, Les Belles Lettres, 2020, § 44, p. 136-139.

⁴ Grégoire de Tours, *Liber de virtutibus sancti Martini*, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum Rerum Merovingicarum (MGH SRM) I/2*, IV, XXVI, p. 205-206 ; trad. H. L. Bordier, *Les Livres des miracles et autres opuscules de Georges Florent Grégoire*, t. II, Paris, 1860, p. 307.

⁵ *Ibid.*, II, XXXV, p. 172 ; trad. Bordier, p. 153.

⁶ *Ibid.*, IV, XVI, p. 204 ; trad. Bordier, p. 295-297.

⁷ *Ibid.*, I, XI, p. 146 ; trad. Bordier, p. 41.

⁸ *Ibid.*, III, XLVII, p. 193 ; trad. Bordier, p. 253.

celle de Saint-Martin⁹. Grégoire de Tours rapporte aussi un miracle qui s'est opéré pour trois hommes enchaînés au tombeau de saint Seine près de Dijon. À minuit, est apparue dans l'église « une lumière plus éclatante que la lumière terrestre », et les attaches et les liens des hommes se sont rompues¹⁰.

Parmi les saints mérovingiens, seuls saint Géry, évêque de Cambrai († v. 623), et saint Éloi († 660) agissaient de leur vivant pour libérer des prisonniers. Selon sa *Vie* rédigée au VII^e siècle, Géry se préoccupait particulièrement du sort des prisonniers, des captifs. À son époque, les prisonniers de guerre ont été souvent réduits en esclavage. Géry est intervenu par compassion à trois reprises. Chaque fois, quand il a demandé la libération des prisonniers, il a essuyé un refus ; mais il a prié Dieu, son vœu a été exaucé, et les chaînes des captifs sont tombées¹¹.

De son vivant, saint Éloi accomplit deux délivrances de prisonniers, racontées dans sa *Vie* rédigée par saint Ouen entre 673-675, et remaniée au VIII^e siècle. Le premier miracle a eu lieu après la rénovation par Éloi de la basilique Saint-Martial de Paris où il a transporté des reliques de Martial. La procession est passée près d'une prison où sept hommes avaient été enfermés. Tout d'un coup, les reliques sont devenues trop lourdes, et leur porteur a dû s'arrêter. Au même moment, on a entendu un grand bruit, les serrures se sont brisées, les portes de la prison se sont ouvertes, et les prisonniers ont été libérés, proclamant « la gloire de Martial et la faveur d'Éloi¹² ». Il s'agit donc d'un miracle par l'intermédiaire de saint Martial et non pas par le seul pouvoir d'Éloi ; cependant sa présence semble participer au succès de ce miracle qui préfigure un autre qui a eu lieu après l'élection épiscopale d'Éloi. En passant près de la prison de Bourges, « les serrures se brisèrent, les gonds furent arrachés, les portes de la prison s'ouvrirent et tous les liens des prisonniers se rompirent ». Les prisonniers se sont réfugiés dans l'église Saint-Sulpice. Grâce aux prières d'Éloi, mais aussi à la protection de saint Sulpice, ils ont pu être libérés¹³. La délivrance des prisonniers a continué après la mort de saint Éloi, auprès de sa basilique, de son tombeau :

« S'il arrive que, le procès achevé, un homme, attaché ou enchaîné pour une faute quelconque, passe par le chemin public qui est proche

⁹ *Ibid.*, IV, XXXV, p. 208 ; trad. Bordier, p. 321.

¹⁰ Grégoire de Tours, *De Gloria confessorum*, MGH SRM I/2, § 86 ; trad. H. L. Bordier, Paris, t. III, 1862, p. 84-85.

¹¹ *Acta S. Gaugerici*, I, ; II, 9 ; II, 13, AASS Aug. II, p. 673, 674.

¹² *Vita S. Eligii*, I, 18, Patrologie Latine 87, col. 495 ; trad. Isabelle Westeel, *Vie de saint Eloi*, Noyon, 2002, p. 56-57.

¹³ *Ibid.*, II, 14, col. 522-523 ; trad. p. 90-93.

de sa basilique, aussitôt qu'il est parvenu à cette église, les liens se rompent à l'instant et l'accusé est libre sans qu'on puisse l'enchaîner de nouveau¹⁴ ».

L'auteur de la *Vie* du saint rapporte un épisode avec des détails. Un homme, lié par des chaînes de fer, s'est réfugié dans l'église Saint-Éloi ; devant le tombeau du saint, sa chaîne s'est rompue et est tombée en morceaux. Ses persécuteurs l'ont attrapé et lui ont mis une nouvelle chaîne au cou et aux mains. L'homme a invoqué saint Éloi, et aussitôt la chaîne s'est brisée ; épouvantés, ses persécuteurs ont imploré le pardon pour leur acte¹⁵.

Dans l'hagiographie occidentale, le thème de la libération des prisonniers connaît son apogée aux XI^e-XII^e siècles. Quelle est la raison de la fréquence de ces miracles d'évasion ? Nous sommes alors à l'époque féodale, marquée d'une part par des rivalités entre seigneurs, et de l'autre, par des exactions ou du moins des pressions exercées par les seigneurs et autres *milités* sur les paysans. Dans beaucoup de cas, capturer les ennemis ou les paysans d'un seigneur rival était un moyen de réclamer des rançons ; il ne s'agissait pas d'infliger des peines aux captifs pour leurs méfaits, mais de les traiter comme des otages en attendant le versement des rançons contre leur libération.

Le saint qui devient par excellence le libérateur des prisonniers est saint Léonard de Noblat. Son culte n'est pas attesté avant le XI^e siècle. Selon sa *Vie* légendaire¹⁶, rédigée vers 1029, il aurait vécu au temps du roi Clovis et de saint Remi de Reims. Parti pour le Limousin, il est devenu ermite dans la forêt de Pauvain. Le Seigneur lui a octroyé le pouvoir de libérer les prisonniers :

« Dieu glorifiait tellement son pieux serviteur que si quelqu'un, détenu en prison, invoquait le nom de Léonard, aussitôt il voyait ses chaînes se rompre, il était libre, et personne n'osait mettre d'entraves à sa liberté. Un grand nombre de ces prisonniers, partis de pays lointains, et délivrés par lui du cachot ou des fers, venaient en Aquitaine, et demandaient en quel lieu demeurait le bienheureux Léonard. Bien plus, ils apportaient avec eux leurs fers et leurs chaînes pesantes, et tombant à ses pieds, les lui présentaient pour lui en faire hommage¹⁷. »

¹⁴ *Vita S. Eligii*, II, 44

¹⁵ *Ibid.*, II, 45. Cf. aussi Edina Bozoky, « Les miracles de saint Éloi », dans *L'abbaye de Solignac. Mémoires plurielles d'une très ancienne fondation (VII^e-XVIII^e siècle)*, textes réunis par Claude Andrault-Schmitt, Stéphane Lafaye, Jean-Loup Lemaitre, Presses Universitaires de Limoges, 2022, p. 37-44.

¹⁶ Cf. Guillaume Martin, « Pèlerinage et culte de saint Léonard au début du XI^e siècle : retour aux sources », dans *Pèlerinages, échanges, cultures*, op. cit. n. 1, p. 199-208.

¹⁷ *Vita et miracula S. Leonardi, Acta sanctorum* (désormais AASS) Nov. III, § 11, p. 154. Trad. dans l'abbé Arbellot, *Vie de Saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, Paris,

Léonard leur distribua une partie de la forêt pour qu'ils la défrichent et la cultivent, pour vivre honnêtement.

Au siècle suivant, sa réputation de libérateur de prisonniers est déjà bien établie. Le *Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle* (5^e livre du *Livre de Saint-Jacques de Compostelle*¹⁸) présente saint Léonard dont l'intercession a fait libérer « d'innombrables milliers de captifs ». Il décrit les ex-voto, offerts au saint pour le remercier pour son intervention : autour de l'église de Léonard sont suspendus des quantités de menottes, carcans, chaînes, entraves, cadenas, etc.¹⁹

Ce sont les deux livres des *Miracles de saint Léonard* (XI^e et XII^e siècles) qui sont les plus riches en récits de délivrance des captifs ; ils sont presque entièrement consacrés à ce thème²⁰.

Dans le premier livre, composé après 1030²¹, les captifs sont avant tout les victimes des seigneurs cruels. Les prises d'otages et les captures de prisonniers rapportées reflètent précisément les désordres auxquels le mouvement de la Paix de Dieu a voulu mettre fin, et dont l'évêque de Limoges, Jourdain de Laron (1023-1051)²², était l'un des instigateurs. Au concile de paix de 1031, avec l'archevêque de Bourges et les évêques du Puy, d'Auvergne, de Mende, d'Albi, de Cahors, de Poitiers, de Périgueux et d'Angoulême, il a excommunié « les chevaliers de l'évêché de Limoges qui ont refusé et refusent à leur évêque de conclure la paix qu'il requiert²³. »

Les bourreaux évoqués dans le premier livre des *Miracles de saint Léonard* sont des *milites* cruels : un vicomte de Limoges qui a exposé ses ennemis attachés à une grande chaîne suspendue à l'extérieur d'une tour de son château²⁴ ; le « tyran » qui a jeté un habitant de Noblat dans une prison souterraine, fermée

1863, p. 39-40.

¹⁸ Cf. sa traduction en français : Bernard Gicquel, *La Légende de Compostelle. Le Livre de Jacques*, Paris, Tallandier, 2003.

¹⁹ *Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*. Texte latin du XII^e siècle, édité et traduit en français d'après les manuscrits de Compostelle et de Ripoll par Jeanne Vieillard, Paris, Vrin, 1997, p. 52-57.

²⁰ Céline Cheirézy, « Hagiographie et société : l'exemple de saint Léonard de Noblat », *Annales du Midi*, 107 (1995), p. 417-435.

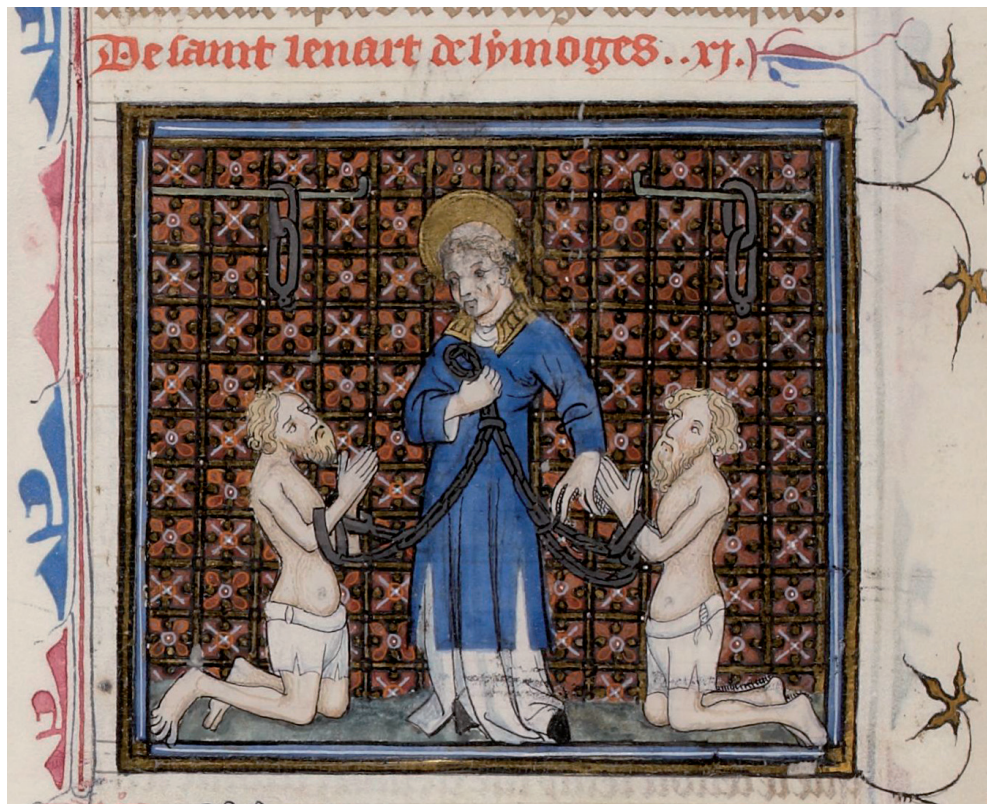
²¹ Selon Guillaume Martin, « Pèlerinage et culte de saint Léonard au début du XI^e siècle », p. 207, la date de la rédaction du *Premier livre des miracles* devrait être repoussée autour de 1050.

²² Cf. Anne Massoni, « Jourdain de Laron, évêque de Limoges de 1023 à 1051 et contemporain d'Adémar de Chabannes » dans cet ouvrage.

²³ Dominique Barthélemy, *L'an mil et la Paix de Dieu. La France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris, Fayard, 1999, p. 375-377.

²⁴ *Vita et miracula S. Leonardi*, AASS Nov. III, I, 2, p. 156.

avec une grosse pierre²⁵, ou encore un seigneur auvergnat qui a capturé un pèlerin qu'il voulait libérer contre une grosse somme d'argent²⁶. Un paysan a été enlevé par des brigands en Poitou et attaché à un chêne, la tête en bas²⁷.



Miniature du XIV^e siècle du Maître du sacre, représentant saint Léonard entouré par deux prisonniers, *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. (Source gallica.bnf.fr / BnF - NAF 15944 - f. 37v)

Pour chaque libération, saint Léonard est apparu aux captifs et, dans plusieurs cas, il a participé activement à leur délivrance. Pour faire sortir un prisonnier d'un cachot souterrain, il y est descendu en l'éclairant, a touché l'homme en lui ordonnant : « Lève-toi, voici Léonard que tu as appelé à ton secours²⁸. » À Nantes, où un prisonnier a été enfermé dans une salle avec des soldats et domestiques, Léonard a ôté lui-même ses chaînes et l'a tiré hors de la salle²⁹. Il a ouvert les portes d'une prison d'un château sur le Rhône, puis a

²⁵ *Ibid.*, I, 3, p. 156-157.

²⁶ *Ibid.*, I, 4, p. 157.

²⁷ *Ibid.*, I, 9, p. 159.

²⁸ *Ibid.*, I, 3, p. 156-157.

²⁹ *Ibid.*, I, 5, p. 157-158.

emmené le prisonnier au bord du fleuve en l'encourageant à le traverser sans crainte³⁰. En Auvergne, Léonard est apparu d'abord deux fois à un châtelain abusif en réclamant la libération d'un pèlerin innocent. Comme le seigneur ne lui a pas obéi, Léonard a délivré le pèlerin en faisant écrouler la tour avec la moitié du château, ensevelissant un grand nombre de personnes de la maisonnée du châtelain³¹. Quant au paysan attaché à l'arbre, il a aperçu tout d'un coup une grande lumière dans la nuit et a entendu une voix lui disant de se libérer³². À un chapelain enfermé dans une fosse, Léonard est apparu sous la forme d'une colombe, a fait tomber ses chaînes et l'a conduit dehors³³.

Le second livre des miracles a été rédigé (ou transcrit seulement) au début du XII^e siècle par Waleran de Bamberg, évêque de Naumburg (1091-1111), qui est venu à Saint-Léonard où il était accueilli par les chanoines de l'église³⁴. Les miracles qui y sont narrés concernent d'une part des croisés captifs, et de l'autre, des prisonniers capturés lors des guerres féodales. « Ce recueil de miracles explique le glissement curieux de patronage dont fait l'objet le saint : de protecteur des prisonniers, Léonard devient celui des *militēs*³⁵. » Un miracle évoque l'hostilité entre deux seigneurs auvergnats, Guillaume et Hugues. Ce dernier est tombé entre les mains de Guillaume qui l'a enfermé dans un cachot souterrain. Hugues suppliait saint Léonard tous les jours en criant. Guillaume s'est moqué de lui, en se faisant passer pour le saint, lui reprochant ses cris incessants. Mais tout d'un coup les chaînes d'Hugues se sont brisées et il s'est évadé de son cachot. Plus tard, il a capturé son ennemi Guillaume³⁶. Un *miles* voué à saint Léonard, emprisonné également dans un cachot souterrain dans le Vivarais, a été tiré de là par le saint qui l'a pris par la main et lui a même indiqué un cheval pour s'enfuir³⁷. Un autre, captif au château de Prévinquières (Aveyron, arr. Villefranche) en Rouergue, s'est libéré la nuit de Noël. Une voix lui a ordonné de se lever, de partir et d'aller au tombeau de saint Léonard. Une fois dehors, il a fait trois rencontres providentielles : un homme lui a indiqué le chemin qu'il devait prendre pour échapper à ses ennemis ; un autre lui a montré le passage de la rivière Aveyron ; et, enfin, un berger l'a aidé à porter ses chaînes jusqu'à son château, d'où il est parti ensuite au tombeau

³⁰ *Ibid.*, I, 7, p. 158.

³¹ *Ibid.*, I, 4, p. 157.

³² *Ibid.*, I, 9, p. 159.

³³ *Ibid.*, I, 8, p. 158-159.

³⁴ A. Poncetlet, « Boémond et S. Léonard », *Analecta Bollandiana*, 31 (1912), p. 24-44, ici p. 31-33.

³⁵ Céline Cheirézy, « Hagiographie et société ... », p. 430.

³⁶ *Vita et miracula S. Leonardi*, II, 6, p. 170-172.

³⁷ *Ibid.*, II, III, p. 169.

de Léonard³⁸. Un autre *miles*, enfermé également dans une terrible prison en Rouergue, après l'apparition de saint Léonard, s'est jeté par la fenêtre sans se faire mal³⁹.

Les deux récits les plus longs racontent la délivrance de personnages historiques de la Première Croisade, celle de Richard de Salerne et de Bohémond de Tarente. Plusieurs sources historiques rapportent les circonstances de leur captivité et de leur libération⁴⁰, en particulier Orderic Vital dans son *Histoire ecclésiastique*, rédigée en 1135⁴¹. Richard de Salerne (v. 1060-1114), noble normand, a participé à la Première Croisade dès 1097 avec ses cousins Bohémond de Tarente et Tancrède. Bohémond de Tarente (v. 1054-1111) était le fils aîné de Robert Guiscard, comte normand d'Apulie. En 1098, Bohémond a pris Antioche (act. Antakya), étape essentielle avant la prise de Jérusalem, et il en a fait une principauté qui n'a chuté qu'en 1268⁴².

En août 1100, Bohémond et Richard sont partis pour secourir le gouverneur arménien de Mélitène (act. Malatya) en Cappadoce, assiégé par l'émir turc Malek Ghâzi Mohammed, connu par les Occidentaux sous le nom de Danichmend († 1104), fondateur de la dynastie des Danichmendites, qui a régné dans la partie nord-est de l'Anatolie. Danichmend a écrasé la petite troupe des croisés et a emmené Bohémond et Richard à Néocésarée (act. Niksar, Turquie), capitale de Danichmend. Les alliés de Bohémond ont réuni la rançon pour le libérer. Bohémond aurait aussi conclu un pacte d'alliance pour soutenir Danichmend contre l'émir seldjoukide de Nicée. Richard et Bohémond ont été libérés en 1103.

Le *Livre des miracles de saint Léonard* attribue leur libération à l'intervention du saint. Selon le premier miracle, Richard, tombé entre les mains des Sarrasins, a été enfermé dans un cachot, puis à la demande de l'empereur Alexis I^{er}, hostile aux croisés, il a été transféré à Constantinople et enfermé dans une tour. Il a prié saint Léonard qui lui est apparu et l'a rassuré en disant que Celui pour qui il était venu combattre le délivrerait. Ensuite le saint est apparu à trois reprises à l'empereur, lui faisant des reproches et des menaces afin qu'il libère Richard⁴³. Sur cette livraison de Richard à l'empereur, on ne trouve qu'une brève notice chez Mathieu d'Edesse : « Richard, neveu de Bohémond, Danischmend en fit don à l'empereur Alexis, en retour de sommes considérables que celui-ci

³⁸ *Ibid.*, II, IV, p. 169-170.

³⁹ *Ibid.*, II, V, p. 170.

⁴⁰ A. Poncet, « Boémond et S. Léonard », *Analecta Bollandiana*, 31 (1912), p. 24-30.

⁴¹ Orderic Vital, *The Ecclesiastical History*, edited and translated by Marjorie Chibnall, Oxford, Clarendon Press, 1975 et 1978. Cf. A. Poncet, *art. cit.*, p. 38-43.

⁴² George T. Beech, « A Norman-Italian Adventurer in the East : Richard of Salerno », *Anglo-Norman Studies*, 15 (1993), p. 25-40.

⁴³ *Vita et miracula S. Leonardi*, II, I, 2, p. 159-160.

lui donna⁴⁴ ». Selon Orderic Vital, l'empereur a fait une tentative de mettre la main non pas sur Richard, mais sur Bohémond⁴⁵ ; quant à Richard, il a été libéré avec Bohémond de la captivité de Danichmend.

Le récit de la capture et de la libération de Bohémond de Tarente fait aussi intervenir saint Léonard et attribue un rôle à la femme de Danichmend, chrétienne dans son cœur, qui fournit des vêtements et de la nourriture pour adoucir la captivité de Bohémond. Apprenant son emprisonnement, le comte de Sicile Roger de Hauteville et ses compagnons ont envoyé des émissaires en Limousin avec des présents pour saint Léonard, afin qu'il aide à libérer Bohémond. Le saint est apparu alors à Bohémond, en lui promettant sa libération, mais exigeant qu'il lui fasse élever une église à Antioche. C'est à ce moment que la ville de Danichmend a été assiégée par Soliman⁴⁶. Saint Léonard est apparu alors à la femme de Danishmend. Il lui a dit que le seul moyen pour que son mari échappe au malheur qui le menace, c'est de libérer Bohémond, de faire alliance avec lui et de le placer à la tête de l'armée. Le saint est apparu aussi à Danishmend qui a rendu la liberté à Bohémond à condition de combattre Soliman⁴⁷. La comparaison du récit hagiographique et celui d'Orderic Vital est particulièrement intéressante. Orderic a probablement connu une version des aventures de Bohémond ; il rapporte que le prince avait l'habitude de narrer ses aventures et ses exploits⁴⁸. Dans son récit, Orderic développe également le rôle d'une femme : selon lui, c'est la fille de Danishmend, appelée Melaz, qui a libéré secrètement Bohémond et ses compagnons pour combattre les ennemis de son père. Après leur intervention, ils sont retournés à la prison. Cette version a donné naissance à un poème épique en français. La fille de l'émir turc Doliman y est nommée Mélanie ; le rôle de saint Léonard est tout à fait occulté⁴⁹.

Revenons aux faits historiques. Après sa libération, Bohémond est retourné à Antioche, puis en 1104, en Europe. Il est allé faire un pèlerinage à Saint-Léonard avant le carême de 1106, attesté par deux sources⁵⁰. Avant même sa

⁴⁴ Mathieu d'Edesse, dans *Recueil des historiens des croisades*. Documents arméniens, t. I, Paris, 1859, p. 70 ; discuté par A. Poncelet, p. 35-36, n. 5.

⁴⁵ Orderic Vital, *op. cit.*, X, 24, vol. V, p. 354-355.

⁴⁶ Il s'agit en réalité du fils de Soliman (Süleyman I^{er}), Kiliç Arslan, sultan seldjoukide de Roum (1092-1102). Il était en conflit avec Danichmend en 1097 mais conclut une trêve avec lui lors du siège de Nicée par les croisés.

⁴⁷ *Vita et miracula S. Leonardi*, II, II, p. 160-168.

⁴⁸ Poncelet, *art. cit.*, p. 30.

⁴⁹ *La délivrance de Boémond, prince d'Antioche, épisode tiré de l'histoire des croisades*, éd. François-Thomas Delbare, Paris, 1826.

⁵⁰ Orderic Vital, *op. cit.*, XI, 12, vol. VI, p. 68-69 ; *Historia peregrinorum*, CXL, dans *Recueil des historiens des croisades*, Historiens occidentaux, t. III, Paris, 1866, p. 228.

venue, il a envoyé Richard de Salerne pour porter des ex-voto au sanctuaire du saint⁵¹. Le rôle de Bohémond dans l'affermissement et la diffusion du culte de saint Léonard semble très important ; il a dû faire connaître aux chanoines le motif de son pèlerinage, l'intervention de saint Léonard dans sa libération.

Saint Léonard n'est pas le seul « spécialiste » de la libération des prisonniers à l'époque féodale. Avant même saint Léonard, sainte Foy de Conques en est devenue une spécialiste au témoignage de son *Livre des miracles* composé entre 1013 et 1040/1045⁵². Bernard d'Angers, auteur des deux premières parties, rédigées entre 1013 et 1020, précise que

« Le genre de prodiges le plus familier à sainte Foy, celui qui a donné à son nom une célébrité universelle, c'est la délivrance des prisonniers qui ont recours à son assistance. [...] Elle ne fait aucune distinction entre l'innocent et le coupable. Tout captif, quel qu'il soit, qui implore son secours avec insistance et persévérance, ne tarde pas à expérimenter le pouvoir étonnant dont le Seigneur a doté son épouse. Les chaînes le plus fortement rivées se détachent d'elles-mêmes, les portes de fer s'ouvrent spontanément...⁵³ »

Il regrette que les moines, si habitués aux miracles de libération, n'ont pas conservé par écrit le nom et l'histoire de tous les prisonniers.

La spécialité de libérateur de prisonniers de sainte Foy est représentée sur le tympan de la façade de son église à Conques. On aperçoit des menottes suspendues comme des ex-voto dans l'écoinçon derrière sainte Foy prosternée devant la main de Dieu.

Les miracles de libération de sainte Foy reflètent les conflits qui agitaient la société féodale du XI^e siècle. Les personnages qui commettent des enlèvements et des emprisonnements sont des *milites*, des seigneurs qui se livraient à des exactions et retenaient leurs prisonniers dans leurs castra⁵⁴. Dominique Barthélemy souligne que « les *Miracles de sainte Foy* [sont] une source essentielle sur les relations d'inimitié entre nobles, sur la vengeance directe qui ne cesse de cohabiter avec la vengeance indirecte, surtout sans doute lorsqu'il s'agit de petite et moyenne chevalerie. C'est un ennemi connu

⁵¹ Orderic Vital, *op. cit.*, X, 24, vol. V, p. 376-377.

⁵² Pierre Bonnassie et Frédéric de Gournay, « Sur la datation du *Livre des miracles de sainte Foy de Conques* », *Annales du Midi*, 107 (1995), p. 457-473.

⁵³ Bernard d'Angers, *Liber miraculorum sancte Fidis. Il racconto dei prodigi di una santa bambina*. Testo critico, traduzione e commento a cura di Luca Robertini ; edizione postuma a cura di Luigi G. G. Ricci, Florence, Galuzzo, 2010, I, 31, p. 198-199 ; trad. *Livre des miracles de sainte Foy*, Sélestat, Les Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat, 2006, p. 50.

⁵⁴ Pierre Bonnassie, « Du Rhône à la Galice, genèse et modalités du régime féodal », dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident médiéval*, Rome, 1980, p. 32.

de lui et de même rang social, que le chevalier surprend, assaille, blesse ou fait prisonnier sur les chemins qui mènent à Conques⁵⁵. »

L'un des récits les plus détaillés raconte la libération d'un chevalier, emprisonné par Amblard⁵⁶, seigneur du château de Perse en Rouergue. Le prisonnier invoquait sainte Foy sans cesse ; ayant obtenu une sortie pour quelques jours, il s'est rendu au sanctuaire de la sainte, puis est retourné à son cachot. C'est alors que la sainte lui est apparue et l'a encouragé à se précipiter du haut de la tour dans laquelle il était enfermé. Durant la nuit, il a tenté deux fois de s'évader, mais le seigneur du château s'est réveillé chaque fois. Après le second essai avorté, la sainte est apparue au prisonnier, lui reprochant sa lâcheté et lui indiquant que l'issue pour sauter de la tour était désormais ouverte. Lorsqu'il a atteint péniblement la fenêtre, la sainte est réapparue et l'a encouragé à sauter. Il a réussi à s'atterrir sans être blessé. Mais le seigneur a été réveillé par le bruit des fers du fugitif et a lancé ses serviteurs à sa poursuite. Grâce à une monture qui semblait l'attendre dehors, le chevalier a pu échapper aux poursuivants. Il a trouvé un caillou avec lequel il a réussi à briser sa chaîne ; une fois libéré, il a constaté la disparition de la monture dont l'envoi a été attribué au Seigneur par l'auteur du récit⁵⁷. Dans deux autres miracles, après l'apparition de la sainte incitant les prisonniers à s'enfuir, ils trouvent un caillou avec lequel ils peuvent briser leurs entraves⁵⁸.



Tympan de l'église de Conques

⁵⁵ Dominique Barthélemy, *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, A. Colin, 2004, « Sainte Foy de Conques et les violences de l'an mil », p. 72-112, ici p. 95. Cf. aussi Id., *Miracles de l'an mil*, Paris, Armand Colin, 2023, ch. 13, « Les évasions miraculeuses » et ch. 14, « Les chevaliers et les autres dans les *Miracles de sainte Foy* ».

⁵⁶ Il s'agit très probablement d'Amblard II de Nonette, dit le Mal Hiverné, dont les exactions avaient lieu entre 999 et 1019 : cf. Pierre Bonnassie et Frédéric de Gournay, « Sur la datation... », p. 465.

⁵⁷ *Ibid.*, I, 33, p. 204-213 ; trad. p. 51-52.

⁵⁸ *Ibid.*, III, 4 et 5, p. 187-190 ; trad. p. 67-68.

Dans plusieurs cas, sainte Foy fournit aux prisonniers les outils matériels pour s'évader. Les moines de Conques ont raconté à Bernard d'Angers qu'un prisonnier invoquait sans cesse le secours de la sainte. Un jour enfin elle lui est apparue et lui a fourni un marteau couvert de rouille et lui a ordonné de briser ses fers avec l'instrument, puis d'apporter à Conques les tronçons de ses chaînes. Il l'a fait, est sorti de la prison dont la porte s'est ouverte toute seule. Il a apporté à Conques le marteau où il est resté comme ex-voto pendant trois ans⁵⁹. Un jeune chasseur est fait prisonnier lors de la prise du château de Servières par un homme nommé Étienne. Ce dernier a voulu contraindre le prisonnier de lui abandonner son domaine. Enfermé au sommet de la tour, attaché avec d'énormes fers, le prisonnier invoquait sans cesse sainte Foy. Sa mère est partie prier au tombeau de la sainte. Une nuit, il a été averti en rêve pour tenter son évasion. Réveillé, il a trouvé une scie de bois qu'il a utilisé pour détacher sa chaîne qui était fixée au mur. Quand il a voulu se précipiter du haut de la tour, il a aperçu des cordes, attachées à des balistes, qui lui ont permis de descendre jusqu'au milieu du précipice. Puis il a sauté et a atteint le sol sans aucun mal⁶⁰.

Plusieurs miracles de délivrance sont aussi attribués à saint Étienne, fondateur du monastère d'Aubazine (+ 1159)⁶¹. Dans ces récits, apparaît une particularité : les évadés passent sans être aperçus par leurs ravisseurs et gardes. C'est un motif qui vient de l'Évangile de Luc, IV, 30. Jésus alla prêcher dans la synagogue de Nazareth ; hostiles à ses paroles, les juifs l'ont emmené au sommet de la montagne pour le précipiter en bas, « mais il passa au milieu d'eux et s'en alla. » On utilisait ce verset comme charme pour protéger les voyageurs contre les périls.

Eutrope, saint patron de Saintes, se distingue aussi par ses miracles de délivrance des prisonniers. Il est mentionné par Grégoire de Tours parmi les premiers évangélistes de la Gaule. Selon la tradition, il aurait été le premier évêque de Saintes. Selon sa *Vie* fabuleuse, insérée dans le *Guide du pèlerin de Compostelle*, Eutrope était originaire de Perse et contemporain du Christ. Il a été envoyé d'abord par saint Pierre, puis par son successeur, saint Clément, pour évangéliser Saintes. Le culte de saint Eutrope a pris son essor

⁵⁹ *Ibid.*, I, 32, p. 202-203 ; trad. p. 50-51.

⁶⁰ *Liber miraculorum sancte Fidis*, edizione critica e commento a cura di Luca Robertini, Spolète, Centro italiano di Studi sull'alto medioevo, III, 15, p. 203-205 ; trad. p. 72-73.

⁶¹ Michel Aubrun, *Vie de saint Etienne d'Obazine*. Texte établi et traduit, III, 10, p. 212-215, III, 20, 21, 22, 23, p. 226-233, Clermont-Ferrand, Institut d'Etudes du Massif Central, 1970 ; trad. seule dans Id., *Saints ermites en Limousin au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 261-262, 272-277.

au VI^e siècle lorsque ses restes ont été transférés dans une nouvelle basilique. À la fin du XI^e siècle, la basilique a été transformée, et une crypte a été bâtie. Un recueil de miracles a été rédigé au XII^e siècle, rapportant aussi des miracles plus anciens, accomplis au XI^e siècle. Bien qu'en majorité ils concernent la guérison auprès du tombeau d'Eutrope, plusieurs miracles ont été aussi opérés à distance, notamment pour la libération des captifs. Le *Guide du pèlerin de Compostelle* évoque les ex-voto témoignant de la nature de ces miracles : chaînes et menottes⁶².

Deux miracles d'Eutrope concernent la délivrance des chevaliers, victimes des guerres féodales. Lors d'un conflit entre le seigneur de Pons et celui de Taillebourg, Geoffroy de Rancon, le seigneur de Pons, a capturé cinquante hommes sur les terres de son ennemi et les a enfermés dans un cachot étroit. Ils ont supplié tous saint Eutrope pour qu'il ait pitié d'eux. Une nuit, le saint leur est apparu dans un globe de feu, venant de Saintes. Il a illuminé la prison et y est entré. Aussitôt les chaînes et les entraves sont tombées, et le saint a pris les prisonniers par la main et les a ramenés à Saintes⁶³. Le fils mineur du vicomte d'Aulnay a été retenu en otage et enchaîné avec un autre enfant à Saintes par le comte de Poitiers. Ils ont été libérés grâce aux prières de leurs parents : soudain, ils se sont présentés devant eux⁶⁴. Pour libérer cinq marchands enchaînés et tourmentés par la soif dans la ville de Saintes, le saint s'est impliqué activement. Il les a libérés de leurs entraves, puis a fait écrouler leur cachot. Ils ont réussi à sortir du bâtiment, puis de la cité. Après avoir porté leurs entraves au sanctuaire de saint Eutrope, ils sont rentrés dans leur pays⁶⁵.

Le miracle le plus extraordinaire raconte la libération d'un chevalier croisé qui est parti pour la Terre Sainte. Il a été capturé par les païens qui voulaient le convertir à leur religion. Comme il n'a pas cédé, il a été enfermé dans un coffre. À l'approche de la fête du saint, il a manifesté son profond regret de ne pas pouvoir y assister. Aussitôt saint Eutrope lui est apparu et l'a transporté avec le coffre jusqu'à Saintes, et l'a déposé au milieu de son église. Le chevalier est sorti du coffre dont les planches se sont brisées. On a suspendu le coffre dans l'église pour le montrer aux pèlerins⁶⁶.

On doit évoquer également les miracles de délivrance de prisonniers par saint Gilles qui ont été opérés à l'étranger, en Espagne et en Allemagne, loin du sanctuaire provençal du saint dont le culte a atteint son apogée au XII^e siècle.

⁶² *Le Guide du pèlerin...*, op. cit., p. 76-77.

⁶³ *Miracula S. Eutropii*, AASS Avr. III, II, 12, p. 747.

⁶⁴ *Ibid.*, II, 13, p. 747.

⁶⁵ *Ibid.*, II, 14-17, p. 747-748.

⁶⁶ *Ibid.*, II, 10-11, p. 746-747.

À cette époque, selon le *Guide du pèlerin de Compostelle*, saint Gilles a été « célèbre dans tous les pays du monde » et « après les prophètes et les apôtres, nul parmi les bienheureux n'est plus digne que lui, nul n'est plus saint, plus revêtu de gloire, nul n'est plus prompt à venir en aide⁶⁷ ». Deux miracles, rédigés entre 1120 et 1124, ont eu lieu à l'époque du roi d'Aragon Alphonse I^{er} (1104-1134). Un chevalier originaire du comté de Bigorre, capturé par les Sarrasins d'Almeria, n'avait pas les moyens de payer la rançon exigée pour sa libération. Des marchands génois ont réussi à l'emmener secrètement dans leur bateau. Lors d'une tempête, saint Gilles, invoqué par le chevalier lui est apparu, et lui a dit de monter sur le pont du bateau et de dire aux Génois de faire un vœu afin qu'ils soient sauvés⁶⁸. Un autre chevalier, de la cité de Huesca, est aussi tombé entre les mains des Sarrasins. Un Maure l'a acheté pour en faire son esclave. Il avait l'intention de l'échanger contre son frère, emprisonné à Huesca, sans succès. Au bout de sept ans de captivité, une nuit saint Gilles est apparu au chevalier et lui dit de se lever et de partir, car personne ne lui ferait de mal⁶⁹. D'autres miracles, opérés pour la libération des Allemands, ont été rédigés dans le 3^e quart du XII^e siècle. Il s'agit des chevaliers capturés lors des conflits féodaux et retenus dans l'espoir d'importantes rançons pour leur libération (trois cas). Enchaînés dans des cachots à l'intérieur des tours, ils adressaient tous des prières à saint Gilles. C'est une lumière éclatante qui a précédé leur libération : délivrés de leurs chaînes et entraves, ils se sont jetés en bas du haut de la tour, puis d'en haut du mur de rempart⁷⁰. Un chevalier nommé Berthold, emprisonné à Marbourg, s'est évadé de son cachot plus facilement. Au bout d'un mois de captivité, à moitié endormi, il a aperçu une grande lumière, puis le saint lui est apparu et lui dit de partir, car il était libre. Le chevalier ne lui a pas obéi tout de suite ; mais le second jour après l'apparition, la porte du cachot s'est ouverte, ses entraves sont tombées ; il est sorti en passant par la salle du château où le seigneur était assis avec ses hommes, mais personne ne l'a vu⁷¹.

Foy, Eutrope, Gilles et surtout Léonard ont été considérés comme les saints les plus efficaces pour libérer les prisonniers, même si, de façon éparse, les miracles de libération figurent aussi dans d'autres recueils. Au-delà des motifs

⁶⁷ *Le Guide du pèlerin...*, p. 38-39.

⁶⁸ *Livre des Miracles de saint Gilles. Liber miraculorum sancti Egidii. La vie d'un sanctuaire de pèlerinage au XII^e siècle.* Introduction, notes et commentaire par Marcel et Pierre-Gilles Girault, texte latin établi par Gilles Duhil, traduction par Annick Chupin, Orléans, Paradigme, 2007, miracle 10, p. 78-81.

⁶⁹ *Ibid.*, miracle 11, p. 82-85.

⁷⁰ *Ibid.*, miracles 23, 24, 26, p. 164-171, 172-181, 188-191.

⁷¹ *Ibid.*, miracle 25, p. 182-187.

typiques qui caractérisent les récits de délivrance (apparition des saints, brisure des chaînes, évasions risquées sans dommage corporel), ils comportent de précieux renseignements sur les causes et les conditions de la captivité aux X^e-XII^e siècles. La plupart des prisonniers ont été victimes des hostilités entre seigneurs féodaux et leurs hommes (*milités*). Dans la plupart des cas évoqués dans les récits, il s'agissait de l'emprisonnement des personnes sans aucun procès. L'un des motifs principaux de leur capture était la pratique de la rançon, source de revenu important. Les « prisons » se situaient dans les parties souterraines ou au contraire, dans les tours des châteaux. L'emprisonnement, souvent dans des conditions cruelles (cachot profond, obscurité, entraves des pieds, chaînes lourdes, privation de nourriture), servait aussi pour semer la terreur à cette époque de violences opposant seigneurs châtelains. Un certain nombre de récits permettent d'identifier les protagonistes, personnages attestés par des sources historiques, même si les récits de miracles transforment les événements au détriment de la réalité.

« Miracle des Ardents » et culte de saint Léonard aux XV^e et XVI^e siècles

Guillaume MARTIN

O quelle ioye astoit entre les hommes saintz & malades quel applandissement à vn chascun, cōbiē abondātz estoit les plaisirs qu'on receuoit, car les vns s'esioysoyent grandement d'auoir leur santé restituée, & les autres de contempler la merueilleuse esuidance de telz miracles, en fin tous se resioyssantz en Dieu & en la puissance de sa vertu avec action de graces Hymnes & Cantiques retournarent les precieuses reliques de Saint Leonard dans son Eglise¹.

Le miracle des Ardents de saint Léonard, dont sont extraites ces quelques lignes, occupe, dans l'histoire du culte du saint, une place tout à fait singulière. Le 11 août, date du miracle, est depuis plusieurs siècles l'une des quatre principales fêtes de la liturgie propre au saint limousin. À la fin du XIX^e siècle, ce miracle fut même considéré par la Confrérie de saint Léonard comme son véritable acte de naissance, lorsque les confrères mettent par écrit leurs nouveaux statuts². Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses caractéristiques, il est traditionnellement tenu pour être l'événement fondateur des ostensions à Saint-Léonard.

Singulier par ses suites, il ne l'est pas moins par ses caractéristiques. Il n'appartient tout d'abord à aucun des deux livres de miracles constitués respectivement au milieu du XI^e et au début du XII^e siècle. Il s'agit, de plus, d'un miracle de guérison, ce qui le différencie nettement de la grande majorité des miracles de saint Léonard qui ont généralement pour objet une libération de prisonnier(s). On pourrait ajouter qu'il met en présence une foule de miraculés, là où les autres miracles ne font état que d'un ou deux bénéficiaires. Enfin, le miracle est réalisé par l'intercession d'une châsse contenant les reliques du saint, contrairement à la plupart des autres miracles où l'intervention directe du saint, même post-mortem, prévaut (on notera tout de même que

¹ J. CHALARD, *La Vie, translation, et miracles du glorieux saint Léonard confesseur*, Saint-Léonard-de-Noblat, 1624, p. 134

² L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin (BSAHL)*, t. CXVIII, 1990, p. 113

ces derniers étant pour la plupart des miracles de libération de prisonniers, l'accès direct aux reliques paraît de fait moins crucial³).

Nous sommes donc en présence d'un miracle isolé et atypique qui a pourtant eu un impact déterminant sur les formes prises par le culte de saint Léonard durant plusieurs siècles. Il convient donc, pour mieux appréhender la place qu'il y occupe, de l'étudier pour lui-même tout en l'insérant, dans la mesure du possible, dans son contexte de rédaction.

Les sources du miracle

L'extrait cité en introduction est tiré du recueil de Joseph Chalard⁴ intitulé *La Vie, translation, et miracles du glorieux saint Léonard confesseur*, édité en 1624 à partir d'un manuscrit rédigé en 1595⁵. Il s'agit là du plus ancien récit du miracle des Ardents de saint Léonard : avant lui, ni mention ni évocation dudit miracle dans nos sources⁶.

Joseph Chalard ne précise pas d'où il tient ce récit en particulier, indiquant seulement dans son manuscrit (f°13r) à propos de l'ensemble du recueil : « Le tout traduit de latin en françoys et extrait des vrays originaux et legendaires qui sont dans son eglise et monastere en la ville de Saint Leonard de Noblac en Lymosin par moy Joseph Chalard natif et citoien de lad ville l'an mil cinq cents quatre vingts quinze au moys de juillet ». En tête de son livre, en 1624, il évoque des textes extraits « de divers auteurs anciens et modernes tant imprimez qu'escriptz à la main ». Une copie du livre de Joseph Chalard réalisée en 1744 par Fargeaud, prêtre et chanoine de Saint-Léonard, très fidèle à l'original, ne nous apporte en conséquence aucun élément supplémentaire concernant le miracle des Ardents⁷.

³ É. BOZOKY, « Les miracles de délivrance de prisonniers au Moyen Âge », *Pèlerinages – Échanges – Cultures*, Actes du 74^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France, *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard (BCSSL)*, n°74, Saint-Léonard-de-Noblat, 2019, p. 209-219 et « Les délivrances miraculeuses des prisonniers au Moyen Âge VI^e-XII^e siècle », dans cet ouvrage

⁴ Sur Joseph Chalard voir : F. ARBELLOT, « Joseph Chalard », *BSAHL*, t. XLIII, 1895, p. 347-352. Sur son environnement familial : B. BERNABEN, « Pierre Chalard, bourgeois, marchand et humaniste de Saint-Léonard au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. CXLV, 2017, p. 113-142.

⁵ Nous avons pu consulter une copie de ce manuscrit aux archives de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard.

⁶ J. DEVALETTE, B. BARRIÈRE, G. COMET et P. CONTE, *La Peste de Feu, le Miracle des Ardents et l'ergotisme en Limousin au Moyen Âge*, Les Cahiers d'Archéa, n°3, Limoges, 1994, p. 50

⁷ Le manuscrit contenant cette copie a été mentionnée dans le procès-verbal de la séance du 29 mars 1892 de la SAHL (*BSAHL*, t. XLI, 1894, p. 633-634), et commenté plus largement par R. JACQUAND (« La Confrérie des Trente Gentilshommes de Saint-Léonard en 1673 », *BCSSL*, n°1 Spécial, octobre 1982, p. 5-8). Le récit du miracle des Ardents issu de cette copie a

À la suite de Joseph Chalard, tous les principaux hagiographes de saint Léonard, ont évoqué et commenté ce miracle : Jean Rougerie à la fin du XVII^e s.⁸, Étienne Oroux au XVIII^e s.⁹, François Arbellot au XIX^e s.¹⁰ et Joseph Bioassac au milieu du XX^e s.¹¹.

Jean Rougerie, devenu Bernardin-de-tous-les-Saints à son entrée en religion, écrit peu de temps après Joseph Chalard¹². Son récit du miracle des Ardents est assez proche, dans ses grandes lignes, de celui de son prédécesseur, quoique beaucoup plus synthétique. Seul le récit de la procession est rapporté avec plus de détails dans sa composition et son organisation¹³. On ne sait si cette variation émane de sources différentes utilisées par Jean Rougerie vis-à-vis de Joseph Chalard, ce qui semble assez peu probable, s'il évoque la procession à l'image de celles qu'il a pu voir de son vivant à Saint-Léonard, ou s'il s'agit simplement du fruit de son imagination. François Arbellot écrit à propos de l'ouvrage de Jean Rougerie : « Le P. Bernardin a pieusement écrit son livre ; mais la légende y remplace l'histoire, et la critique n'y brille que par son absence »¹⁴. À la fin de son récit, Jean Rougerie précise : « Ce Miracle est rapporté d'une autre façon dans les Leçons de l'Office qui se recitent dans l'Eglise de Saint Leonard. Ce qu'il y a de différent à ce que je viens de dire est apocryphe, ainsi qu'il est facile d'inferer »¹⁵.

Le livre de l'abbé Oroux, au siècle suivant, bien qu'étant d'assez loin le plus

été transcrit en grande partie et brièvement commenté par M. TANDEAU DE MARSAC (« Le Miracle des Ardents à Saint-Léonard », *BCSSL*, n°40, septembre 1995, p. 3-5).

⁸ J. ROUGERIE (R. P. BERNARDIN-DE-TOUS-LES-SAINTS), *La vie et les miracles du grand saint Léonard, premier saint de la couronne de France*, Limoges, 1681, p. 377-394

⁹ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, Paris, 1760, p. 65-68

¹⁰ F. ARBELLOT, *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, Paris, 1863, p. 88-91

¹¹ J. BIOSSAC, *Saint Léonard, ermite en Limousin, libérateur des prisonniers*, Saint-Léonard-de-Noblat, 2^e édition 1965 (première édition en 1956), p. 27-28

¹² Jean Rougerie est né à Saint-Léonard en 1624, année de la publication du livre de Joseph Chalard. Son propre ouvrage est publié un peu plus d'un demi-siècle plus tard, en 1681.

¹³ J. ROUGERIE (R. P. BERNARDIN-DE-TOUS-LES-SAINTS), *La vie et les miracles du grand saint Léonard, premier saint de la couronne de France*, *op. cit.*, p. 392-293 : « La Croix marchoit la première dans cette Procession, ainsi que l'on a de coutume ; & plusieurs petits enfans en chemise, qui crioient misericorde à Dieu & au glorieux Saint Leonard : aprez suivoient les Chanoines & Prêtres chantans les Hymnes & Pseaumes qui se chantent ez necessitez publiques. L'Evêque venoit ensuite, accompagné de plusieurs Abbez, Prieurs & Religieux, qui étoient assemblez pour implorer le secours du Ciel dans cette necessité publique. La Chasse des Reliques du Saint étoit portée la dernière entourée d'un nombre tres grand de pelerins en chemise, & d'une foule de peuple incroyable qui la suivoit. »

¹⁴ F. ARBELLOT, « Jean Rougerie », *BSAHL*, t. XLI, 1894, p. 115

¹⁵ J. ROUGERIE (R. P. BERNARDIN-DE-TOUS-LES-SAINTS), *La vie et les miracles du grand saint Léonard, premier saint de la couronne de France*, *op. cit.*, p. 394

intéressant de tous les ouvrages publiés par les différents hagiographes de saint Léonard, ne propose qu'une version succincte du miracle en question, probablement déclinée de celle de Joseph Chalard¹⁶.

L'abbé Arbellot fait pour sa part une nouvelle synthèse de ses trois prédécesseurs qui, de fait, ne permet aucune avancée quant à la connaissance du miracle qui nous occupe et marque un net recul critique vis-à-vis d'Oroux, ce dont il ne se cache d'ailleurs pas : « Le P. Bernardin avait fait un livre purement légendaire [...] ; l'abbé Oroux avait composé un ouvrage sec et savant, où la critique règne aux dépens de la piété : nous avons cherché à éviter ce double écueil, tout en profitant des travaux et des recherches de nos devanciers »¹⁷.

Enfin, l'ouvrage de Joseph Biossac qui reprend pour l'essentiel celui de l'abbé Arbellot, avec plus encore de fantaisies, n'est pas plus utile à notre propos.

Il convient donc bien de s'appuyer sur le récit le plus ancien et le plus détaillé, celui de Joseph Chalard, tout en gardant en tête les critiques parfois justifiées portées à son encontre par certains de ses successeurs. Étienne Oroux estime en effet que « Joseph Chalard [...] et quelques autres trouvant apparemment cette vie [de saint Léonard] trop simple, ont entrepris d'y faire des additions considérables, et par là ont non seulement affaibli, mais même détruit la vérité de l'histoire »¹⁸. François Arbellot, tout aussi péremptoire, le classe parmi les « agiographes plus pieux qu'éclairés »¹⁹. Enfin, nous retiendrons la plus subtile critique de Louis Guibert : « son livre [...] a toute la naïveté du temps »²⁰.

Le récit du miracle

Le récit de Joseph Chalard²¹ débute par la description d'une « peste mortelle qu'on nomme feu infernal » qui aurait touché le Limousin et ses alentours. Les malades, ne trouvant de soulagement ni par des remèdes ni par la fréquentation de leurs saints locaux, se font porter à Saint-Léonard sur la colline de Champmain. Les chanoines et prêtres de la ville leur demandent alors de patienter en ce lieu jusqu'à ce qu'on leur apporte les « reliques et ossements du corps précieux de saint Léonard ». Le 11 août, le clergé en

¹⁶ Nous savons qu'Étienne Oroux a eu accès à la copie du recueil de Joseph Chalard réalisée par Fargeaud en 1744 (L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., n. 33 p. 112-113).

¹⁷ F. ARBELLOT, *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, op. cit., préface np ; on notera que si l'abbé Oroux a bien des questionnements d'historien, les réponses qu'il y apporte sont tout de même celles d'un religieux du XVIII^e siècle.

¹⁸ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. XII

¹⁹ F. ARBELLOT, *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, op. cit., p. 33

²⁰ Procès-verbal de la séance du 26 juin 1888, *BSAHL*, t. XXXVII, 1890, p. 459

²¹ Voir le texte dans son intégralité en annexe.

procession porte les châsses-reliquaires de saint Léonard et de l'un de ses compagnons à Champmain, mais rien ne se produit. Un chanoine indique alors que « Dieu n'a pour agréable » que saint Léonard et qu'il faut rapporter les reliques de son compagnon. Ceci étant fait, les prêtres portent la seule châsse de saint Léonard à travers la foule, et tous les malades se trouvant sur la droite du convoi sont guéris. Les porteurs de la châsse ayant fait demi-tour, tous les malades auparavant situés à gauche, se retrouvant à droite, sont guéris à leur tour. Une grande joie envahit la foule et les reliques du saint sont rapportées dans son église.

Si l'on excepte la description de la procession par Jean Rougerie évoqué plus haut, tous les successeurs de Joseph Chalard vont s'appliquer à simplifier le récit en n'évoquant ni le compagnon de Léonard, et l'échec de la première procession, ni la raison de l'aller-retour de la deuxième procession (malades placés à droite). Mais, plus que les omissions, l'intérêt principal réside probablement dans ce que tous vont ajouter au récit : l'année du miracle.

L'année du miracle

Joseph Chalard ne donne comme date au miracle que le 11 août, précisant simplement qu'une confrérie, dont nous parlerons plus loin, fut fondée en 1358 en mémoire de ce dernier. Mais tous ses successeurs vont s'appliquer à préciser, dans leurs commentaires, l'année du miracle, à commencer par Jean Rougerie. Ce dernier place la réalisation du miracle en l'an 995, sans preuve ni autre motif qu'un rapprochement avec le miracle des Ardents de saint Martial de 994. En le plaçant l'année suivante, Jean Rougerie permet au miracle de saint Léonard de se singulariser vis-à-vis de celui de saint Martial tout en le mettant en parallèle avec ce dernier. D'autre part, la présence des reliques et le miracle de saint Léonard n'étant évoqués par aucune source relative à celui de saint Martial en 994²², le placer en l'an 995 permet de contourner cet écueil.

Étienne Oroux ne reprend pas cette date de 995 « parce que l'Auteur de la vie de S. Léonard, qui a écrit peu de temps après cette époque, n'en a fait aucune mention »²³. En effet ni la *Vie de saint Léonard*, rédigée vers 1029, ni la *Premier Livre de miracles*, rédigé au milieu du XI^e siècle²⁴, n'en font mention ce qui paraîtrait bien surprenant si un tel miracle s'était effectivement déroulé seulement une trentaine ou une cinquantaine d'années plus tôt. Étienne Oroux poursuit en indiquant que « ce silence [de l'auteur de la *Vie de saint Léonard*]

²² Le culte de saint Léonard ne prenant son essor qu'au début du XI^e siècle, évoquer un miracle de saint Léonard en 994 n'a, quoi qu'il en soit, pas véritablement lieu d'être.

²³ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., n. (a) p. 67

²⁴ G. MARTIN, « Pèlerinage et culte de saint Léonard au début du XI^e siècle : retour aux sources », *Pèlerinages – Échanges – Cultures*, Actes du 74^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France, BCSSL, n°74, Saint-Léonard-de-Noblat, 2019, p. 207

nous paroît une preuve certaine, que ce n'est qu'en 1090, ou environ, que les habitans de Noblac furent attaqués de cette maladie, & guéris par l'entremise des Reliques de leur S. Patron ». L'abbé Oroux appuie son hypothèse sur un simple passage de la *Chronique* de Geoffroi de Breuil : « L'an de l'Incarnation du Seigneur 1094, une épidémie de peste de feu tourmentait à nouveau de la manière la plus atroce le peuple aquitain »²⁵. Mais Oroux ne fait ici guère mieux que Rougerie : Geoffroi de Breuil n'évoque pas plus saint Léonard dans ce passage de sa *Chronique* que ne le faisaient les sources du miracle des Ardents de saint Martial. Il s'agit de nouveau d'une datation sans preuve ni autre motif qu'un rapprochement avec une nouvelle épidémie de mal des ardents. En indiquant les environs de 1090, et non 1094 comme le dit la *Chronique*, Étienne Oroux reprend la même méthode que Jean Rougerie pour contourner l'absence de mention de saint Léonard par Geoffroi de Breuil. Et l'on pourrait faire à Oroux la même remarque que celle qu'il fait à Rougerie : le *Second Livre de Miracles* de saint Léonard, rédigé au début du XII^e siècle, soit quelques années à peine après 1094, ne fait aucune allusion au miracle des Ardents.

François Arbellot, toujours moins critique, reprend sans ambages la date de 1094²⁶ et c'est à partir de son ouvrage que se fixe la tradition du « miracle des Ardents de 1094 », reprise par la Confrérie de saint Léonard dans ses statuts de 1890, par Joseph Biossac et par de nombreux historiens après eux.

Or, comme nous venons de le voir, cette date de 1094 est sans fondement et ne saurait être celle du miracle des Ardents. Ne reste donc plus que le *terminus ante quem* de 1358 évoqué par Joseph Chalard dans son ouvrage.

La confrérie des Trente Gentilshommes

Joseph Chalard, en tête de son miracle, précise que « trente Seigneurs qui demeuroient dans sa ville de Noblac instituerent une feste et confrerie l'an mil troys centz cinquante huict²⁷ » en mémoire du miracle des Ardents, qui serait donc antérieur à cette date²⁸.

Cette date de 1358 ne va pas sans poser question. Tout d'abord, le récit de Joseph Chalard, comme l'ont noté ses successeurs, est loin d'être exempt

²⁵ P. BOTINEAU et J.-L. LEMAÎTRE, *La Chronique de Geoffroi de Breuil*, traduction de B. BARRIÈRE, Société de l'Histoire de France, Paris, 2021, p. 154

²⁶ F. ARBELLOT, *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, op. cit., n. 2 p. 90 et p. 118

²⁷ Contrairement au manuscrit de 1595 qui donne la date de « 1358 », le recueil de 1624 donne la date de « 1558 » : il s'agit très vraisemblablement d'une erreur survenue au moment de l'impression de l'ouvrage.

²⁸ Sur l'histoire de la confrérie des Trente Gentilshommes, appelée aussi de la Nau dau Mostier, nous renvoyons à l'article plusieurs fois évoqué de Louis Bonnaud.

d'approximations et d'additions : or il écrit près de deux siècles et demi après la date qu'il avance, sans indiquer ses sources. Par ailleurs, la première mention connue de cette confrérie date seulement de 1525²⁹ et elle est de plus absente des registres des notaires Bordas de Saint-Léonard alors que, pour le seul XV^e siècle, la confrérie de saint Léonard y apparaît à une dizaine de reprises. Si l'on ajoute à cela l'introduction du registre des procès-verbaux de la confrérie des Trente Gentilshommes pour la période 1673-1699 qui prête à la confrérie une existence de 500 ans³⁰, soit une création durant la deuxième moitié du XII^e siècle³¹, il y a de quoi douter de la date de 1358 avancée par le seul Joseph Chalard.

Louis Bonnaud ne rejette pas l'idée d'une fondation de la confrérie en 1358, en faisant le rapprochement avec la restauration de la Grande Confrérie de saint Martial qui date de 1356³² : une forme d'émulation et l'accumulation des « malheurs du temps » auraient pu convaincre certains bourgeois de Saint-Léonard de se lancer dans la création d'une telle confrérie. L'argument n'est pas sans intérêt, d'autant qu'on note certains traits si ce n'est communs du moins proches entre les engagements des membres des deux confréries. Pour autant cette hypothèse ne repose que sur une simple conjecture et l'on pourrait tout autant penser que c'est précisément pour marquer ce lien avec la confrérie de saint Martial que Joseph Chalard ou ses sources ont délibérément choisi 1358 comme date de fondation sans se soucier de la réalité des faits.

Au-delà des incertitudes et des questions relatives à la date de fondation de la confrérie, un autre élément rend problématique la détermination de la date du miracle à partir de celle de la fondation de la confrérie : mise à part l'affirmation de Joseph Chalard, dont nous venons d'évoquer les limites, rien avant son récit ne permet d'établir de lien entre la confrérie et notre miracle des Ardents. En effet, ni les deux noms connus de la confrérie (« des Trente

²⁹ M. TINTOU, « Fondation d'une messe par la confrérie de Saint-Léonard dite "de la Nau dau Moustier" (25 août 1525) », *BSAHL*, t. CII, 1975, p. 141-145. Dans son article, Michel Tintou confond la confrérie de saint Léonard et celle des Trente Gentilshommes ce qui est manifestement une erreur comme l'a clairement démontré Louis Bonnaud : « Près de trois siècles après son extinction, le souvenir de la *feste des trente gentilshommes* subsiste encore en 1890. Les rédacteurs des nouveaux statuts [de la confrérie de saint Léonard] y voient l'origine de leur propre compagnie et en font remonter la fondation bien avant 1358, à la fin du XI^e s., époque de l'épidémie miraculeusement guérie. Il est vraisemblable que dans leur esprit, cette confusion de date voulue ou supposée en toute bonne foi, ne pouvait qu'accroître le prestige de la nouvelle confrérie » (L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., p. 113).

³⁰ R. JACQUAND, « La Confrérie des Trente Gentilshommes de Saint-Léonard en 1673 », art. cit., p. 5-8

³¹ Cette proposition est peut-être moins crédible encore que celle de Joseph Chalard.

³² L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., p. 109

Gentilshommes » ou « de la Nau dau Moustier ») ni même le texte de 1525, qui évoque seulement la fondation d'une messe « à la fête de saint Léonard du mois d'août », ne mentionnent explicitement le miracle des Ardents. En d'autres termes, le miracle en question a tout aussi bien pu être rédigé postérieurement à la création de la confrérie et/ou à l'institution de la fête du 11 août, dont nous ignorons l'origine³³, pour combler une lacune de la liturgie de saint Léonard.

Un récit hors du temps

Cette quête de l'année du miracle (en 995, vers 1090, en 1094, avant 1358) repose naturellement sur le désir, ardent lui-aussi, des différents auteurs de pouvoir intégrer ce dernier au calendrier historique et, par là-même, de lui donner une réalité concrète qu'il n'a très probablement jamais eu. Car, à la lecture du texte, rien ne permet de croire qu'il puisse s'agir du récit d'un événement avéré.

En premier lieu, le contexte reste flou et est très vite évacué. Quant aux lieux, ils ne sont jamais décrits, mais simplement nommés afin de les rattacher au culte du saint : « le Limousin et pays adjacents », « la ville de Saint-Léonard-de-Noblat » et « un lieu qui est appelé Champmain ». Enfin, les différents acteurs du récit ne sont qu'une cohorte d'anonymes, dans l'ordre d'apparition : « les habitants », « les affligés », « cette troupe de malades », « les chanoines et prêtres de Noblat », « telle multitude de malades », « le clergé et le peuple », « des prêtres », « la troupe malade », « cette multitude », « une si grande assemblée », « un chanoine chagrin et fâché », « les prêtres », « la multitude », « les malades », « les porteurs de ladite châsse », « les hommes sains et malades », « les uns », « les autres », « tous ». Rien qui puisse rapprocher le récit d'une période précise, ni de personnages ou d'événements connus par ailleurs. Rien qui semble émaner de témoignages véridiques.

La ville de Saint-Léonard et la colline de Champmain ne sont finalement ici que les pendants de la ville de Limoges et du Mont Jovis du miracle des Ardents de saint Martial. Car la trame du miracle est formellement reprise de ce dernier : « la peste mortelle qu'on nomme feu infernal » conséquence « des péchés des hommes », la « rosée très salutaire », la grande mortalité et les caractéristiques de la maladie, la « puanteur », l'absence de remèdes, la visite des lieux saints, la réunion des malades sur une colline proche de la ville, la prise en main de l'événement par les autorités ecclésiastiques, la procession accompagnant les reliques du saint dans leur châsse au milieu de

³³ Il pourrait s'agir à l'origine d'une fête destinée à l'ensemble de ses miracles, comme Bonaventure de Saint-Amable y fait allusion : « Comme aussi (selon que j'ay leu) à cause des prodiges continuels que ce Saint a operé. On a destiné un jour & une Feste pour honorer ses miracles, ce qu'on ne trouve pas d'aucun autre Saint » (*Histoire de Saint-Martial*, 3^e Partie, Limoges, 1685, p. 193).

la foule des malades, l'arrêt instantané de la maladie, la joie de l'assemblée et le retour des reliques dans leur église. Toutes les principales composantes du récit se retrouvent dans les sources du miracle des Ardents de saint Martial, en particulier dans la *Chronique* et les *Sermons* d'Adémar de Chabannes³⁴. L'auteur a seulement agrémenté cette trame de deux leçons tirées de la Bible : le refus du miracle, pour glorifier le seul Léonard, référence explicite au Livre de Job³⁵, et la prééminence de la main droite, pour signifier la puissance divine, dont on retrouve de nombreuses occurrences tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament³⁶.

Tous ces éléments, auxquels on peut ajouter l'absence de mention du miracle antérieure au manuscrit de Joseph Chalard de 1595, portent à croire que non seulement le récit ne s'appuie sur aucun événement réel mais que sa rédaction est bien plus tardive que ce que nos hagiographes ont bien voulu penser ou laisser entendre.

La rédaction et son contexte

Dans ces conditions, déterminer la date, ou pour le moins l'époque, de rédaction du miracle ne paraît pas être chose aisée, mais le récit nous livre deux éléments majeurs permettant de lui donner un *terminus post quem* : la mobilité des reliques et la présence des châsses. En effet, jusqu'en 1403 et « l'invention » des reliques de saint Léonard, ces dernières sont enfouies sous l'autel principal, comme l'indique notamment Bernard Gui dans son *Speculum sanctorale* durant le premier tiers du XIV^e siècle³⁷, et ce probablement

³⁴ J. DEVALETTE, B. BARRIÈRE, G. COMET et P. CONTE, *La Peste de Feu, le Miracle des Ardents et l'ergotisme en Limousin au Moyen Âge*, op. cit., p. 21-23 et 76-80

³⁵ On peut y voir aussi une allusion à la *Première lettre de saint Jean* 4.01 : « Bien-aimés, ne vous fiez pas à n'importe quelle inspiration, mais examinez les esprits pour voir s'ils sont de Dieu, car beaucoup de faux prophètes se sont répandus dans le monde. »

³⁶ Entre autres exemples, *Livre d'Isaïe* 41.13 (« C'est moi, le Seigneur ton Dieu, qui saisis ta main droite, et qui te dis : "Ne crains pas, moi, je viens à ton aide." »), *Livre des Actes des Apôtres* 3.6-7 (« Pierre déclara : "De l'argent et de l'or, je n'en ai pas ; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus Christ le Nazaréen, lève-toi et marche." Alors, le prenant par la main droite, il le releva et, à l'instant même, ses pieds et ses chevilles s'affermirent ») ou *Livre de l'Apocalypse* 1.17-20 (« Quand je le vis, je tombai à ses pieds comme mort, mais il posa sur moi sa main droite, en disant : "Ne crains pas. Moi, je suis le Premier et le Dernier, le Vivant : j'étais mort, et me voilà vivant pour les siècles des siècles ; je détiens les clés de la mort et du séjour des morts. Écris donc ce que tu as vu, ce qui est, ce qui va ensuite advenir. Quant au mystère des sept étoiles que tu as vues sur ma main droite, et celui des sept chandeliers d'or : les sept étoiles sont les anges des sept Églises, et les sept chandeliers sont les sept Églises." »).

³⁷ Bernard GUI, *Speculum sanctorale*, BNF, lat. 5407, fol. 212 r^ob (et non 112 comme indiqué dans F. ARBELLOT, *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, op. cit., p. 99 et p. 314) : « Sanctus igitur ac nobilis Leonardus, cujus praeconia pene totus praedicat orbis, apud Nobiliacum, in ecclesia, sub altari requiescit, non in tumultu elevato. »

depuis la translation des reliques de l'église Notre-Dame-de-sous-les-Arbres vers la collégiale durant le deuxième quart du XI^e siècle³⁸ et les premiers développements du culte de saint Léonard³⁹.

C'est donc après 1403 et avant 1595, dans le contexte de la transformation du culte de saint Léonard aux XV^e et XVI^e siècles, qu'il nous faut placer la rédaction du miracle des Ardents.

L'invention de 1403

Le Limousin, durant la seconde moitié du XIV^e siècle, fut particulièrement affecté par les « malheurs des temps » : guerres, bandes armées, épidémies, famines et aléas climatiques⁴⁰.

[À Saint-Léonard,] on songea donc alors à rendre au culte des Reliques de S. Leonard son ancien éclat, & en les exposant de nouveau à la vénération publique, fournir aux fidèles de quoi oublier leurs pertes, & essuyer leurs larmes. Mais le grand nombre d'années qui s'étoient écoulées, depuis que, pour les soustraire à l'œil avide des impies, on avoit été obligé de les cacher ; avoit fait perdre de vue l'endroit même, où elles étoient déposées. [...] Tout bien considéré, ils crurent qu'il falloit commencer par fouiller dans l'Eglise même, avant de faire des recherches ailleurs. Ce parti, qui étoit le plus simple, leur fut, dit-on, suggéré par un homme de la campagne, qui se trouva présent, & en qui on crut remarquer des signes manifestes d'inspiration. Quoiqu'il en soit, comme ils avoient eu soin d'intéresser le ciel au succès de leur travail, par des jeûnes & des prières réitérées, l'esprit de Dieu les conduisit d'abord à l'endroit où étoit caché le trésor qu'ils cherchoient⁴¹.

On a peine à croire que les chanoines aient pu perdre la trace des reliques de celui qu'ils considèrent comme le fondateur et bienfaiteur de la ville et dont ils ont la charge. Au mieux auraient-ils pu les cacher quelque temps, en raison des troubles survenus durant les dernières décennies du XIV^e siècle⁴².

³⁸ Sur l'emplacement des reliques dans la collégiale avant et après 1403 voir : É. SPARHUBERT, « Sur la route de Compostelle : le chevet d'une "église de pèlerinage" à l'épreuve de la liturgie, Saint-Léonard-de-Noblat », *L'image médiévale : fonctions dans l'espace sacré et structuration de l'espace culturel*, sld. C. VOYER et É. SPARHUBERT, Brepols, Turnhout, 2011, p. 50-59

³⁹ G. MARTIN, « Pèlerinage et culte de saint Léonard au début du XI^e siècle : retour aux sources », art. cit., p. 201

⁴⁰ J. TRICARD, *Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle – Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, p. 15-43

⁴¹ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. 71-73

⁴² A. PETIT, Archives Départementales de la Haute-Vienne (ADHV) – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 5 : « Quoi qu'on ait pu dire, la cachette était assurément connue des intéressés, et ceux-ci n'eurent aucune peine à retrouver le sépulcre de pierre qui

Ainsi, la version de « l'invention » transmise par l'abbé Oroux, et plus encore celles des autres hagiographes du saint qui tiennent bien moins compte que lui de la véracité des faits, semblent ne pas correspondre pleinement à la réalité. Louis Bonnaud, en termes choisis, remet d'ailleurs clairement en cause l'interprétation miraculeuse : « L'impérieux désir de retrouver l'endroit où reposent les reliques, qu'on croit ou qu'on dit oublié, pour pouvoir à nouveau les exposer à la vénération des fidèles afin d'accroître la dévotion à saint Léonard et la renommée de son sanctuaire, tout autant que ses ressources, font entreprendre des recherches qui, feintes ou heureusement inspirées, conduisent à extraire du sol de la collégiale un cercueil de pierre contenant le précieux dépôt dans des reliquaires ; c'est la "glorieuse invention" du 17 février 1403. »⁴³

Si la « découverte » est rendue publique à la mi-avril 1403 par l'évêque de Limoges, ce sont semble-t-il les autorités laïques de la ville, et non l'évêque ou le chapitre, qui sont à l'origine de cette initiative. Derrière les « pieux citoyens » évoqués par l'abbé Oroux⁴⁴ se cacheraient en réalité les Consuls de la ville, dont la vision des événements de 1403 est précisée dans une lettre du roi Charles VI datée de 1409, reprenant les propos des Consuls eux-mêmes :

*Longtemps après le trespas dudit Monsieur St Lienart, c'est assavoir environ VIIc ans apres ledit trespas, la dite ville de St Lienart commença fort à diminuer, et plusieurs habitants d'icelle ville allèrent demorer à Lymoges, et fut icelle ville moult depopulée, et pource les Consuls de la dite ville qui pour le temps estoient veans la destruction d'icelle ville adviserent que s'ils pouvoient trouver le corps dudit Monsieur S. Lienart, la ville se pouvoit recouvrer et remettre sus et y pouvoit le peuple venir, et y amener grand apport, et de ce parlerent au Prieur et Convent de la dite ville de St Lienart et à l'Evesque de Lymoges qui le temps estoit appelle l'Evesque Bernart de Bonneval, et firent tant par leur conseil et pourchas, et diligence que le corps dudit Monsieur St Lienart fut trouvé ; et ce fait fut ordonné du consentement dudit feu Evesque et des dits Prieur et Convent que lui feroit une Coppe ou un Vaissel d'argent doré ou l'on mettroit le chief dudit Monsieur St Lienart, et doit la chose notifiée au peuple affinque l'on peust monstrier ledit chief au peuple qui par devotion afflueroit en ladite ville de St Lienart.*⁴⁵

renfermait les châsses de saint Léonard. »

⁴³ L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., p. 132

⁴⁴ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. 72

⁴⁵ Lettre de Charles VI au sénéchal du Limousin, transcrite par Dom C. ESTIENNOT, *Fragmenta historiae Aquitanicae*, BNF, Latin 12764, p. 221

À défaut de découverte miraculeuse⁴⁶, la lettre fait état d'une volonté délibérée, émanant principalement des Consuls⁴⁷, de redynamiser la ville, sa démographie et son économie par une translation et surtout une nouvelle présentation des reliques du saint. Point d'invention donc, mais véritable révolution dans la liturgie de saint Léonard à laquelle nous assistons au début du XV^e siècle. D'enfouies depuis plusieurs siècles, les reliques deviennent visibles et reposeront dorénavant dans l'armoire ferrée qui surplombe un édicule construit pour l'occasion au fond du chevet de la collégiale⁴⁸, cette nouvelle présentation des reliques répondant aussi « à une attente liée aux pratiques populaires du culte des reliques »⁴⁹, notamment celle de l'ostension, jusqu'ici absente de la liturgie propre à saint Léonard.

La translation de 1403 est accompagnée par de nombreux récits de miracles : « Des aueugles priuez de toute lumiere y furent amenez des hommes ayant leurs iambes de boys, plusieurs inscencz tourmentez du Diable, setz, sourdz, muets & affligez diuersement de diuerses langueurs qui leur santé recourée s'en retournoient dispostement en leurs maisons »⁵⁰. Mais nulle trace des prisonniers qui constituaient jusqu'alors l'essentiel de la cohorte des miraculés de saint Léonard⁵¹. La réorganisation de la présentation des reliques s'accompagne ainsi d'une redéfinition des priorités du culte, malades et affligés plutôt que prisonniers, pour accroître là encore la proximité entre le saint et la population, notamment locale, et pour mieux faire correspondre le culte aux attentes du temps.

⁴⁶ L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., p. 133 : « Après un long intervalle de temps écoulé, vrai ou supposé, n'aurait-on pas fait d'une nouvelle translation un événement prodigieux, propre à stimuler la piété : la découverte d'une tombe oubliée et retrouvée par révélation ? »

⁴⁷ Les propos étant repris d'une lettre de demande des Consuls eux-mêmes, il est possible que leur présentation des faits ne soit pas exempte d'une certaine subjectivité.

⁴⁸ É. SPARHUBERT, « Sur la route de Compostelle : le chevet d'une "église de pèlerinage" à l'épreuve de la liturgie, Saint-Léonard-de-Noblat », art. cit., p. 51-52 et L. BONNAUD, « L'armoire aux reliques de la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat », *BSAHL*, t. CXXXVIII, 2010, p. 95-104

⁴⁹ É. SPARHUBERT, « Sur la route de Compostelle : le chevet d'une "église de pèlerinage" à l'épreuve de la liturgie, Saint-Léonard-de-Noblat », art. cit., p. 52

⁵⁰ J. CHALARD, *La Vie, translation, et miracles du glorieux saint Léonard confesseur*, op. cit., p. 103-104

⁵¹ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. 113 : « Mais si les prisonniers ont tant de fois trouvé leur liberté dans la protection de S. Leonard, les malades n'y ont pas moins trouvé la force & la santé, les morts même la vie. Que de guérisons, que de prodiges opérés par son entremise, même pour ne pas pousser ce détail trop loin, depuis la dernière invention de ses Reliques en 1403 ». Habile présentation permettant d'éviter de préciser qu'il y en eut finalement très peu avant cette date.

Ostensions durant la première moitié du XV^e siècle

La première ostension des reliques du saint, depuis le début XI^e siècle, eut donc lieu le 16 avril 1403, Lundi de Pâques, en présence de l'évêque de Limoges Bernard de Bonneval qui « ordonna [que le chef du Saint] demeureroit exposé à la vénération publique, depuis le lendemain Mardi de Pâques, jusqu'au Dimanche de la Sainte Trinité »⁵².

Peu après, la *Chronique de Saint-Martial* fait mention d'une procession faite à Noblat « avec le chef de saint Léonard » à l'occasion de grandes inondations qui touchent toute l'Aquitaine en 1404, mais nous n'avons aucune autre source à ce sujet⁵³.

Il faut attendre près d'un quart de siècle pour voir la trace d'une nouvelle ostension : « Ce long retard peut s'expliquer, en partie, par ce fait que la coutume de l'ostension n'était pas encore bien établie à Saint-Léonard et aussi par l'incertitude des événements qui restaient toujours menaçants. Mais il avait pour cause principale et certaine le débat qui s'était élevé entre l'évêque et le prieur au sujet des oblations du chef de saint Léonard, le premier prétendant les garder entièrement pour lui, tandis que le second en réclamait la moitié »⁵⁴. La nouvelle présentation des reliques remet logiquement en cause les précédents arrangements entre l'évêque et le chapitre, hérités du début du XII^e siècle⁵⁵. Un accord entre le prieur Audouin II et l'évêque de Limoges Pierre de Montbrun est finalement conclu le 11 novembre 1428 « pour terminer les différens qui étoient entr'eux au sujet du partage des offrandes, & des charges »⁵⁶. L'ostension eut lieu à Pâques en 1430⁵⁷.

Un nouvel accord passé en 1441, entre les mêmes parties⁵⁸, laisse à penser qu'une nouvelle ostension fut organisée en 1441 ou plus vraisemblablement en 1442⁵⁹.

Le don du roi Charles VII en 1449

Depuis 1403, le chef de saint Léonard repose dans une coupe de vermeil,

⁵² *Ibid.*, p. 74-75

⁵³ *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, publiées par H. Duplès-Agier, Paris, 1874, p. 200-201 : « Anno domini M^o.CCC^o.III^o, fuit magna inundacio aquarum in tota Aquitania [...]. Apud Nobiliacum processionem cum capite beati Leonardi confessoris. »

⁵⁴ A. PETIT, ADHV – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 10

⁵⁵ A. MASSONI, « Introduction à la traduction des chartes de l'évêque Itier (1062) et de l'évêque Pierre (1100-1105) », BCSL, n°76, 2020, p. 5-10

⁵⁶ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. 239

⁵⁷ A. PETIT, ADHV – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 26

⁵⁸ ADHV – 1 G 4, p. 236 : acte portant que l'évêque a droit à la moitié des offrandes en argent qu'on présente au chef de saint Léonard pendant les ostensions, 1441.

⁵⁹ A. PETIT, ADHV – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 28-29

évoquée plus haut, mais le chapitre ne dispose d'aucune châsse-reliquaire à proprement parler. Dix ans après son passage par Noblat⁶⁰, avec le dauphin, futur Louis XI, « Charles VII, à qui la bonne ou la mauvaise fortune n'ôtoit rien de sa piété, avoit toujours [...] pour S. Leonard une dévotion *très affectueuse & cordiale*, ainsi qu'il s'est exprimé lui-même. Il s'étoit *voüé & recommandé* à lui d'une maniere particuliere, afin que par son intercession, *il pût remettre son Royaume en paix, & le délivrer de la guerre des Anglois*. Dès qu'il eut conclu avec ces puissans ennemis la treve de 1444, il songea à signaler sa reconnaissance envers notre Saint, par quelque présent digne de sa magnificence royale »⁶¹.

Ce présent prend la forme d'une grande châsse représentant le château de la Bastille Saint-Antoine « entièrement couverte de lames d'argent doré ainsi que de plusieurs statues [contenant] un autre coffre fermant à deux clefs couvert de fortes plaques d'argent doré »⁶², ce dernier permettant d'y placer le chef du saint.

La châsse est reçue à Saint-Léonard en septembre 1449 et le chef de saint Léonard y est solennellement placé quelques jours plus tard, par l'évêque de Limoges et le prieur, en présence de « reverans peres en Dieu messeigneurs les abbés de Mons. saint Marcial de Limoges, de Saint-Augustin et de Soloignat et plusieurs autres gens d'Esglise, notables et autres nobles et borgoiz et communicant[s, tant] de lad. Ville de Saint-Lieunard et de la ville de Limoges que d'ailleurs dez circonvoisins du pays »⁶³.

Régularité des ostensions, processions et nouvelle châsse

Après ce don royal, la première ostension que nos sources nous font connaître est en préparation en 1462. Un nouvel accord est passé entre l'évêque de Limoges et le prieur concernant les offrandes aux reliques en début d'année, et une bulle du pape Pie II, « peut-être sollicitée par Louis XI, [...] accorde 20 ans et 40 jours d'indulgence aux vrais pénitents qui, s'étant confessés, visiteront l'église du prieuré lorsque, tous les cinq ans, le chef du saint sera montré, assisteront à ladite ostension et aideront à la réparation du monastère »⁶⁴.

L'ostension a lieu du mardi de Pâques 1463 jusqu'à la Trinité : « Le XII^e

⁶⁰ A. LEROUX, « Passages de Charles VII et du dauphin Louis à Limoges en 1439, des mêmes et de la reine de France en 1442 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1885, t. 46, p. 303-314

⁶¹ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. 79

⁶² L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., p. 137

⁶³ A. LEROUX, « Don par Charles VII d'un reliquaire au prieuré de Saint-Léonard de Noblat (1449) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1906, p. 107-112

⁶⁴ ADHV – 11 G 109 et pour la citation : A. PETIT, ADHV – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 31

jour d'avril, l'an mil CCCC sexante et troas fust faite l'austancion du chiep de Monseigneur Saint Lieunart par Révérent Père en Dieu Monsieur de Limoges accompagné de son chapitre »⁶⁵.

La régularité de cinq années est respectée pour les deux ostensions suivantes : 1468⁶⁶ et 1473. L'organisation de ces trois ostensions consécutives semble étroitement liée à la nécessité d'effectuer des réparations à la collégiale et au prieuré⁶⁷, si l'on en croit la bulle de Pie II pour l'ostension de 1463 et le registre des comptes du receveur de l'évêque de Limoges à Saint-Léonard, pour les deux suivantes⁶⁸.

Si nous n'avons pas de mention d'une ostension régulière en 1478, une ostension extraordinaire est organisée l'année suivante à la demande de Louis XI. Par une lettre reçue à Saint-Léonard le 17 juin 1479, le roi demande aux chanoines de Saint-Léonard de faire « processions generalles, èsquelles vous ferrez pourter tous les reliquaires de vostre esglise et prier monss. saint Lieunard, patron de vostre dicte esglise, où avons grant affection, qu'il luy plaise estre intercesseur envers Dieu et Nostre Damme (sic), affin que puissions vivre en bonne paix et repos et soubzlayer nostre peuple et royaume »⁶⁹. La lettre, conservée dans les archives du chapitre, est accompagnée d'un court récit d'une main locale, plus ancienne description de processions à Saint-Léonard :

Les dictes lettres presentées, fisme processions par l'espace de XVIII jours ; et encore plus furent fectes trois processions generalles en Champmaing. La première fust par reverend pere en Dieu frère Estienne Teyssier, priour du dict prieuré, advecques ses religieux : et fut portée la greba (châsse) de monss. saint Lienard en Champmaing, a grand devocion et reverence ; acompaignés de toute[s] gens d'esglise, consoulx et autres habitans de la ville de monss. saint Lienard. La seconde procession generale fust faicte

⁶⁵ ADHV – 1 G 191 et pour les commentaires : J. DECANter, « Les ostensions de Saint-Léonard en 1463 », *BSAHL*, t. CII, 1975, p. 205-206 et surtout A. PETIT, ADHV – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 32-39

⁶⁶ « Petite chronique du chapitre de Saint-Léonard (1467-1468) », *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, publiées et annotées par A. LECLER, Tulle, 1890, p. 453-454 : « *Notum sit omnibus quod anno Domini M° CCCC° sexagesimo octavo fuit facta ostencio preciosissimi capitis beati Leonardi et ibidem quamplurima miracula emicuerunt et a multis denunciata fuerunt* ».

⁶⁷ ADHV – 1 G 191 et A. PETIT, ADHV – 10 F 20, « Ostensions à Saint-Léonard », manuscrit, p. 36 : en 1463 « les portes, verrines, quouverture de l'esglise sont en petit estat et foes double que, du costé de l'avesquau, [...] la muralhe tumbera ».

⁶⁸ « Registre des comptes du receveur de l'évêque de Limoges à St-Léonard, 1467-1475 », *Dernier choix de documents historiques sur le limousin*, publiés et annotés par A. LEROUX, Limoges, 1906, p. 286-287 (pour l'ostension de 1468) et p. 297-299 (pour l'ostension de 1473)

⁶⁹ A. LEROUX, « Processions demandées par Louis XI aux religieux de Saint-Léonard en 1479 », *Bulletin historique et philologique*, n°1-2, 1905, p. 10-13 ; la lettre a par la suite été publiée dans *Lettres de Louis XI*, par J. VAESSEN et B. DE MANDROT, Paris, 1908, p. 419-420

par reverend pere en Dieu l'evesque de Limoges Jehan Barton, acompaigné du dict prieur de Saint-Lienard et du prieur de l'Artige advecques leurs conventz et tout autre gens, comme dessus. Et fust porté le petit coffret où est le chiep de monss. sanct Lienard, et monstré publiquement. Et faicte la benediction, nous en retournames à la dicte esglise oùt fust moultié au breffoys. Et fust dist qu'il hy avoyt bien IIIc torches et y avoyt de peuple sans nombre.

La deuxième de ces processions générales est aussi évoquée dans une minute de la cour de pariage de Saint-Léonard du 26 juin 1479, à la suite du refus d'obtempérer d'un « habitant peu commode » de Saint-Léonard concernant le retrait du tas de fumier « qui estoit en ladite place devant la maison dudit Bernardon car ledit femier estoit mal assis en ladite place veu la solempnité et procession que devoit faire révérend père en Dieu monseigneur l'evesque de Lymoges pour le Roy notre seigneur et pour la paix du royaume de France et que l'on devoit porter le précieux chef de monseigneur saint Léonard et que tous les autres habitants de ladite ville à la décoration de ladite procession avoient nectoyé chacun en son endroit »⁷⁰. L'embellissement de la ville à l'occasion des processions est donc d'ores et déjà à l'ordre du jour.

Enfin, l'abbé Oroux nous indique qu'à l'exception du chef, qui fut placé un demi-siècle plus tôt dans la châsse de Charles VII, « tout ce qui restoit du corps du [...] Saint, fut déposé en 1503 dans un autre grande chasse aussi d'argent doré, par Jean Barthon de Monbas, Evêque de Limoges, qui y avoit contribué par ses libéralités »⁷¹. Louis Bonnaud suggère que ce don, arrivant précisément un siècle après l'« invention » de 1403, pourrait être une façon de « marquer cet anniversaire »⁷². Mais on pourrait aussi y voir une anticipation de l'évêque de Limoges en vue de l'organisation de nouvelles ostensions qui semblent pour la première fois coordonnées : « Cette même année [1504] se fit l'Ostension du Chef de saint Martial & des autres Reliques de Limoges & de toute la Province, [...] & cette Ostension fut mieux réglée qu'elle n'avoit esté auparavant »⁷³. De fait, l'année 1504 « pourrait bien marquer le véritable départ des ostensions septennales de la période moderne, mieux encore que 1512, date traditionnellement retenue et à partir de laquelle les ostensions ordinaires sont numérotées »⁷⁴.

⁷⁰ ADHV – 1 G 192, et voir surtout l'analyse de ce texte dans B. BERNABEN, « Un habitant peu commode au XV^e siècle », *BCSSL*, n°83, 2023, p. 33-36

⁷¹ É. OROUX, *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limosin*, op. cit., p. 80

⁷² L. BONNAUD, « La reconnaissance des reliques de saint Léonard », art. cit., p. 136

⁷³ BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, *Histoire de Saint-Martial*, 3^e Partie, Limoges, 1685, p. 768

⁷⁴ J.-M. ALLARD et S. CAPOT, *Une histoire des Ostensions en Limousin*, Culture et Patrimoine en Limousin, Limoges, 2007, p. 51

Ostensions septennales et miracle des Ardents

À Saint-Léonard, la régularité septennale des ostensions n'est attestée qu'à partir de 1561⁷⁵. Mais les sources manquent pour le début du XVI^e siècle, et l'on sait, par exemple, que l'ostension eut lieu en 1540, année d'ostension ordinaire : « Mémoire que l'an 1540 fut faite ostension du glorieux ami de Dieu, M. saint Martial, et de M. saint Léonard et autres corps saints du Limosin »⁷⁶. Il est donc probable que les ostensions septennales aient débuté assez tôt dans les premières décennies du XVI^e siècle, peut-être même comme à Limoges dès 1504.

Quoiqu'il en soit, le XV^e siècle a servi à Saint-Léonard de matrice à la mise en place des Ostensions septennales : l'ostension (rendue possible par la translation des reliques en 1403), le choix de la période (ouverture après Pâques, d'abord le mardi puis le dimanche suivant, et clôture à la Trinité), la régularité (esquissée de 5 ans en 5 ans entre 1463 et 1473), l'obtention de grandes châsses-reliquaires, la procession vers Champmain et même l'embellissement de la ville⁷⁷. Après un siècle de gestation, la translation des reliques de 1403 aboutit finalement aux Ostensions septennales, fruits d'une mutation profonde de la liturgie propre à saint Léonard et points culminants du culte durant les siècles suivants.

Mais ces différents éléments sont aussi ceux qui rendent possible la rédaction de notre miracle des Ardents : l'ostension (impossible avant 1403), la multiplication des miracles de guérison (en lieu et place des libérations de prisonniers⁷⁸), la procession vers Champmain (dont on voit un premier exemple en 1479) et la possession de deux grandes châsses (reçues en 1449 et 1503).

Il semble donc que la rédaction de notre miracle ne puisse être datée que des premières décennies du XVI^e siècle : assez tôt pour que Joseph Chalard le considère comme une vieille tradition en 1595, assez tard pour expliquer l'absence de mention antérieure à son ouvrage. Le miracle des Ardents de saint Léonard n'est donc pas le récit d'un événement très ancien, devenu

⁷⁵ R. GEORGET, « Ostensions à Saint-Léonard », *BCSSL*, n°21, 1988, p. 8

⁷⁶ « Extraits du journal de M^e Pierre de Teysseulh, chanoine de l'église de Limoges 1533-1568 », *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, publiés par A. LEROUX et A. BOSVIEUX, Tulle, 1886, p. 258

⁷⁷ La date de première mise en place du drapeau des ostensions n'est pas connue, mais elle se fait au plus tard en 1624, puisqu'il apparaît au clocher de la collégiale sur l'illustration, peut-être de la main de l'auteur lui-même, de la page de titre de l'ouvrage de Joseph Chalard, daté précisément de cette année ostensionnaire (voir 4^e de couverture).

⁷⁸ La libération des prisonniers n'est pas mise de côté pour autant. Elle reste un élément indissociable de la figure de saint Léonard (et de ses représentations iconographiques) comme en témoigne notamment le pèlerinage du prince de Condé en 1620.

tardivement l'acte de naissance des Ostensions septennales modernes⁷⁹. À l'inverse sa rédaction a été inspirée, sur la base du miracle des Ardents de saint Martial, par l'observation des processions du début du XVI^e siècle, produits des évolutions du culte au XV^e siècle.

L'auteur du miracle

Il est bien sûr inenvisageable de désigner précisément l'auteur de ce miracle. Mais l'on peut sans doute émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un chanoine de Saint-Léonard. Joseph Chalard dit tenir ses sources du prieuré et certains éléments du récit nécessitent une connaissance des lieux (Champmain, les deux châsses), ce qui fait des chanoines les mieux placés pour cette rédaction. Mais c'est surtout le récit lui-même qui nous permet d'appuyer cette hypothèse.

Le passage concernant le refus du miracle en raison de la présence des deux châsses semble assez évocateur : le personnage qui est le seul à comprendre la situation et qui indique comment y remédier est un chanoine. Il paraît très vraisemblable que cette mise en exergue ne soit pas totalement anodine.

Durant tout le XV^e siècle, les chanoines semblent avoir été assez passifs et fort malmenés par les transformations du culte de leur saint, après avoir souffert eux aussi des « malheurs du temps » à la fin du XIV^e siècle. La translation de 1403 n'est pas de leur fait⁸⁰ et l'intrusion du monde laïc – consuls et confréries – dans la gestion du culte n'est sans doute pas totalement à leur goût. La nouvelle mobilité des reliques fait qu'ils ne sont plus les seuls dépositaires du culte, alors que jusqu'ici ces dernières ne quittaient jamais leur église. Quant à la répartition des clefs de l'armoire ferrée entre évêque, consuls et chanoines elle vient symboliquement confirmer ce nouvel ordre des choses. Et il leur faut aussi résister, à plusieurs reprises, aux appétits épiscopaux en matière de partage des offrandes.

Pour parachever le tout, à l'occasion du don de la seconde châsse,

⁷⁹ Il est à noter que ce lien est récent, depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, par exemple : « Grandes fêtes religieuses et populaires, les ostensions se déroulent à Saint-Léonard de Noblat depuis le miracle des Ardents en 1094 » (ostensions-saint-leonard.fr / consulté le 8 août 2024). Les hagiographes anciens, tels qu'Oroux ou Arbellot, relient naturellement et justement les Ostensions septennales à la translation de 1403, et le miracle des Ardents seulement à la fête du 11 août et à la confrérie.

⁸⁰ La tradition ne les a pas épargné à cette occasion, en insistant sur le fait qu'ils ignoraient totalement le lieu où se trouvait les reliques de leur saint : « Le peuple de Noblac cheminant soubz vn obscur nuage, vit sortir vne lumiere plus claire que le soleil. Car la memoire des hommes s'estoit de long temps esblouye & ne se souuenoit on plus du lieu ou auoit esté caché le corps de Saint Leonard, les vns par certaine creance, disoyent les autres venoyent à confirmer contre la verité & entre autres le plus ancien des religieux du monastere de Noblac assuroit franchement que le corps de Saint Leonard estoit demeuré dans son Sepulchre de l'Eglise nostre Dame soubz les arbres » (J. CHALARD, *La Vie, translation, et miracles du glorieux saint Léonard confesseur*, op. cit., p. 97-98).

Bonaventure de Saint-Amable nous transmet un détail singulier : « Le 19 de Janvier de cette année [1503] Messieurs du Chapitre de saint Leonard donnerent leur consentement touchant la Translation qu'on vouloit faire du Corps de saint Leonard, aprez que l'Evéque de Limoges Jean Barton fut tombé d'accord avec les Consuls de saint Leonard »⁸¹. Non seulement les cendres et ossements du saint deviennent eux aussi susceptibles de quitter leur église, mais encore ne demande-t-on aux chanoines qu'une validation après accord des autres parties. Peut-être faut-il voir un lien entre cet événement et l'insistance du chanoine dans le récit du miracle à refuser la présence de la seconde châsse qui contient les restes d'un pseudo-compagnon du saint, comme une désapprobation déguisée ?

Le miracle prend donc les allures d'une tentative de reprise en main par les chanoines de la direction du culte : les gardiens du temple, sans qui saint Léonard ne répond plus, face aux marchands du temple.

Miracle des Ardents et culte de Saint-Léonard

Rédigé tardivement, au début du XVI^e siècle, et ne s'appuyant sur aucun événement avéré, le miracle des Ardents de Saint-Léonard fut tout de même tardivement considéré comme le miroir des Ostensions septennales : il n'en est finalement que le reflet. Si sa place dans l'histoire du culte n'est pas celle que nous ont transmis les hagiographes et la tradition, elle n'en est pas moins singulière.

Il répond finalement à une nécessité, celle de justifier la « révolution » de 1403 : mobilité des reliques et ostensions, miracles de guérison et proximité avec la population locale, réaménagement du chœur de la collégiale et mise en scène des châsses-reliquaires.

*Toute religion est marquée par une double nécessité : l'attachement au passé et à ses traditions ; l'ouverture au présent et à ses révélations. Ce second aspect – l'intérêt pour l'aujourd'hui et ses exigences spirituelles, ecclésiales ou disciplinaires – explique la production continue d'œuvres nouvelles aux côtés ou à la suite des livres appelés à devenir canoniques. [...] À besoins nouveaux, donc, textes nouveaux.*⁸²

En reprenant d'anciennes traditions – le miracle des Ardents de Saint-Martial – et en agrémentant le récit de pratiques en cours – les Ostensions septennales du début du XVI^e siècle – le miracle des Ardents de saint Léonard ancre le présent et l'avenir dans le passé, fût-il légendaire : il est le mythe qui

⁸¹ BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, *Histoire de Saint-Martial*, 3^e Partie, Limoges, 1685, p. 740

⁸² F. BOVON et P. GEOLTRAIN (sld), *Écrits apocryphes chrétiens*, t. I, Gallimard, Paris, 1997, p. XXVIII-XXIX

accompagne la refondation du culte de 1403, comme la *Vie de saint Léonard* accompagne la véritable fondation du culte par Jourdain de Laron au début du XI^e siècle⁸³.

Et nous retrouvons ici, en parallèle, les quatre principales fêtes de la liturgie propre à saint Léonard :

- 17 octobre, translation des reliques de l'église Notre-Dame-de-sous-Arbres vers la collégiale (première moitié du XI^e siècle) : fondation du culte
- 6 novembre, anniversaire de la mort de Léonard d'après la *Vita sancti Leonardi* (première moitié du XI^e siècle) : mythe de fondation
- 17 février, translation des reliques vers l'armoire ferrée (1403) : refondation du culte
- 11 août, miracle des Ardents de saint Léonard (début du XVI^e siècle) : mythe de refondation.

À partir du XVI^e siècle, la renommée du culte de saint Léonard, réinventé et adapté à un nouveau contexte et de nouvelles attentes, reposera sur ses Ostensions ordinaires ou extraordinaires et sur le lien étroit qui s'est noué, au XV^e siècle, entre la famille royale⁸⁴ et la figure de saint Léonard, dont les représentations se parent désormais d'une multitude de fleurs de lys.

⁸³ A. MASSONI, « Jourdain de Laron, évêque de Limoges de 1023 à 1051 et contemporain d'Adémar de Chabannes », dans cet ouvrage, et G. MARTIN, « Pèlerinage et culte de saint Léonard au début du XI^e siècle : retour aux sources », art. cit., p. 199-208

⁸⁴ Charles VI et surtout Charles VII et Louis XI dont les interventions répétées au XV^e siècle jouent indirectement un rôle majeur dans l'évolution du culte.

Annexe - Miracle des Ardents de Joseph Chalard

d'après le manuscrit de 1595 et l'édition de 1624.

Entre crochets droits : mots absents dans le manuscrit de 1595, en raison de l'usure du document, vis-à-vis de l'édition de 1624.

Entre accolades : mots absents dans l'édition de 1624 vis-à-vis du manuscrit de 1595.

En notes : rares différences entre les deux textes.

Introduction de 1624 :

Le Miracle qui s'ensuit fust fait le onziesme d'Aoust par la vertu des Reliquaires et Ossementz de monsieur Sainct Leonard en memoire duquel trente Seigneurs qui demeuroient dans sa ville de Noblac, instituerent une Feste et Confrerie l'an mil cinq cens cinquante huict.

Introduction de 1595 :

{Le miracle qui s'ensu[...] moys d'Aoust par la vert[...] de monsieur saint Leonard en memoyre duquel trente Seigneurs qui demeuroient dans sa ville de Noblac instituerent une feste et confrerie l'an mil troys centz cinquante huict qui est celebree chascun an au dict jour par tous les habitants de ladicte ville et paroisse d'icelle mesmes trente bourgeoys maintiennent encores la confrerie de pere en filz et n'en peuvent estre plus grand nombre font faire honnorablement un service divin et vont tous a la procession generale qui est faite ledict jour ayantz chasqu'un cierge en main puy reviennent disner ensemble et appelle on ceste feste la feste du miracle de saint Leonard. Je suis un des trente confreres dont je loue Dieu.}

Texte :

Vne certaine sorte de peste mortelle qu'on nomme le feu infernal s'estoit tellement enraciné dans le Lymosin & pays adjacãtz, [à] cause des pechez des hommes, que [si Dieu par] son incomprehensible clemence n[eust arrousé] ce feu de sa rosée tres-salutaire, [les habitans] s'en alloient extermines & n'en fusse [guieres] demeuré ou point du tout, car cest [vne] maladie laquelle commençant son ac[croissemēt] des la plante des piedz & montât [peut à peut aux iambe &] plus hautes parties du corps si [le secours diuin ne l']empesche, consomme & ronge ceux [qu'elle possede] avec telle puanteur,⁸⁵ tourment [qu'elle ne les ha]bandonne iamais que premierement [ilz ne soyent] estouffez, les affliges [doncques] de ce feu si violent se voyantz ainsi consumer sans y pouuoir obuier par aucū remede desesperant du tout de leur conualescence, inuocarent avec souspirs poignãtz

⁸⁵ {et}

celuy qui guaray les debiles de cœur & cōsolide leur foyblesse, de sorte que ayant visité les lieux Sainctz plus proches de leur habitatiō & imploré d'un bō cœur & d'une bonne deuotion leurs secours & souffrages en fin ilz {se firent porter dans leurs grabatz et lictz en la ville de Saint Leonard de Noblac et} se firent poser en un lieu qui est appelle Champmain ne pouuant estre commodement reçeus en la Ville pour le grand nōbre quilz estoient & la grande infection & puanteur qu'ilz menoyent se confiantz toutes-fois en la vertu & grace de Dieu & aux merites de son glorieux Confesseur Sainct Leonard, & la toute ceste troupe de malades d'une voix lamentable requeroit la clemēce du moderateur suppresme affin que tout ainsi qu'il à daigné faire reluire par beaucoup d[e miracles, se biē heureux Confesseur] Sainct Leonard non [seulement à l'endroit des pauures] prisonniers & ca[ptifs, mais aussi des pauures] lāgoureux & per[clus, il luy pleut de mesmes] les retirer d'un mal [si cruel & de si aigres] tourmentz par les merites [d'iceluy Sainct Leonard,] les Chanoines & Prestres de Noblac ayant sçeu que telle multitude de malades estoit arriues, prie pour eux & met bōne diligence à ce qu'ilz fussent traictes, ilz leurs māderēt à tous de ne bouger de ce lieu de Chāpmain jusques à ce qu'ō leur aparteroit les Reliques & Ossemēts du corps precieux de Sainct Leonard & de faire entre eux deux ordres & separation si bien qu'il demeura chemin au milieu pour passer la chasse du {grand} Sainct, cependant le Clergé & le peuple assemblez & la procession decēment preparée avec cierges & encensoirs des Prestres ydoines prindrent les precieuses Reliques du corps Sainct & les porterent avec grand deuotion iusques au lieu ou gisoit la troupe malade. Le troisieme des Ides du moys d'Aoust, pourtantz⁸⁶ neanmointz [quelqu'un] de ceux dont il c'estoit accompag[né durant] sa vie, & jacoit que cettuy cy fu[st beaucoup] dissemblable en charité & profess[ion de] sainteté à Sainct Leonard, toutes-fois [pource] qu'il auoit heu société avec luy l'on [le croit] ou presume auoir esté S. homme [comme, l'on presume les a]mis de Iob auoir estes iustes [par la frequentati]on qu'ilz auoyent avec luy, [les Prestres] doncques portant par le [milieu de cet]te multitude, la chasse de [S. Leona]rd avec son compagnon susdict, [pas un] seul d'une si grande assemblée n'obtin remede de santé que accasionna tous ceux qui la estoiet accourus pour voir les {grandz} effectz du Sainct Confesseur, de conceuoir en eux grand tristesse d'un tel & si inopiné refus, & furent tous assurez d'un grand trouble quoy, voyant un Chanoyne chagrin & fasché grandement du desplaisir qu'il en auoit commença à preferer⁸⁷ telles parolles : pourquoy mes freres trauaillons nous en vain {?}, & quoy mes freres ne sçauéz vous pas que Dieu n'a pour agreable que cettuy que vous portes avec cet excellāt & renōmé Cōfesseur qui à esté reluissant sur ceste terre {basse} tant pour⁸⁸ prerogatiue de race que de vie soit maintenant

⁸⁶ {portantz}

⁸⁷ {proferer}

⁸⁸ {par}

participant de sa vertu merueilleuse {?} qu'on l'en rapporte doncques & qu'on le remette en sa place accoustumée & tout aussi tost que⁸⁹ ceux qui estoient là present esleuerēt ce compagnon du Sainct homme ayant ouy les propos admirables de ce Chanoyne que tous creurent parler diuinement & le remirent en sa place, ces choses ainsi faictes les Prestres su[sdictz apres] que tous se fuerent derechef prosternes [en Oraison], reprindrent la chasse ou reposoit le corps Sainct & le⁹⁰ portant par le milieu de la multitude qui brusloit dans lardeur d'un mal si vehement avec beaucoup de vœux & oraisons à l'instant s'apparust la toute puissance du redempteur, par les merites de ce glorieux Sainct Leonard. Car les malades qui estoient à main droicte receurēt allegeance salutaire & le⁹¹ feu mortel & veneneux fust esteint, & leur membres repares, les porteurs de ladicte chasse retournans tous⁹² par le chemin qu'ilz auoyent passé & repassant icelle chasse ceux qui estoient parauant à gauche s'estant trouuez maintenant colloques⁹³ à main droicte, furent guaris tout ainsi que les premiers à l'acheminement des Sainctes Reliques, & tous leurs membres restaurez, libres & dispostz : accoururent vers la chasse du precieux Sainct, & tout ce que l'ardeur & ferocité de ce mal deuorant leur auoit osté des plantes des piedz des iambes & autres membres, leur fust eu vn moment tellement reformé {et remis qu'il n'apparoissoit du tout aucuns} vestiges ny marques de la maladie d'yceux chassée ! O quelle ioye astoit entre les hommes saintz & malades quel applandissement à vn chascun, cōbiē abundātz estoit⁹⁴ les plaisirs qu'on receuoit, car les vns s'esiouyssoyent grandement d'auoir leur santé restituée, & les autres de contempler la merueilleuse esuidance de telz miracles, en fin tous se resiouyssantz en Dieu & en la puissance de sa vertu avec action de graces Hymnes & Cantiques retournerent les precieuses reliques de Sainct Leonard dans son Eglise ou elles reposent maintenant & y sont faictz iournellement de merueilleux & innuinerables prodiges à la louange & gloire de celuy auquel est donné nom par dessus tout autre nom.

⁸⁹ « que » est absent du manuscrit

⁹⁰ {la}

⁹¹ {ce}

⁹² {lors}

⁹³ placés

⁹⁴ {estoit abundantz}

L'histoire enchevêtrée de plusieurs bras reliquaires de saint Léonard

Bernard JUSSERAND et Damien FOUQUÉ

En novembre 1788, l'évêque de Limoges Louis Charles du Plessis d'Argentré prend possession de l'abbaye de Grandmont. À cette date, la dissolution de l'ordre est effective depuis environ huit ans et les derniers frères viennent d'être contraints de quitter le monastère chef d'ordre qui relève désormais du temporel de l'évêché de Limoges. Une des premières décisions prises par l'évêque est de transférer le trésor de reliques et de reliquaires dans les locaux de l'évêché¹. L'abbaye possède en effet un trésor de grande ampleur qui s'est formé dès le milieu du XII^{ème} siècle et qui a fait par la suite l'objet d'inventaires réguliers. Le trésor matériel est constitué de reliquaires et de châsses d'orfèvrerie, émaillés ou pas, principalement d'origine limousine. Il contient aussi des reliquaires postérieurs au Moyen-Âge en argenterie ou en bois. Après son transfert à Limoges, le trésor est inventorié en mai 1790 en vue de sa répartition dans un grand nombre de paroisses, essentiellement celles placées sous le patronage direct de l'évêque. Cette dispersion, qui précède de peu la Révolution, a certainement favorisé la conservation d'une partie de ce trésor dont certains éléments constituent aujourd'hui des pièces maîtresses de l'orfèvrerie médiévale limousine et bénéficient d'une renommée internationale.

La relique la plus prestigieuse, et la première arrivée à Grandmont, était un morceau de la Vraie Croix offert par le roi Amaury de Jérusalem en 1174. S'y ajoutèrent les corps entiers ou incomplets de huit vierges martyres de Cologne, compagnes de Sainte Ursule, en 1181 ; puis celui du fondateur de l'ordre, Étienne de Muret après sa canonisation en 1189 et celui de Saint Macaire, martyr de la Légion thébaine, donné par le roi Thibaud de Navarre en 1269. Ces corps sacrés étaient conservés dans les sept châsses disposées sur l'autel majeur de l'église abbatiale, tandis que leurs crânes étaient placés dans des chefs-reliquaires séparés. Dans les autres reliquaires étaient conservés principalement des fragments de reliques de contact de Jésus-Christ et de la Vierge Marie et des ossements d'apôtres, de saintes femmes et de martyrs de

¹ Louis Guibert, *Une page de l'histoire du clergé français au XVIII^{ème} siècle : destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, H. Champion, Paris et Vve H. Ducourtieux, Limoges, 1877, p. 604-605.

l'antiquité qui reflètent le rayonnement international de l'abbaye, au moins à ses débuts. Les reliques des saints limousins, quoique en minorité, étaient également présentes.

Parmi ces dernières, un os de saint Léonard, conservé quelque temps dans un reliquaire en forme de bras en métal argenté. Ce sont les histoires mouvementées de cette relique, de son reliquaire et de deux autres bras-reliquaires, comparables mais en bois, qui font l'objet de cet article.

L'inventaire des reliques à Limoges

Pourquoi l'évêque a-t-il attendu un an et demi avant de procéder à l'inventaire, puis d'effectuer la dispersion et pourquoi l'a-t-il fait à ce moment là ? Nous n'avons pas d'informations sur ses motivations, les éléments subsistants d'une correspondance menée de Versailles où il était député aux États Généraux montrent qu'il a suivi à distance le détail des attributions. Avait-il prévu cette distribution dès le transfert ? A-t-il réagi aux décisions successives visant à supprimer les ordres religieux et à fermer les couvents ? A-t-il voulu mener cette distribution sous son contrôle avant que l'administration révolutionnaire ne s'en mêle ? Nous ne le saurons sans doute jamais mais il est remarquable que ces opérations aient pu s'accomplir jusqu'à la fin de 1790 sans être fortement perturbées par le contexte révolutionnaire

La distribution donna lieu à deux documents principaux, un inventaire réalisé en mai et un procès-verbal de distribution réalisé en août 1790. Après diverses vicissitudes, ces deux documents rédigés par l'abbé Martial Legros, secrétaire de l'évêque et maître d'œuvre de la distribution sous le contrôle du vicaire général Jacques Lazare Sicelier, sont maintenant conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne². Il en est de même pour les inventaires antérieurs que l'abbé Legros a aussi préservés.

La relique de saint Léonard et ses reliquaires successifs

La relique de saint Léonard apparaît dès le premier inventaire en 1496³. Elle semble être restée longtemps dans le même reliquaire, formé d'un cylindre de verre ou de cristal *garni de cuivre doré en façon de clocher et en forme pyramidale, avec une petite croix par dessus*⁴. Le pied était rond et gravé de quatre fleurs de lys. L'inventaire de 1666, le plus détaillé des inventaires

² Archives départementales de la Haute-Vienne, Fonds Nivet-Fontaubert, État sommaire partiel, 121 J 17 et 18.

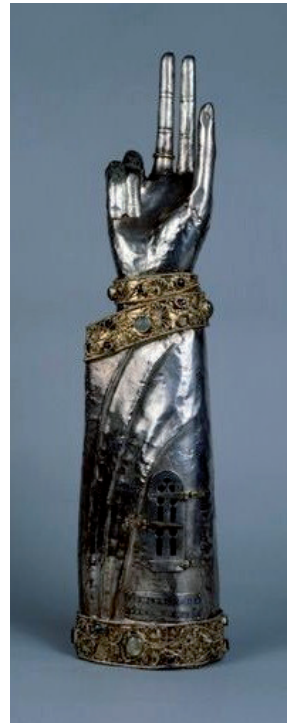
³ Il est fait mention en 1496 d'un inventaire antérieur dressé en 1472 pour l'abbé commendataire Charles de Bourbon, dont le texte est perdu.

⁴ Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de Saint Martial apôtre des Gaules*, tome II, Limoges, 1683, p. 20. Le reliquaire en question sera attribué à la paroisse de Bersac en 1790, où il disparaît sans doute durant la Révolution.

antérieurs à la Révolution, nous apprend à son article 44 que la relique était *un os du doigt plié de quelque étoffe* avec cet écriteau : *Hae reliquae sunt sancti Leonardi*⁵. En 1683, Bonaventure de Saint-Amable cite encore cet os de doigt de saint Léonard, probablement dans le même reliquaire⁶. Mais en mai 1790, Legros et Sicelier décrivent au n°23 : *un grand bas de cuivre argenté, fort pesant, sans bois, et creux, rempli de coton, et dans le milieu duquel on voit, sous un petit verre, une relique, enveloppée dans un morceau de taffetas cramoisi, et entourée d'un morceau de galon d'oripeau, ou d'or faux*. Ce morceau de taffetas contient *un petit os, qui nous a paru être d'un doigt*. Ayant lu sur l'étiquette en parchemin attachée à ce bras : *Stus. Leonardus*, ils en concluent qu'il s'agit bien de la même relique et ajoutent : *L'inventaire de 1666 ne parle pas de ce reliquaire, parce qu'il nous a paru n'avoit été fait que depuis cette époque, et d'un goût trop moderne, pour remonter jusque là*. Effectivement, nous avons vu que ce bras-reliquaire est postérieur à 1683 et il est antérieur à 1771, puisque l'inventaire rédigé cette année-là cite quatre bras-reliquaires alors que le trésor n'en possédait que trois auparavant⁷.



Mailhac-sur-Benaize



Les Billanges

⁵ Cet inventaire est le seul conservé dans le fond de Grandmont des Archives départementales de la Haute-Vienne, 5 H 107.

⁶ En 1666 et en 1683, le reliquaire contient les deux mêmes reliques, le doigt de saint Léonard et un fragment de saint Fabien, pape.

⁷ Louis Guibert, *op. cit.* p. 940.

Le procès verbal de distribution du mois d'août 1790 décrit également quatre bras-reliquaires dont deux sont encore conservés aujourd'hui. Ils ont tous les deux une âme en bois recouverte d'argent contrairement à celui de Saint-Léonard qui est en métal creux. Le bras de Mailhac-sur-Benaize porte une inscription qui permet de dater sa réalisation entre 1646 et 1648, c'est-à-dire peu avant l'inventaire de 1666. Celui des Billanges est plus ancien.

Lors de l'inventaire de mai, le bras-reliquaire contenant l'os de saint Léonard est logiquement attribué à Saint-Léonard de Noblat, non pas à la collégiale, mais à l'une des quatre paroisses que la ville abritait avant la Révolution⁸. Mais le 12 juillet 1790, quelques semaines avant la distribution effective, trois de ces paroisses sont supprimées. Seule subsiste la paroisse principale, St-Étienne, dont le curé est le chanoine Jean Veyrier de Maleplane cité dans le procès-verbal d'août.

Le 20 décembre 1790, l'abbé Legros rédige une *liste des églises auxquelles il a été donné de ces saintes reliques et reliquaires*, dont l'original est perdu mais dont une copie a été publiée par Maurice Ardant⁹. On y découvre au sujet du bras reliquaire que *M. le curé de Saint Léonard ne l'a pas encore retiré ; il est en dépôt au séminaire des Ordinands*. Cette information est importante car elle souligne une situation anormale et exceptionnelle¹⁰. En août, le procès-verbal signalait bien quelques lots qui n'avaient pas encore été distribués, mais il s'agissait chaque fois de reliques sans reliquaires, parce que les curés, comme l'écrit Legros, n'avaient pas encore fait faire un reliquaire décent pour les recevoir. Ces mêmes lots sont toujours à Limoges en décembre, sans doute pour la même raison. Mais pour le bras contenant l'os de saint Léonard, le procès-verbal d'août ne signale rien de tel, au contraire il donne à penser que la relique et son reliquaire ont été normalement remis à Veyrier de Maleplane. Il semble donc qu'un événement a empêché le transfert prévu initialement.

Entre-temps, l'assemblée nationale constituante, le même jour qu'elle réorganisait le tissu paroissial, a également promulgué la constitution civile du clergé. Veyrier de Maleplane refusa de s'y soumettre et le 27 novembre suivant, il est écarté et remplacé par l'un de ses vicaires, le seul jureur de l'ensemble des prêtres de Saint-Léonard. Ces circonstances ont certainement perturbé le processus de distribution entre août et décembre 1790.

⁸ Dominique Charpentier, « Prêtres et chanoines de Saint-Léonard pendant la période révolutionnaire », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 27, janvier 1990, p. 7.

⁹ Maurice Ardant, *Des ostensions*, Barbou frères, Limoges, 1848.

¹⁰ Le seul autre reliquaire à n'avoir pas été distribué est un buste en bois destiné aux Chézeaux. Le curé de cette paroisse, Jean-Baptiste Bonnet, également réfractaire au serment, subit la déportation. Abbé André Lecler, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, édition en ligne, 2014, p. 264.

L'os du doigt de saint Léonard est encore en décembre 1790 dans le bras-reliquaire métallique signalé par l'inventaire du mois de mai, mais on perd ensuite la trace de l'un comme de l'autre.

Les reliques et les reliquaires de Saint-Léonard après la Révolution

En 1802, Monseigneur Du Bourg, premier évêque concordataire du nouveau diocèse de Limoges, regroupant les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, effectue une tournée d'inspection des paroisses de son diocèse. Si les visites pastorales constituent un des devoirs principaux de sa charge, il a dans ce cas précis l'objectif particulier de vérifier l'ensemble des reliques qui ont souvent eu un parcours chaotique pendant la période précédente et sont souvent reparues dans des conditions peu claires. Même si de nouvelles réapparitions continueront jusqu'au milieu du XIX^e siècle à la faveur de successions ou de déménagements, la connaissance de ce premier état des reliques après la Révolution serait certainement utile. Mais le procès-verbal de ces visites, pourtant mentionné dans l'inventaire des archives post-révolutionnaires de l'évêché réalisé en 1963-64 par Louis Pérouas, est en déficit actuellement dans le carton correspondant de ce fonds¹¹. Pour Saint-Léonard, cependant, il en subsiste un témoignage.

Les ostensions septennales célébrées à Saint-Léonard-de-Noblat en 2023 nous ont offert la possibilité de consulter les procès-verbaux lors de l'ouverture des reliquaires et les inventaires de leur contenu qui constituent le prélude du cérémonial ostensionnaire¹². Parmi ces papiers ordinairement scellés dans les coffres-reliquaires, figure un extrait du rapport de la visite de Monseigneur du Bourg, daté du 14 septembre 1802. On lui a présenté *une boîte de carton couvert d'étoffe en soie, à fond vert et fleurs de diverses couleurs dans laquelle se trouve un ossement de bras qu'on nous a dit être du corps de Saint Léonard, solitaire, patron de cette ville*. Informé des circonstances dans lesquelles cette boîte avait été trouvée en 1797 au domicile d'habitants de la ville, l'évêque décide d'authentifier la relique et ordonne que, dans les plus brefs délais, elle soit *placée convenablement dans un reliquaire en bois ou de quelque matière solide en forme de châsse*.

Après 1802, le plus ancien procès-verbal connu est celui de 1855, peu différent dans sa forme de ceux que l'ont suivi¹³. Il y est mentionné *deux*

¹¹ Archives départementales de la Haute-Vienne, dépôt de l'évêché de Limoges, en 1875 : 2 J 4 G 1.

¹² BJ remercie Alexandre Mazin et les autres membres de la confrérie de Saint-Léonard de lui avoir permis d'assister à l'ouverture des châsses et de photographier les procès-verbaux qui y sont conservés.

¹³ Abbé François Arbellot, *Vie de Saint-Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*, Jacques Lecoffre et Cie, Paris, 1863, p. 274.

reliquaires dorés en forme de bras terminés par une main argentée : Dans l'un nous avons trouvé un fragment de tibia et un petit os long de 9 à 10 centimètres. Dans l'autre nous avons trouvé un fragment d'os déclaré authentique par Mg du Bourg en 1802, et un petit fragment d'os. Nous apprenons donc que la relique authentifiée n'a pas été placée dans une châsse comme il avait été recommandé par Mgr Du Bourg mais dans un bras-reliquaire. Nous apprenons aussi qu'en 1855 il y en a deux assez semblables d'après la courte description qui en est faite. Ils contiennent tous les deux des ossements de Saint-Léonard.

Le procès-verbal suivant, le premier de ceux actuellement conservés avec les reliques de saint Léonard date de 1876¹⁴. Il fournit des informations plus précises sur la nature des ossements : *Dans l'un [des deux bras-reliquaires] nous avons trouvé un fragment de tibia de 24 centimètres et demi dans sa plus grande face (la partie opposée à la partie sciée est très endommagée par le temps) et un fragment d'os de 10 centimètres. Dans l'autre nous avons trouvé un fragment d'os déclaré authentique par Mg du Bourg en 1802, et un petit fragment d'os attribué au saint par la tradition.* Celui de 1883 reprend le même texte en précisant que le fragment d'os de 10 centimètre est un cubitus.

De ces différents documents il ressort qu'il y a un seul os en 1802, conservé dans une boîte en carton. À partir de 1855, il y a quatre os, dont celui de 1802, conservés dans deux bras-reliquaires. Il n'est pas question d'une provenance grandmontaine et aucun os de doigt n'est mentionné. L'origine de ces *fragments*, comme celle des deux bras-reliquaires est inconnue, mais leur association est parfaitement logique et conforme au souhait de Mgr Du Bourg puisque l'un des bras-reliquaires contient le fragment d'os de bras apparu en 1802 et l'autre un morceau de cubitus.

En 1890, il n'y a plus aucune mention des deux bras-reliquaires dans le procès-verbal, mais un texte a été ajouté en marge : *Le bras de St Léonard a été prêté au couvent des filles de Notre-Dame. Le second bras mentionné dans le précédent procès verbal se trouve à la sacristie.* A cette date les deux bras ont donc été distraits du trésor et l'un d'entre eux a été prêté à une autre institution.

En 1904, la description des ossements partagés entre les deux châsses est beaucoup plus détaillée. On y mentionne la présence d'un humérus gauche marqué d'un ruban bleu et du sceau de Mg Du Bourg. Cet ossement ne paraît pas authentique aux auteurs de l'inspection. Ce même ossement a été retrouvé lors de l'inspection de 2023 et il a été clairement établi par le Docteur Philippe Charlier¹⁵ qu'il n'appartenait pas au squelette de Saint-Léonard qui possède déjà un humérus gauche authentique. Ceci démontre la précision et la fiabilité

¹⁴ Jacques Plainemaison, « Les reliques de Saint-Léonard au XIX^{ème} siècle », *Bulletin de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*, n° 58, mai-juin 2003.

¹⁵ Maître de conférences, directeur du laboratoire « Anthropologie, Archéologie, Biologie » à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

du procès verbal de 1904.

Ce même procès verbal indique qu'il a été ajouté aux précédents ossements les suivants extraits de deux reliquaires en forme de bras : 1° un tibia gauche auquel manquent les deux extrémités ; 2° une parcelle de la grosseur d'une phalange qui paraît provenir de la tête d'un humérus ; 3° une partie d'un radius droit longue de 6 cm environ.

De ce texte on peut établir que l'os authentifié par Monseigneur Du Bourg a été retiré de son bras-reliquaire avant 1904, tandis que les trois autres y sont restés jusqu'à cette date. On est assuré aussi que l'os de doigt grandmontain n'est pas parmi eux puisqu'il s'agit tous d'os de bras ou de jambe.



Photo prise pendant l'inspection de 2023 montrant les deux humérus gauches conservés dans le trésor. L'humérus « étranger » est visible en arrière-plan. Il est entouré d'un ruban bleu.



Zoom montrant le sceau de Mgr Du Bourg (lettres majuscules D et B entrelacées)

Il n'est ensuite plus question des bras-reliquaires dans les procès-verbaux jusqu'à celui de 2002 inclus. Il subsiste cependant un bras-reliquaire dans le trésor de la collégiale. En l'absence de description suffisamment précise, nous ne pouvons pas dire lequel des deux a été conservé. Si l'on en croit le procès verbal de 1904, ce bras ne devrait pas contenir de relique. En fait il en contient une que le Docteur Charlier a attribuée à un fragment d'humérus, celui de la grosseur d'une phalange mentionné en 1904.

Le second bras-reliquaire signalé par les procès-verbaux est vraisemblablement celui qui a figuré en 1953 à l'exposition d'iconographie religieuse de Limoges et qui a disparu depuis. On dispose de plusieurs

photographies prises à cette occasion, mais on ne peut y reconnaître ce bras avec certitude¹⁶. Il faut se contenter de la description qui en a été faite : il était en bois peint et doré, à main bénissant, mesurait 47 cm de hauteur et datait du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Il possédait une *logette obturée par un volet de métal à quadrillage losangé* laissant voir un ossement entouré d'un ruban avec restes d'un sceau de cire rouge¹⁷. On peut donc supposer qu'il s'agit de l'humérus authentifié par Mgr Du Bourg. Louis Bonnaud a d'ailleurs émis l'hypothèse qu'il soit le reliquaire que Mgr Du Bourg avait ordonné de faire *incessamment* pour placer convenablement la relique qu'il venait d'authentifier et il a rapproché ce bras disparu de celui prêté avant 1890 au couvent des Filles Notre-Dame¹⁸. Dans ce cas, le bras conservé serait celui qui, à la même époque, se trouvait dans la sacristie. L'un comme l'autre en tout cas, n'étaient certainement pas en 1802 à Saint-Léonard puisqu'ils n'ont pu être présentés lors de la visite épiscopale.

Le reliquaire de Cézens : un rapprochement inattendu

Le bras-reliquaire conservé à Saint-Léonard a été rapproché en 1996 de celui conservé dans l'église de Cézens, dans le Cantal par Benoît-Henry Papounaud, alors Conservateur des antiquités et objets d'art de ce département¹⁹. Ce bras de Cézens est en bronze anciennement argenté et il pèse environ 5 kg. Observant la réelle ressemblance entre les deux objets, malgré leurs matériaux différents, M. Papounaud a proposé que *ce bras [de Cézens] pourrait venir de l'abbaye de Grandmont, le bras de Saint-Léonard en serait dans cette hypothèse une copie.*

M. Papounaud nous a confirmé en 2023 qu'il avait successivement travaillé à Limoges et à Aurillac, que le bras conservé à Cézens n'avait aucun équivalent stylistique en Auvergne mais était d'esprit similaire à celui conservé à Mailhac-sur-Benaize, réalisé en argent sur une âme en bois et ressemblait aussi très fortement au bras en bois doré conservé à Saint-Léonard, même si le décor est moins fin dans ce dernier, d'où sa conclusion qu'il pourrait s'agir d'une copie. Ce sont donc les arguments stylistiques qui ont construit son hypothèse. Nous allons voir qu'il est possible de l'étayer par d'autres sources

¹⁶ BJ remercie Pascal Texier d'avoir attiré son attention sur ces photographies et de lui en avoir communiqué des copies.

¹⁷ Louis Bonnaud et Jean Perrier, « Premières expositions d'iconographie religieuse à Limoges », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome CXXII, 1994, n° 72, p. 215.

¹⁸ Louis Bonnaud, « La reconnaissance des reliques de Saint-Léonard », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXVIII, 1990, p. 128-129.

¹⁹ Fiche Palissy IM15001399, accessible en ligne sur la plateforme ouverte du patrimoine mise en ligne par le Ministère de la Culture

Bras de Cézens



Bras de Saint-Léonard



Un second bras-reliquaire à Grandmont

L'inventaire de 1666 du trésor de Grandmont, précédemment cité, comprend une cinquantaine de pages manuscrites suivies de quelques feuillets restés vierges. Dans une note ajoutée sur l'avant-dernier, il est écrit : *Un bras de st Léonard qui a été fait par don Clotet en l'année 1746*²⁰. L'écriture est celle de l'abbé Legros qui s'est servi de cet inventaire pour réaliser celui de mai 1790, dont il fut le maître d'œuvre. Dans un autre manuscrit, l'abbé Legros apporte quelques détails supplémentaires : *Dom Clotet, religieux de Grandmont fit faire en 1746 un bras en bois doré pour mettre une relique de saint Léonard (inventaire des reliques de Grandmont, fait en 1666, déposé en 1789, et conservé actuellement aux archives de l'évêché de Limoges)*²¹. Mathurin-Pierre Clotet figure parmi les religieux présents à Grandmont lors de l'élection de l'abbé Raymond Garat le dix décembre 1744 et le 28 mai 1748 pour l'élection de l'abbé François-Xavier Mondain de la Maison-Rouge²². Mais il n'est pas un religieux profès du chef d'ordre et les procès-verbaux des deux élections relatent l'accord préalable des électeurs pour l'autoriser à participer aux votes. En 1768, il est un des trois derniers religieux du prieuré grandmontain de Bois-d'Allonne, près de Parthenay. Il y est encore le 25 mai 1771, lors de la mise sous séquestre des biens du monastère²³. Il devait être alors assez âgé et on perd ensuite sa trace.

Comment expliquer que l'abbé Legros parle d'un bras de saint Léonard en bois doré dans ses Annales alors qu'il décrit un bras creux *sans bois* en cuivre argenté dans l'inventaire de mai 1790 ? Les deux passages sont pourtant presque contemporains puisque les Annales rappellent que l'inventaire de 1666 est depuis 1789 déposé à l'évêché²⁴. Il faut donc envisager la présence de deux bras distincts, celui de dom Clotet, en bois, et celui des inventaires, en cuivre. Il n'est pas possible cependant que les deux bras aient contenus des reliques différentes de saint Léonard parce que si Grandmont possédait bien deux reliques de ce saint, la seconde, fragmentaire et indistinctement mélangée, est toujours restée enfermée dans le même reliquaire, conservé aujourd'hui à Arnac-la-Poste. Seul l'os de doigt, n° 44 de 1666 et n° 23 de 1790,

²⁰ Ce détail était passé inaperçu parce que ni Jacques Texier ni Auguste Du Boys ne l'avaient signalé dans leurs éditions.

²¹ Abbé Martial Legros, *Continuation de l'abrégé des Annales du Limousin*, Archives départementales de la Haute-Vienne, I Sem 12, p. 74 et microfilm 2 Mi 276. Ce manuscrit a été édité par la Société archéologique du Limousin en 1995.

²² Abbé André Lecler, « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LVII-LX, 1907-1910, p. 301 et 397

²³ Louis Guibert, *op. cit.* p. 257 et annexe C, p. 1133

²⁴ La *Continuation des annales du Limousin* fut entreprise par l'abbé Legros en 1778, date inscrite sur la couverture du manuscrit, et terminée le 13 novembre 1790, comme indiqué à la p. 443.

était disponible pour l'un comme pour l'autre bras.

La présence de dom Clotet aux deux élections abbatiales successives et le fait que les électeurs présents l'autorisent à voter laisse supposer qu'il était apprécié au chef d'ordre. En 1746, l'abbé Garat, dans une circonstance qu'on ignore, a pu permettre la cession d'un fragment de la relique de saint Léonard, destinée au prieuré de Bois-d'Allonne, pour laquelle Dom Clotet fit faire le bras en bois en copie de l'original en cuivre conservé à Grandmont. Nous ignorons si le bras en bois est parvenu à Bois-d'Alonne où s'il est demeuré en Limousin, mais l'existence à Grandmont d'un second bras « de saint Léonard » renforce la possibilité proposée par M. Papounaud que le bras de Cézens soit celui cité par les inventaires de 1790, tandis que celui de Saint-Léonard correspondrait à la copie faite par dom Clotet. On a vu que ce dernier n'est pas signalé dans cette ville avant 1855. Qu'en est-il de celui de Cézens ?

Histoire de la relique et du reliquaire de Cézens

Le bras-reliquaire de Cézens contient une fraction importante d'un bras de Saint-Germain d'Auxerre, patron de l'église, dont la présence est attestée au moins dès le XV^{ème} siècle²⁵. En 1652, Jacques Branche écrit qu'on lui fit voir cette relique *dans un beau reliquaire d'argent qui fut jadis donné par un seigneur de Brezons*²⁶. Il ne peut donc s'agir du bras actuel, qui date de la fin du XVII^{ème} ou de la première moitié du XVIII^{ème} siècle. Un inventaire de l'église réalisé en août 1790 mentionne la présence dans une armoire de la sacristie d'un reliquaire en forme de bras, *en bois plaqué d'argent*, ce n'est donc pas non plus le bras actuel²⁷. Dans une monographie communale rédigée par un instituteur de Cézens, M. Roddier, pour l'exposition universelle de 1900, on lit que le reliquaire date de 1822²⁸. Il est hors de doute que cette date n'est pas celle du reliquaire, mais il est bien possible que ce soit celle où l'on y a placé la relique de saint Germain ? À cette occasion on aurait pourvu le bras de trois pieds soudés et d'une poignée pour le présenter à la vénération des fidèles. La collerette d'argent autour de la lunette provient également d'une intervention au XIX^{ème} siècle²⁹. La relique qu'il contient est accompagnée d'un authentique certifiant qu'elle était présente dans ce reliquaire en 1883.

²⁵ Pour la description et l'histoire du culte de Saint-Germain d'Auxerre à Cézens, voir : Guilaine Pons et Véronique Breuil-Martinez, « Objets et décors singuliers des édifices culturels du pays de Pierrefort », *Revue de Haute-Auvergne*, 2014, N° 2, p. 167

²⁶ Jacques Branche, *La vie des saints et saintes d'Auvergne et de Velay*, Philippe Guynand, Le Puy-en-Velay, 1652, p. 478-479.

²⁷ Archives départementales du Cantal, 1 Q 542-1

²⁸ Archives départementales du Cantal, 2 V 42

²⁹ *Orfèvrerie en Haute-Auvergne, art sacré – art profane*, catalogue d'exposition, Aurillac, 1996, p. 176.

Il existe donc une rupture entre les reliquaires de saint Germain antérieurs et postérieurs à la Révolution. Ceci constitue une condition nécessaire mais non suffisante à la provenance grandmontaine du bras de Cézens.

Conclusion

Le bras-reliquaire de Cézens, comme celui autrefois à Grandmont, est en métal creux, ce qui est très exceptionnel, la plupart des bras-reliquaires métalliques conservés recouvrent une âme de bois creux. Il n'a pas d'équivalent parmi les reliquaires de la Haute-Auvergne et son origine doit être cherchée ailleurs. Il présente par contre une ressemblance partielle avec le bras de Mailhac-sur-Benaize, qui provient de Grandmont, et il est surtout très proche du bras actuel de Saint-Léonard-de-Noblat, à tel point qu'on peut proposer que celui-ci en soit une copie, réalisée plus modestement en bois et avec moins de raffinement dans la décoration. La relique qu'il contient a peut-être été placée en 1822, il est sûr en tout cas qu'elle ne s'y trouvait pas avant la Révolution. Le bras actuel n'était d'ailleurs pas à Cézens en août 1790, puisqu'il n'est pas cité dans l'inventaire effectué à cette date.

D'autre part, il existait deux bras-reliquaires grandmontains consacrés à saint Léonard, l'un en cuivre argenté et l'autre en bois, offert par dom Clotet. Il est peu probable que ce dernier bras, du fait de sa matière, ait été détruit durant la Révolution. Il se trouve qu'un même homme, l'abbé Legros, a connu ces deux bras-reliquaires grandmontains, en tant que secrétaire de Mgr Duplessis d'Argentré et organisateur de la distribution de 1790, et qu'il a connu aussi la nécessité de trouver un réceptacle convenable pour une relique du même saint, en tant que secrétaire de Mgr Du Bourg et rédacteur de l'authentique de 1802.

On constate ensuite que cette relique est signalée en 1855 dans un bras-reliquaire. Il pourrait s'agir du bras de dom Clotet retrouvé à Limoges par Legros et transféré à Saint-Léonard-de-Noblat. L'historique connu du bras Clotet, mentionné pour la dernière fois par Legros vers 1789-1790 est en effet compatible avec celle du bras conservé dans la collégiale, signalé au plus tôt en 1855. Enfin, du fait que ce bras de bois en est la copie, le bras-reliquaire de Cézens, pourrait être celui provenant de Grandmont, attribué sur le papier à Saint-Léonard mais demeuré à Limoges, puis parvenu à Cézens, peut-être en 1822, pour abriter la relique de saint Germain.

Mais à cette suite d'arguments favorables s'opposent un certain nombre d'éléments contradictoires. L'inventaire du trésor effectué en 1771 nous apprend qu'à cette époque se trouvaient à Grandmont *quatre bras dont un est le plus petit en vermeil, deux en argent et un argenté*³⁰. Le plus petit, en vermeil

³⁰ Louis Guibert, *op. cit.* p. 940

donc, est aujourd'hui perdu, mais l'inventaire de 1666 dit qu'il mesurait plus d'un pied et demi, soit 50 cm environ et qu'il était de la même hauteur que celui aujourd'hui conservé dans l'église des Billanges. Sa taille exacte devait donc être très légèrement inférieure aux 53 cm que mesure ce dernier. Or le bras de Cézens ne mesure que 45 cm et il faut lui ajouter la hauteur des trois pieds métalliques sur lequel il repose actuellement pour atteindre 51,2 cm, mais dans ce cas, il est surprenant que l'inventaire de mai 1790 ne signale pas ces pieds, comme il le fait pour d'autres objets. Cette hauteur paraît en tout cas modeste, comparée aux 60,6 cm du bras de Mailhac-sur Benaize qui est pourtant le seul des quatre, avec celui de saint Léonard, à être considéré comme *fort grand* en décembre 1790.

La ressemblance entre les bras de Cézens et de Saint-Léonard est réelle mais il existe toutefois entre eux des différences notables : sur l'ourlet de la manche, à Cézens, on voit des fleurs estampées, pourvues de nombreux pétales et reliées entre elles par une tige ondulée. Cet ourlet est entouré d'un double galon ajouré. Il n'y a rien de tel à Saint-Léonard où figurent seulement des fleurs gravées à quatre pétales, isolées les unes des autres. Un anneau est également sculpté sur le majeur à Saint-Léonard mais pas à Cézens.

Le bras de Cézens n'est pas en cuivre argenté mais en bronze, encore partiellement recouvert d'une couche d'argent, seule la lunette est entourée d'une collerette d'argent, mais il s'agit d'un élément plus tardif. Ce point n'est pas vraiment décisif puisque la collerette a pu être refaite à l'identique et que le cuivre et le bronze peuvent être confondus³¹. Legros précise cependant par deux fois, en août et décembre 1790, que le bras grandmontain est en cuivre *jaune*.

Enfin, et ce n'est pas le moindre argument, on ignore tout à fait comment le bras-reliquaire grandmontain serait parvenu de Limoges à Cézens.

En l'état actuel de nos connaissances, on ne peut donc pas être certain que le bras de Cézens est celui qui contenait l'os de doigt de saint Léonard à Grandmont, la question reste cependant ouverte. Il nous a paru intéressant et utile de l'exposer le plus complètement possible.

BJ remercie chaleureusement M. Philippe de Laroche, Maire de Cézens, pour son accueil et son intérêt pour l'histoire mystérieuse du bras conservé dans sa commune. Il remercie également M^{me} Guilaine Pons, CAO du Cantal et M^{me} Pascale Moulier, conservatrice des Archives du diocèse de Saint-Flour pour l'assistance apportée à ses recherches.

³¹ Henri Delmont, *Guide du Cantal*, Aurillac, U.S.H.A., 1943, p. 401, parle du *reliquaire en cuivre argenté renfermant une partie du bras droit de saint Germain l'Auxerrois*.

Le mobilier recueilli dans les sondages archéologiques de CSSL 1981-2020

Martine TANDEAU DE MARSAC

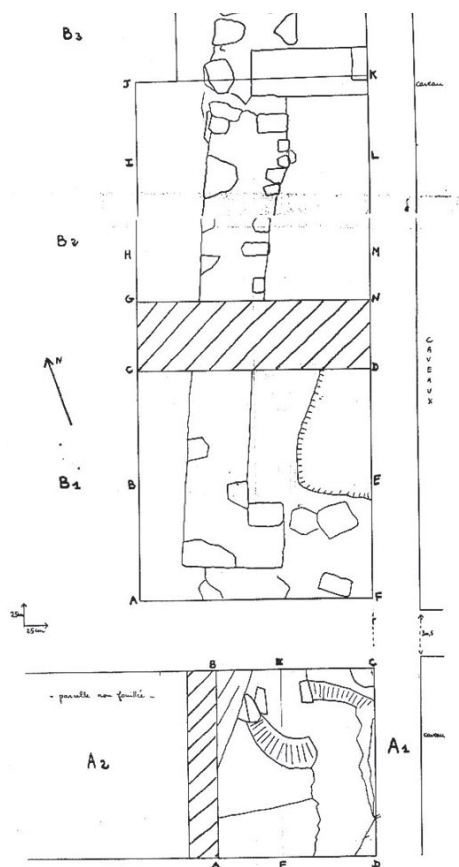
De 1981 à 2020, *Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard* a entrepris cinq sondages archéologiques pour mieux comprendre le passé médiéval de la ville de Saint-Léonard et plus particulièrement pour retrouver des vestiges des anciennes chapelles et églises disparues entre 1791 et 1957.

I : En 1981, sous la direction du service des Antiquités Historiques de Limoges, un premier chantier fut ouvert à l'entrée principale du **cimetière de Champmain** sur le site présumé de la chapelle et paroisse Saint-Martin-de-Champmain. Cette chapelle située d'après ce qu'on en connaît sur le grand itinéraire Nord-Sud Paris-Toulouse ou Bourges-Bordeaux, itinéraire emprunté en partie par les pèlerins de Saint-Jacques venant de Vézelay (voie *Lemovicensis*) avant l'an Mil, a fixé une nécropole agrandie au fil des siècles pour être *Le* cimetière unique de la ville murée. Et en 2024 c'est toujours le cas !

Saint-Martin-de-Champmain était une petite paroisse au nord et en dehors des murs de la ville ; elle regroupait les villages et hameaux de : La Vigne, La Bussière, Eycouveaux, Mortessagne, Marnigot, Maisonneuve. Dès le début du XVII^e siècle, elle fut utilisée par la confrérie des Pénitents blancs pour leurs exercices spirituels ; elle est vouée à saint Jean-Baptiste. Cent ans plus tard, la paroisse n'existe plus et les paroissiens sont appelés à fréquenter la grande paroisse, Saint-Étienne en centre-ville. Nationalisée en 1791 et démolie, elle fut reconstruite à un autre endroit tout proche par les confrères dès 1815. En 1858, la confrérie est dissoute ; la chapelle devient communale et abrite les outils des cantonniers municipaux jusqu'à sa démolition vers 1957.

Lors de ce premier sondage, la base d'un mur fut retrouvée avec une belle pierre d'angle au sud côté ouest. La trace de mur se poursuivait vers le nord en amorçant une légère courbe avant de s'arrêter. Rien du côté est, des sépultures récentes ayant occupé le terrain dans les années 1960-1970 sans avoir fait l'objet d'observations archéologiques. Deux, trois tessons de poteries non identifiables et non datables furent trouvés. Cependant, l'équipe des fouilleurs ayant encore un peu de temps et d'énergie, entreprit de sonder un espace de 4 m², au sud du sondage précédant. Le sol particulièrement tassé fut dur à creuser et ce qui semblait n'être que du tuf en cours de décomposition, était en fait un lieu de

sépultures. A environ 40 cm du sol actuel, et dans l'angle nord-est du sondage, on est tombé sur le côté d'une tombe bâtie, probablement côté « tête ». La pierre plate fermant la sépulture est tombée et l'on a découvert une petite « bouteille » en terre portant des traces de glaçure verte. Aucun ossement ne fut trouvé à proximité. La fouille s'arrêtant à cet endroit, les chercheurs n'ont pas ouvert davantage l'espace observé. Cependant, alors que l'on s'apprêtait à stopper la recherche... un dernier coup de pioche un peu plus violent que les précédents, fit apparaître un cercle presque rond sous un affaissement de terre ! On reprit alors la fouille à la truelle et l'on dégagait à environ 80 cm le premier pot en terre cuite trouvée dans les recherches archéologiques à Saint-Léonard.



À gauche : Plan du sondage à Saint-Martin de Champmain (Saint-Léonard-de-Noblat), 1981 (A1 et B1 à 3). CSSL

En haut à droite : Pot en terre à anses et bouteille à glaçure verte Champmain A1, 1981. CSSL

En bas à droite : Sépulture taillée dans le tuf et pot en terre en place Champmain A1, 1981. CSSL

Là encore pas d'éléments de stratigraphie pouvant donner une chronologie. Mais des charbons de bois trouvés au fond de cette première sépulture sur les trois en partie devinées, furent analysés et donnèrent une fourchette entre + 595 et + 1055.

2 : Trente-neuf ans plus tard, fut entrepris **un nouveau sondage à Champmain**, mais cette fois-ci en avant du mur du cimetière à la hauteur côté ouest du précédent sondage (A1). Là encore on a retrouvé à la même profondeur (env. 70 cm) des sépultures taillées dans le tuf et aménagées en tombes bâties. Aucun mobilier, aucun ossement mais des charbons de bois analysés donnant une datation aux environs de l'an mil !

Le sondage a été prolongé à l'est, faisant apparaître des structures tronquées de tombes bâties avec pierres et dalles, vides de mobilier et d'ossement. On a pu dégager avec l'aide de la société Eveha une tombe bâtie entière fermée de sept dalles taillées pour certaines dans de l'amphibolite massive rare dans la région de Saint-Léonard. Cette pierre était très prisée par les Anciens pour sa dureté. On s'en servait en particulier pour tailler des pierres de seuil « inusables ».



Sépulture bâtie fermée
Champmain S2 et S3, 2020. CSSL

Toujours pas de mobilier, ni d'ossement ! une analyse au C14 date ces dernières structures au plus tard au début du XIII^e siècle.

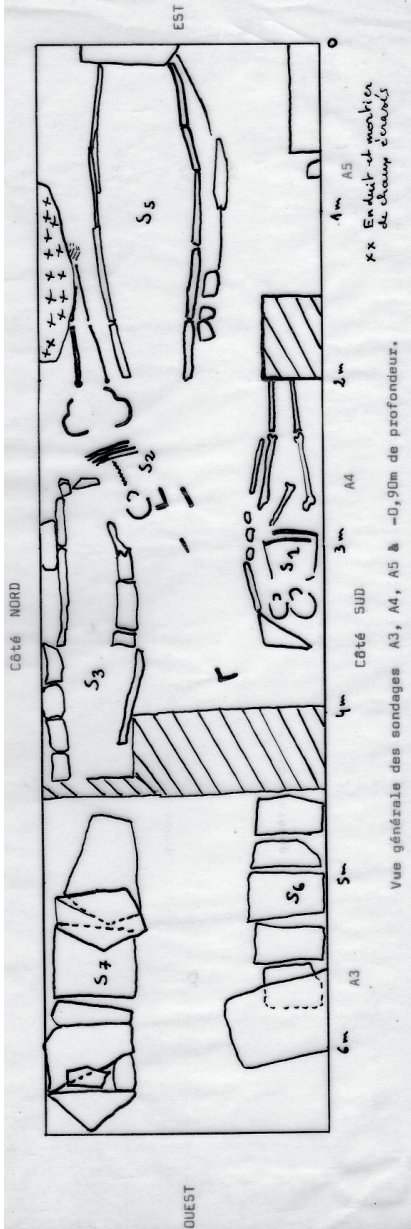
Ces différents sondages montrent vraiment l'ancienneté (dès les Carolingiens ?) de l'implantation du cimetière de Saint-Léonard au sommet du plateau dominant la ville murée, le long de l'ancien axe routier majeur venant de Bourges côté nord, route des pèlerins venant de Vézelay et se dirigeant vers Saint-Jacques de Compostelle en Espagne vers le Sud.



Sépulture bâtie ouverte trouvée vide
Champmain S2 et S3, 2020. CSSL

3 : Sondage en juillet 1982 près de l'église Notre-Dame-de-sous-les-Arbres

La découverte fortuite d'une tombe bâtie non loin de l'angle nord de la maison de la Dame de Laron (Caisse d'Épargne à l'époque et aujourd'hui L'Escalier) nous a incité à prolonger les sondages dans ce secteur, à proximité de l'ancienne église Notre-Dame de sous les Arbres. Cette première sépulture retrouvée était bâtie avec un morceau de tuile à rebords et deux plaques de marbre blanc (env. 40 cm de côté). Malheureusement si nous avons pu récupérer ces objets, les travaux entrepris à cet endroit ne permirent aucun examen du contexte de ces réemplois !



Le sondage a été réalisé le long du mur de la parcelle où l'on situe habituellement Notre-Dame de sous les Arbres : Sur près de 9 m de long, 2 m de large et 1,50 m de profondeur pour atteindre le sol sur la roche mère. Sans reprendre la totalité des observations de ce sondage, on peut rappeler que 12 sépultures bâties furent dégagées :

Plan sondage près de Notre-Dame-de-Sous-les-Arbres (Saint-Léonard-de-Noblat) à - 0.90 m. 1982. Les sépultures en tombes bâties orientées Ouest/Est. CSSL

Tombes bâties ouvertes S6 et S7 en A3
NDSA, 1982. CSSL



4 au niveau inférieur (- 1,50 m), 8 au niveau intermédiaire (env. - 0,90 m). Le niveau proche du sol était très perturbé ne permettant pas d'identifier des sépultures entières mais plutôt un ensemble parsemé d'ossements en vrac, de cailloux et petites pierres sans lien apparent entre les différents éléments.

Les squelettes trouvés dans les sépultures étaient tous orientés la tête à l'ouest. Cette tradition d'enterrer les morts se retrouve encore aujourd'hui lors des enterrements des laïcs dans les églises catholiques. Le cercueil est placé devant l'autel pour que le défunt regarde le chevet éclairé par le soleil levant, symbole de la lumière du Christ ressuscité.

Cependant, si le mobilier était rare, on a pu identifier trois types de vases « funéraires » décrits dans l'étude capitale de Patrice Conte et de Jacques Roger publiée en 2017 par le CRAHAM. Y sont analysés les « *écuelles des morts et autres céramiques en contexte funéraire en Limousin du Moyen-Age au XX^e siècle* ». Pour les chantiers de Saint-Léonard, Champmain et Notre-Dame, on retrouve des pots à anses en terre cuite, une fiole en verre et des bouteilles.

Les pots à anses en terre cuite :

Une série de six pots tous du même modèle fut constituée à partir des sondages de Champmain en 1981 (1), de Notre-Dame de sous les Arbres (3) et de la tranchée ouverte tout près de Notre-Dame (2) pour installer le gaz de ville dans les maisons de la Place Gay-Lussac. Ils sont à panse globulaire d'environ 10 à 11 cm de diamètre, avec un fond plat de près de 8 cm de diamètre, et d'une hauteur de 8 à 10 cm. Ils semblent avoir tous été « tournés » (traces de cercles horizontaux autour des panses). Celui trouvé en S12, le plus profond a gardé les traces des doigts lors de la préhension. Le pot se trouvait à hauteur de la taille. Dans les autres sépultures c'est plutôt vers la tête. Tous en terre rouge, celui en S3 dans la paroi sur charbon de bois est noir de « suie ». Il avait un petit couvercle taillé dans un morceau de schiste. Tous ces pots avaient deux anses à l'origine, mais lors de leur découverte l'une pouvait manquer.

D'après les différentes observations sur ces deux chantiers, les analyses C14 des charbons de bois de Champmain et les similitudes avec d'autres pots décrits dans l'étude déjà citée de P. Conte et de J. Roger, tous ces pots pourraient être datés entre le XII^e et le XIV^e siècle, voire le XI^e s. époque du début du grand chantier de la construction de la collégiale romane. Il est important de garder à l'esprit que le niveau 1 des sépultures a été aménagé près ou à la place de sépultures en sarcophages calcaires dont on a retrouvé des morceaux importants dans les parois du sondage derrière la sépulture S12. D'autres investigations dans ce secteur proche de l'ancienne église de Notre-Dame de sous les Arbres pourraient peut-être apporter des renseignements sur l'occupation du sol de la cité autour de l'an Mil.



En haut et à droite :
 Poteries et bouteille
 NDSA, 1982 : S4bis et S8
 Les 2 poteries tassée et en partie
 brisée furent trouvées dans la tranchée
 d'installation du gaz en 1986 à proximité
 de l'ancien sondage A5.

En bas à gauche :
 Pot à anses avec les marques de
 préhension. Trouvée en S12 à - 1.50 m.
 Serait datée du XI^e s.
 NDSA, 1982. CSSL

En bas à droite :
 Pot avec couvercle en dalle de schiste
 trouvée dans la paroi niveau 2, en S3 ;
 pot en S12 ; fiole en verre dans sépulture
 bâtie en S7
 NDSA, 1982. CSSL



La fiole en verre :

La fiole en verre que nous avons trouvée dans la sépulture S7 soit au deuxième niveau à 0,90 m de profondeur, était entière. Un petit trou dans la panse n'affectait pas l'ensemble. Elle était placée au niveau des bras croisés à la taille. Pendant plusieurs années cet objet en verre est resté unique en Limousin. Mais depuis cette découverte à Saint-Léonard, d'autres fioles du même type ont été trouvées dans des sépultures. En Limousin à Ussel, l'exemplaire est conservé dans les collections du Centre Archéologique d'Uzerche. Et surtout, lors des fouilles entreprises à Saint-Pierre-les-Eglises à Chauvigny (86) en 1984 et après, plusieurs fioles en verre ont été retrouvées et présentées en 1989 dans le catalogue d'exposition « *À travers le verre du Moyen-Age à la Renaissance* », sous la direction de Danièle Foy et Geneviève Sennequier. Mathilde Buisson, spécialiste du verre médiéval et moderne, en a fait son sujet de thèse à l'Université d'Orléans et nous apporte un éclairage nouveau sur ce type d'objets.



Fiole en verre soufflé au moule, avec cotes. S7
NDSA, 1982. CSSL

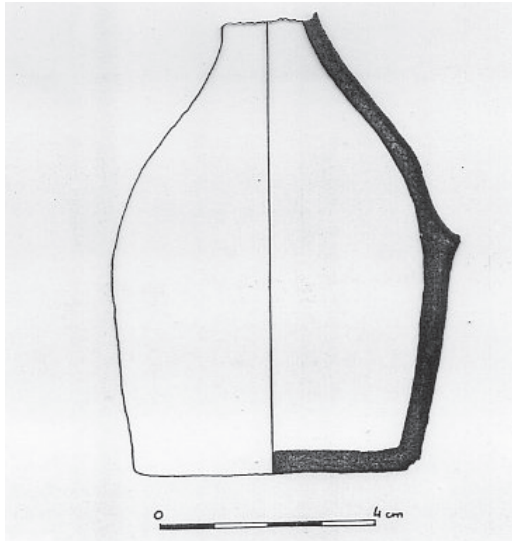
La fiole de Notre-Dame-de-sous-les-Arbres à Saint-Léonard est, comme les autres, une fiole à panse globulaire qui comporte un décor de seize côtes (15 maximum dans les autres exemples) obtenues par soufflage en moule. Sa hauteur totale 7,6 cm est un peu plus grande que celles de Chauvigny (7,2 cm), le diamètre de la panse est un peu plus petit, 5,6 cm au lieu de 6,2 cm, mais le diamètre de la base est de 4,6 cm au lieu de 2,8 à 3,1 en moyenne. Le col avec une collerette est lui aussi moins haut, 2,2 cm au lieu de 4,4 cm à Chauvigny. On a observé quinze rayures très fines tracées verticalement sur le goulot,

comme pour le décorer. Mais, dans l'ensemble, ces fioles à panse globulaire se ressemblent toutes. Et elles sont datées d'une période allant du XII^e s au XIV^e s.

La fabrication est-elle locale ? cette fiole vient-elle d'ailleurs ? vient-elle d'objets appartenant à la famille du défunt ? La fouille ne peut donner aucun indice sur sa provenance, et ce cas unique n'a pas trouvé d'équivalent dans les fouilles réalisées dans les années 1996-1998 autour de la collégiale. La recherche continue !

Les bouteilles :

De style différent, les deux spécimens retrouvés s'apparentent aux bouteilles trouvées notamment à Chambon-sur-Voueize (23). Celle de Champmain a perdu son unique anse et son goulot est cassé ne permettant pas de connaître comment il se terminait, par un bec verseur ? comme les petites cruches ? La présence d'une anse cassée pourrait la placer dans la famille des cruches. Les traces de glaçure verte sont encore importantes sur l'ensemble de l'objet, en terre grise (après cuisson ?). Le fond est plat. Trouvée à la tête d'une sépulture bâtie tout près de la surface du sol, elle pourrait être de la fin du Moyen Âge. Sa hauteur actuelle est d'env. 8 cm et le diamètre du fond plat de 5 cm.



Coupe de la bouteille à glaçure verte trouvée dans sépulture bâtie à Champmain, 1981.
SRA/CSSL

L'autre comme un petit vase « soliflor » a une panse arrondie se rétrécissant vers un col évasé très court avec rebord mince. Seulement 8 cm de hauteur. Là encore des traces de glaçure qui a pu être verte s'observent sur la panse. A part le col rouge brique, le reste de la poterie est plutôt grise ! Trouvée dans une sépulture bâtie (S 8) au 2^e niveau (env. - 0.90 m) comme la fiole en verre, elle pourrait être de la même époque soit XII^e – XIV^e s.

4 et 5 : Les deux autres chantiers menés sous la responsabilité de *Connaissance et Sauvegarde* n'ont rien apporté de plus sur l'art funéraire à Saint-Léonard au Moyen Âge. Les résultats de ces chantiers se trouvent dans l'ouvrage publié pour le 30^e anniversaire de l'association : *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville* (2010), et sont rappelés ici succinctement :



Vue intérieure du haut du puits (nord du narthex) place Gay-Lussac : on aperçoit le haut des parois avec pierres maçonnées et trous dans paroi pour faciliter la descente. 1984, CSSL

bleu non daté) a été fait jusqu'à -5,50 m de profondeur. L'eau se stabilisant régulièrement dans le conduit jusqu'à moins 3 mètres, il fut trop difficile de poursuivre les observations. Des pierres de la margelle retrouvées en haut du comblement sont sauvegardées dans le jardin de L'Escalier. Les recherches dans les archives de la ville n'ont rien apporté de plus sur l'existence de ce puits ni sur son comblement, qui pourrait être concomitant à l'aménagement de la place autour de la fontaine et du buste de Gay-Lussac.

Le puits de la place Gay-Lussac

En 1984, un affaissement de chaussée fortuit à quatre mètres de la grille nord du narthex de la collégiale a révélé la présence d'un puits de forme cylindrique, d'1 m de diamètre, maçonné en pierre sur 0,90 m de haut. Le déblaiement des gravats puis de morceaux de bois et d'objets domestiques en tout genre (billes en terre, pesons de métiers à tisser en terre, tuyaux de pipe, semelle de sabots en cuir, un plat de faïence avec décors orange et



Plat en faïence avec inscriptions non identifiées trouvé cassé dans le puits. 1984, CSSL

Sondage dans le chœur de la collégiale en 2000

Le sondage réalisé dans le chœur (XII^e s.) de la collégiale romane de Saint-Léonard-de-Noblat, avant la pose d'un nouveau plancher entre les stalles, avait pour but de vérifier s'il n'existait pas des vestiges de constructions antérieures (église du XI^e s., ou plus ancienne...) ou des indices concernant la présence ou non dans cette église de pèlerinage d'une crypte à reliques. Aucune structure ayant pu appartenir à cette église primitive n'a été trouvée. Et les questions se posent toujours sur l'usage des grandes fosses comblées

de pierres jetées en vrac au sud et à l'ouest du sondage, comme sur la fonction de l'espace de 2m de long et près d'1 m de large, délimité par trois murets (le quatrième est manquant) encore en place sur 0,35 m de hauteur avec parements intérieurs. Seul indice de datation, 15 monnaies (XII^e - : les deux plus anciennes du XII^e s. étaient sur le sol tassé au fond du « caveau » ! Serait-il alors contemporain de la construction du grand chœur élevé vers 1150 à l'époque florissante du pèlerinage de saint Léonard sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ? D'autres sondages dans la collégiale permettraient peut-être de mieux comprendre les mystères de sa construction primitive.



Sondage dans le chœur de la collégiale.
2000, CSSL

Les résultats des fouilles entreprises entre 1996 et 1998 autour de la collégiale devant le portail ouest et sur la place Denis Dussoubs apporteront sans doute de nouveaux éclairages sur l'art funéraire à Saint-Léonard et l'agencement des bâtiments disparus côté sud de l'église. D'autres investigations sur l'ensemble de la place Gay-Lussac seront nécessaires pour écrire de nouvelles pages sur l'histoire des églises qui s'élevaient pendant près de huit siècles autour de la collégiale et sur l'occupation du sol avant l'an Mil. L'association *Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard* fera tout ce qu'elle pourra pour aider à ces nouvelles découvertes.

Bibliographie :

Mathilde Buisson, doctorante en archéologie spécialiste du verre médiéval et moderne, *Sable, cendres et feu : le verre au Moyen Âge*, ext. Le Pays Chauvinois, n°60, 2021, p. 3-14.

D. Foy, G. Sennequier, *À travers le verre du Moyen Âge à la Renaissance*, Catalogue d'exposition, 1989.

Patrice Conte, Jacques Roger, *Écuelles des morts et autres céramiques en contexte funéraire en Limousin (Moyen Âge - XX^e siècle)*, Des pots dans la tombe... publications du CRAHAM, PU de Caen, 528 p. 2017.

Prospection autour de la collégiale par géoradar

Bernard BERNABEN

L'historien Louis Guibert, lorsqu'il aborde la description du prieuré dans son ouvrage sur l'histoire de Saint-Léonard au XIII^e siècle, indique prudemment : *Les bâtiments réguliers ont disparu depuis longtemps : ils occupaient une partie de la place Denis-Dussoubs (ancienne place de l'Abbaye et actuelle place Wilson) et s'étendaient derrière l'abside de la grande église, au sud-est surtout, semble-t-il*¹. La prudence est de mise, en effet, parce que contrairement à la collégiale dont la chronologie et les intentions des constructeurs sont de mieux en mieux déchiffrées et interprétées grâce à l'apport de l'archéologie monumentale², on ne sait que peu de chose du prieuré des chanoines chargés d'assurer le culte de saint Léonard. Les sources écrites sont particulièrement avares de précisions à cet égard, depuis les chartes de l'évêque Itier (1062) qui encourage les chanoines dans une entreprise d'embellissement de la collégiale, de son cloître (enclos canonial) et de ses bâtiments communs³ et de l'évêque Pierre (1100-1105) qui introduit la régularité au sein de la communauté de chanoines, jusqu'à un registre du prieuré de la fin du XVII^e siècle qui indique : *Il est bon qu'il soit écrit dans le présent livre que la sentence de Monseigneur d'Urfé, évêque de Limoges, qui ordonne au prieur de nommer aux canonicats des prêtres séculiers attendu l'entière détérioration des lieux claustraux, est du 22 février 1692*. Entre les deux c'est le silence des sources d'archives parfois interrompu par de rares mentions de travaux de réparation qui ont trait, d'ailleurs le plus souvent, à l'église et à son clocher.



Sur le terrain, la construction de la maison prieurale du premier tiers du XVIII^e siècle a fait disparaître ce qui pouvait encore exister des aménagements et constructions du prieuré médiéval dont ne subsistent que quelques éléments lapidaires épars et, peut-être, un puits encore fonctionnel. La grange

¹ Louis Guibert, *La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIII^e siècle*, Limoges Imprimerie-Librairie Ducourtieux, Paris Librairie Picard, 1891, p. 29

² Éric Sparhubert, « Saint-Léonard-de-Noblat, collégiale Saint-Léonard » in *Haute-Vienne romane et gothique, l'âge d'or de son architecture*, Société Française d'Archéologie, 2014, p. 219-244

³ Anne Massoni, « Introduction à la traduction des chartes de l'évêque Itier (1062) et de l'évêque Pierre (1100-1105) », *Bulletin CSSL*, n° 2020/76, p. 5-10



	Plan général d'interprétation et profondeur en mètres 2023 - Saint-Léonard-du-Noblat	
	Auteur : Thomas Jubeau	
Fond Cadastre Napoléonien	Echelle 1:400	Système de coordonnées Lambert 93

dimière qui était encore debout au XIX^e siècle a été démolie à l'occasion de l'alignement de la voie publique au sud, au cours de la décennie 1860. Sont encore perceptibles sur le bras sud du transept (daté de la campagne initiale de construction de la collégiale, vers 1030) des arrachements de pierres de tailles, des ouvertures murées qui mettaient en communication la collégiale et le cloître.

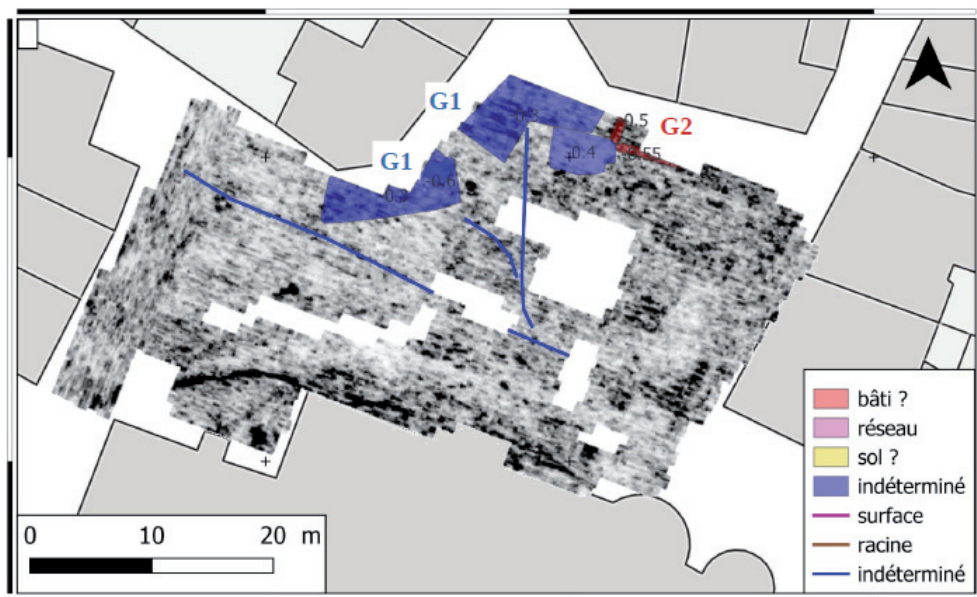
Compte tenu de l'état des sources écrites, pour progresser dans notre connaissance de l'histoire de la collégiale et du prieuré, le recours à l'archéologie est, par conséquent, apparu indispensable. Pour confirmer le potentiel archéologique des lieux et situer d'éventuels vestiges, CSSL a décidé de réaliser, au cours de l'année 2023, une prospection par engin (technique GPR, géoradar) des environs de la collégiale, et une orthophotographie de la façade du transept sud.

Ces deux opérations ont été dûment autorisées par le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC de Nouvelle-Aquitaine et rendues possibles grâce aux permissions d'accès octroyées libéralement par le propriétaire des immeubles jouxtant la collégiale et à la mise à disposition du domaine public par la municipalité. Les travaux de relevé photographique par drone de la façade du bras sud du transept ont été confiés à la société ÉVEHA de Limoges et les investigations géoradar à la société Analyse Géophysique Conseil d'Angers. Pour financer ces opérations relativement onéreuses (de l'ordre de 7 000 euros), CSSL a bénéficié de concours financiers de l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine), de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat et du programme LEADER dans le cadre du Pays Monts et Barrages. En dépit de diverses difficultés découlant de la présence de nombreux obstacles au sol et dans le sous-sol (abondance de la végétation, mobilier urbain, nombreux réseaux enterrés...) les sociétés prestataires ont été en mesure de rendre leur rapport respectif début 2024.

Nous allons reprendre, secteur par secteur, les éléments d'information apportés par la prospection géoradar et les confronter à nos sources d'archive et aux données procurées par les observations de terrain et les fouilles archéologiques antérieures.

Secteur nord de la collégiale : la place Gay-Lussac

La place Gay-Lussac est principalement marquée par les réseaux qui la quadrillent, peu de secteurs sont suffisamment épargnés pour livrer des éléments archéologiques. En dépit de ces conditions très défavorables, à environ 0,30 m de profondeur, des indices (notés en G 1) ont été repérés qui pourraient témoigner d'un état antérieur de la place. Ces indices pourraient effectivement correspondre aux soubassements d'habitations qui se situaient dans le prolongement de la rue des Étages et qui ont été démolies au milieu du XIX^e siècle pour permettre l'aménagement de la place.



Dans ce secteur, à l'occasion de travaux de voirie, des vestiges de cave voûtée ont d'ailleurs été repérés. *L'élément le plus proche d'une structure bâtie est une anomalie visible à 0,50 m de profondeur située entre le monument Gay-Lussac et la façade des immeubles (repérée en G 2).*

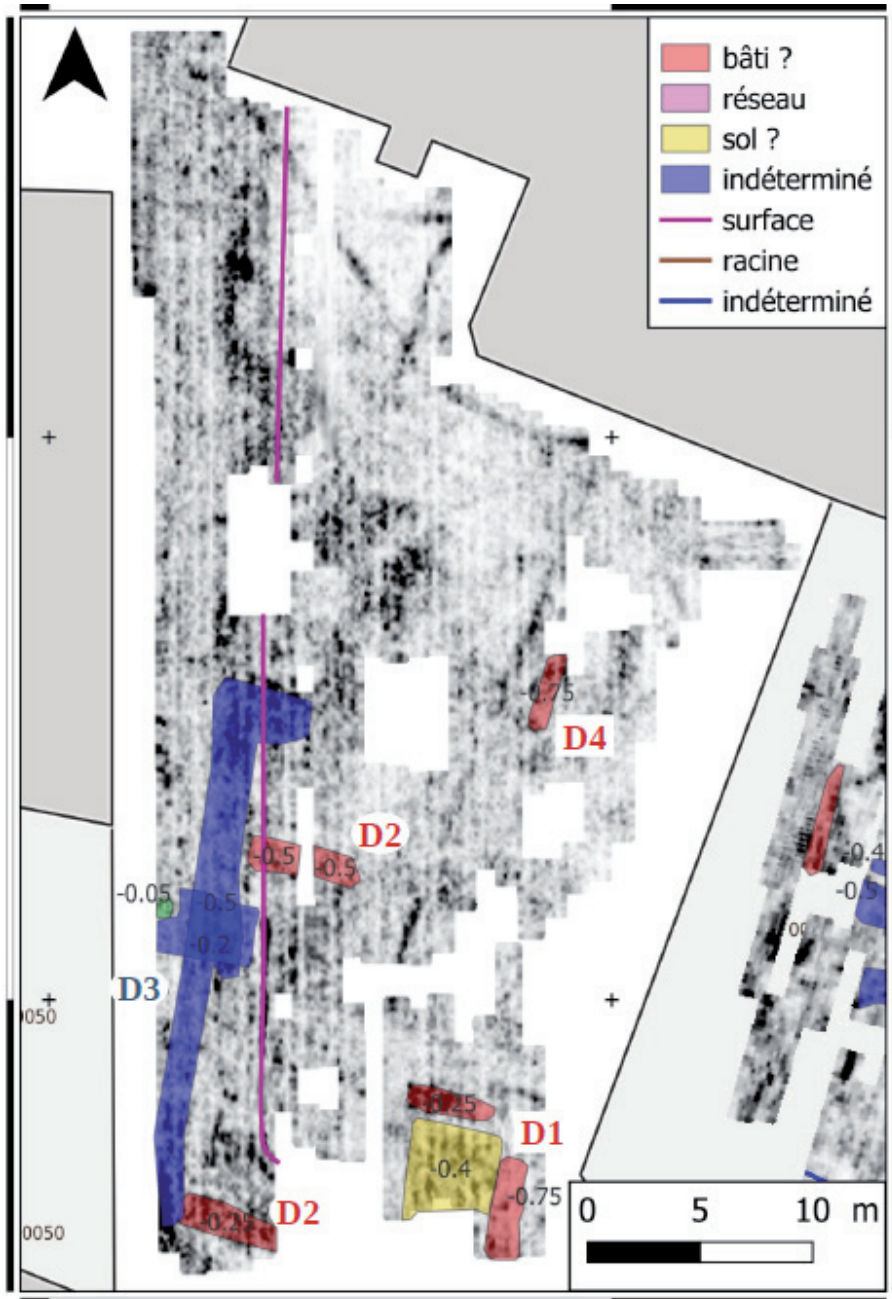
Place Denis-Dussoubs

On distingue au sud-est de la place deux possibles murs entre 0,25 m et 0,75 m de profondeur (repérés D 1) ; ils encadrent une interface correspondant éventuellement à un niveau de circulation visible vers 0,40 m de profondeur. À l'ouest de D 1, sur l'emprise de la rue Salengro, deux autres tronçons potentiellement bâtis repérés D 2 sont identifiables entre 0,30 et 0,50 m de profondeur. Ils sont reliés par une anomalie de nature indéterminée notée D 3. Au nord, un possible tronçon de mur est visible à l'est du Monument Denis-Dussoubs, vers 0,70 m et noté D 4. L'anomalie D 3 ainsi que le tronçon de mur

D 2 sud correspondent en réalité aux fondations du gros mur repérées et partiellement dégagées lors des sondages archéologiques⁴ réalisés au cours des années 1997-98 dans l'emprise de la rue Salengro. On a estimé que ces murs puissants pouvaient appartenir à l'*aula episcopalis*, la « salle » de l'évêque de Limoges qui, au Moyen Âge, était accolée à la collégiale et s'étendait au sud en un véritable « espace » épiscopal doté d'une chapelle, de logements pour l'évêque, ses officiers, ses hôtes, d'écuries suffisamment vaste pour abriter un nombre important de chevaux. Il était encore question, dans ce secteur, au

⁴ Patrice Conte, « Saint-Léonard-de-Noblat, Rue Roger Salengro », *Bilan scientifique 1997*, DRAC Limousin, SRA, p. 41-42 et « Place Denis-Dussoubs », *Bilan Scientifique 1999*, p. 51-52

XVII^e siècle, du « château » ou de la « tour » de l'évêque lorsque les Pénitents Bleus⁵ y ont accolé leur chapelle à la collégiale ou lorsque des pierres provenant de la ruine de la salle épiscopale y ont été prélevées pour construire le couvent des Filles de Notre Dame, à proximité.



⁵ Martine Tandeau de Marsac « Les Pénitents Bleus de Saint-Léonard-de-Noblat » in *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville*, CSSL, 2011, p. 237- 241

m de profondeur. Enfin, une interface bien marquée, J 5, pourrait traduire un niveau de sol vers 0,40 m de profondeur. L'anomalie noté J 4 signale des fondations de murs mais n'a pas une ampleur suffisante pour se faire une idée précise de la construction qui pouvait exister ; peut-être les vestiges d'une chapelle extérieure à la collégiale ? ou d'un accès au cloître ? Dans ce cas également, comme dans celui des abords des ouvertures obturées dans la façade du transept, le décaissement ponctuel du terrain permettrait, sans doute, d'améliorer notre compréhension de la liaison entre la collégiale et le cloître.

En conclusion, le chargé de mission indique : *La prospection est relativement décevante au regard des informations historiques et archéologiques. Le fort impact du mobilier urbain et des réseaux explique en partie ce fait. Toutefois, la bonne détection de certains murs semble indiquer une forte destruction du bâti archéologique.* Il est en effet probable qu'au cœur d'un site urbain comme Saint-Léonard, la destruction des bâtiments ou vestiges d'origine médiévale, aux XVIII^e et XIX^e siècles, s'est accompagnée d'une intense récupération des matériaux de construction en vue de leur réemploi dans le proche voisinage. Une récupération qui a pu s'opérer jusqu'aux fondations que les constructeurs du Moyen Âge n'avaient pas l'habitude d'ancrer profondément dans le sol, se contentant de les poser sur le substrat rocheux lorsqu'il leur semblait suffisamment porteur. Quoiqu'il en soit, la prospection n'a pas été vaine, les quelques indices de bâti potentiel mis en évidence peuvent orienter la reprise de sondages archéologiques dans les parties accessibles des abords de la collégiale, essentiellement au sud.



Orthophotographie de la façade du bras sud du transept
en vue de l'étude archéo-monumentale de cette partie de la collégiale peu explorée.
(*Topographie et conduite de drone : Boris Hollemaert, Èveha ; photographie et traitement
photogrammétrique : Nicolas Saulière, Èveha*)



Détail d'une photographie ancienne [vers 1865] montrant au premier plan le pignon est de la grange du prieur et à l'arrière, la façade du transept sud avant les travaux de restauration de la collégiale (Document collection Paul Sauriat)

Quoi de neuf sur les fausses pentures de la collégiale de Saint-Léonard ?

Martine TANDEAU DE MARSAC

On sait depuis longtemps que l'une des deux portes nord de la collégiale donnant accès à la nef sous le clocher était décorée de six magnifiques fausses pentures en fer forgé. Vers 1970, cette porte à deux vantaux très vétustes fut remplacée par une double porte neuve comme la porte de droite, avec toujours un portillon pour entrer dans la collégiale comme précédemment. Un morceau de cette ancienne porte fut sauvé et conservé. Il portait l'empreinte de deux des fausses pentures disparues ce qui nous a permis en 1985 d'en faire faire des copies par l'atelier de ferronnerie de la Maison des Orphelins d'Auteuil au Mazet (commune de Saint-Just-le-Martel), aujourd'hui fermée. On sait aussi que ces objets décoratifs sont visibles aujourd'hui au Musée des Cloîtres à New-York aux Etats-Unis, après avoir été fortement restaurés.

125

Avant d'aller plus loin, pourquoi parlons-nous de fausses pentures ?

Les vraies pentures sont des ferronneries avec un anneau que l'on passe sur le gond de la porte pour en permettre son ouverture. Trois de ces pentures ont été conservées, dont l'une est toujours sur le morceau de porte survivant. Les deux autres font partie des collections d'objets sauvegardés par Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard. Elles sont en fer forgé et martelé ; elle pèse chacune 5,2 kilos. La barre principale horizontale est fort semblable à la barre partageant la fausse penture du haut de la porte ancienne. Il y en avait 6 pour chaque battant. Les fausses sont seulement des objets décoratifs ne portant pas les gonds, fixées côté extérieur de chaque vantail avec des clous forgés. Si elles masquent les clous mis sur le côté intérieur pour fixer les pentures, elles renforcent également la solidité de la porte faite de planches épaisses en chêne juxtaposées.

De Saint-Léonard à New-York, quel périple ont-elles suivi ?

Dans le catalogue de l'exposition des 40 ans de Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard en 2021, on a retracé les étapes connues en ces termes et donné toutes les références des articles étayant cette étude : « En 1954, la Société Archéologique et Historique du Limousin a retrouvé leur trace au



Trois fausses peintures de la collégiale de Saint-Léonard
au Musée des Cloîtres de New-York (USA)...



Deux pentures en fer forgé venant de l'ancienne porte du clocher de la collégiale de Saint-Léonard (XI^e-XII^e s.). Coll. CSSL

Musée des Cloîtres du Metropolitan Museum de New-York et a recherché vainement à Saint-Léonard les circonstances de leur enlèvement. L'explication la plus vraisemblable, qui s'est faite jour progressivement, est que les pentures ont été démontées et envoyées chez un restaurateur à Bordeaux. Ce dernier ayant fait faillite, les Domaines les ont vendues en même temps que son stock de matériaux. Devenues la propriété d'un antiquaire américain, elles furent vendues en 1925 au Musée Folk Art in Riverdale de New York. En 1938, elles passèrent à la New York Historical Society, à l'exception de deux éléments qui échurent à Parke Bernet Galleries. Achetées par la Brummer Gallery, elles furent ensuite revendues au musée des Cloîtres. Les deux pièces restées à la New York Historical Society furent données au Metropolitan Museum en 1950. L'ensemble est depuis présenté au Musée des Cloîtres ».

Mais quand sont-elles parties exactement de Saint-Léonard ?

René Fage en 1913 publie un dessin des deux vantaux avec les ferronneries... aussitôt on a pu dire : en 1913 elles sont encore là ! En fait ce n'était qu'un dessin issu de l'imagination de René Fage d'après les empreintes laissées sur les portes. Une photo réalisée par Lucien Roy, datée de 1911 montre une porte sans les fers forgés décoratifs ! Cet architecte est mandaté en 1910 par les Monuments Historiques pour faire quelques travaux complémentaires sur le clocher et sous le clocher. On sait aussi que la restauration de l'édifice a commencé dans



Dessin porte avec fausses pentures
de René Fage en 1913.



Photo Lucien Roy datée de 1911, du fonds du Service de l'Architecture et du Patrimoine.
Les décors-pentures n'y sont plus et le portillon a été installé prenant
la place d'une ancienne rosace en fer forgé.

les années 1880. La reconstruction à l'identique des trois derniers étages du clocher et l'enlèvement des blocages des ouvertures ont été réalisés, ainsi que la démolition du mur de la chapelle du Sépulcre (baptistère) côté place Gay-Lussac pour restituer la rotonde dans son intégralité. L'enlèvement de l'escalier montant vers le clocher à l'intérieur de la nef contre le mur nord, dans sa partie ouest, est sans doute déjà fait. On demande donc à Lucien Roy de parfaire ces premiers travaux en intervenant sur différentes parties de l'édifice.

L'architecte fait alors un devis descriptif et estimatif très détaillé de tous les travaux à faire, approuvé le 4 avril 1910, joint au *Cahier des charges pour travaux à réaliser sur la collégiale de Saint-Léonard*, pour un montant global de 2 710,05 francs. L'entreprise choisie devra intervenir sur : les parements intérieurs du clocher, le remplacement de divers morceaux de pierre par *incrustement*, le *débouchement* des baies, raccords de dallage, remplacement des 4 couronnements en granit des gables du clocher, le remplacement de deux portes du clocher dont une à portillon et toute la quincaillerie qui va avec (paumelles, crémones, pattes de scellement, clous en fer à tête ronde et tige traversante, etc.), sans oublier la peinture. À aucun moment ces documents ne parlent des vieilles ferronneries et il n'est nullement question d'en remettre !

Le 8 octobre 1910, l'entreprise Raphanaud Frères répond à la soumission et s'engage à faire les travaux définis par Lucien Roy le 4 avril 1910, pour la somme de 2 291,80 francs. La différence entre les deux sommes tient au fait que Raphanaud ne compte pas les imprévus et le pourcentage revenant à L. Roy. Cet acte est validé par Lucien Roy le 17 octobre 1910 et par le contrôleur général O. Puthomme le 10 janvier 1911. C'est approuvé le 5 mai 1911 par le Ministre de l'Instruction publique et de la construction. Un autre devis de Lucien Roy, tout à fait semblable au précédent incluait la construction de trois autels pour une somme de 2 000 francs. Mais cette proposition est rayée à l'encre rouge et n'est donc pas retenue.

En 1911, un décompte des travaux exécutés est réalisé... aux postes mis dans le devis précédent s'ajoutent des travaux sur la Sacristie, la fourniture de 3 châssis pour vitraux, la réparation de trois vitraux (sans précision), la restauration et remplacement de parties de la grille du clocher et la peinture nécessaire pour les protéger et... plus rien sur les portes du clocher ! elles ne font plus partie des travaux à faire.

Il a fallu attendre plus de 60 ans pour refaire les portes sous le clocher. Les *bleus* de l'architecte montrant le dessin de belles portes à faire « en chêne », avec un portillon dans la partie gauche de la porte gauche sous le clocher, retrouvés récemment, étaient-ils connus des artisans qui ont réalisé ces menuiseries toujours en place aujourd'hui ? Nul ne le sait. Mais c'est ce remplacement qui a permis à l'association de sauvegarder un morceau de la porte de gauche avec les trois peintures (voir plus haut) et le devant où l'on devinait encore les traces

911 Démolition de maçonnerie de moellons
boudés au mortier de ciment
sous les arcades du clocher

Remplacement des 4 canonnements
des gables du clocher

Remplacement de divers morceaux
de poutre dans l'intérieur de l'église

Ordonné par M. le Maire
Carréage en carreaux en ciment de
0,20x0,20 sur béton hydraulique

Travaux
Démolition de poutre de taille
y compris mise en dépôt
1914

Fourniture de 3 charnis en fer à 11
pour vantaux avec cache en fer cornière
et bascule

Réparation du charnis en fer à 11 au
labyrinth

Réparation de 3 panneaux vantaux
coupe ajustage, montage avec mortier
dans le charnis ci-dessus, fourniture
de 16 bagues rondes pour lanettes

Extraits des chapitres du Décompte des travaux
réalisés en 1911, non signé. Coll. CSSL

des fausses pentures disparues, cernées de peinture « rouge ». C'est à partir de ces empreintes que l'on a pu faire refaire deux des fausses pentures dont l'animal avec panaches de branchages.



Partie du vantail porte nord sous le clocher avec fausses pentures reproduites par l'Atelier de ferronnerie de l'Atelier du Mazet « Apprentis d'Auteuil » à Saint-Just-Le-Martel (87) en 1985. Coll. CSSL.

Mais quand ces décors ont-ils réellement disparu ?

On ne le sait toujours pas.

Notre quête a donc repoussé la disparition des fausses pentures à l'espace de deux ans, mais sans répondre à la date exacte de leur départ !

Une nouvelle photo relance cette difficile enquête. Dans nos archives photographiques, l'un de nos adhérents a retrouvé une photo plus ancienne. C'est bien une photo de la porte sous le clocher avec ses fausses pentures. Deux détails nous ont interpellés : le pourtour de la porte en maçonnerie et l'absence de portillon !

Si l'on compare le pourtour en maçonnerie de cette photo par rapport à celle de Lucien Roy, on s'aperçoit que le linteau est cassé près du milieu et



Photo inédite, vers 1900 ; porte gauche sous le clocher de la Collégiale de Saint-Léonard, avant restauration ; 2 vantaux, sans portillon et avec les fausses pentures

que les pierres du pourtour surtout à gauche sont vraiment anciennes, sans comparaison avec les autres flambant neuves. Et le linteau tout neuf n'a plus de cassure. Il n'y a pas de portillon ce qui montre facilement que pour installer le portillon toujours indiqué dans le projet de 1910, il fallait couper la partie de la rosace en fer-forgé et aussi enlever les planches rapportées dans les bas de portes pour préserver les bases abîmées car sujettes aux intempéries. L'antériorité de cette photo par rapport à celle de L. Roy ne fait pas de doute, mais ?

Les fausses pentures en mauvais état auraient-elles pu partir au moment des Inventaires en 1905-1906 ? Quand chacun, paroissiens, clergé, commune, revendique la propriété de tous les objets se trouvant dans la collégiale, inscrits méthodiquement dans les bordereaux d'inventaire : A la fabrique, à la commune, à l'usage de la paroisse ou de la fabrique. Est-il possible que ces objets aient disparus des « radars » ? pour se retrouver quelques années plus tard dans les mains de notre amateur américain d'antiquités françaises ?

Peut-être qu'un jour des récits familiaux ou de vieilles photos nous raconterons avec plus de précisions la chevauchée des fausses pentures de Saint-Léonard, qui font honneur aux ferronniers d'art Miauletois du XII^e siècle, dans l'un des plus importants Musée d'art médiéval de la planète.

À suivre...

Annexe 1 : Dans le dossier de Lucien Roy, on a trouvé également une proposition de dessin pour les grilles sous le clocher pour fermer le narthex. Cette proposition n'est pas datée mais l'un des dessins correspond bien aux grilles actuelles. C'est l'entreprise Roudeau qui avait proposé cette réalisation pour 16 lances et un montant total de 346,50 francs. Les travaux sont bien signalés dans le décompte de 1911 : Réparation et repose des 2 grilles sous clocher compris fournitures des lances et plates-bandes, sans oublier la fixation de deux crampons pour fixer les cordes des cloches, pour 177 francs et le nettoyage et peinture des mêmes grilles pour 143,64 francs... et sans doute exécuté... Les grilles sont toujours là !

Bibliographie : *De Sydney, Versailles, Paris...à Saint-Léonard : Rencontres insolites entre artistes et artisans d'art*, Collectif – CSSL, août 2021, 64 p.

CONNAISSANCE ET SAUVEGARDE DE SAINT-LÉONARD

Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard est une association loi 1901 qui compte plus de 200 adhérents réguliers ! Elle fut créée en 1980 pour faire connaître l'histoire de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat, de ses alentours et de leurs habitants, pour faire les recherches nécessaires et en diffuser les résultats par tous les moyens dont elle peut disposer. Elle fut aussi fondée pour aider à la sauvegarde du patrimoine et à sa mise en valeur avec le concours de toute la population.

Ses activités au service de l'histoire et du patrimoine sont très variées. Elle a initié les premières visites guidées de la ville dès 1981 avec des bénévoles, pour faire découvrir à des centaines de visiteurs chaque année, la richesse du patrimoine architectural et artistique de la cité médiévale. Dès ses débuts elle a organisé des fouilles archéologiques sur le site de Champmain, place Gay-Lussac et dans le chœur de la collégiale pour retrouver les vestiges d'anciennes églises aujourd'hui disparues.

Par les liens établis avec de nombreux correspondants français et étrangers, de l'Écosse à Malte et de la Pologne au Portugal, elle découvre petit à petit l'histoire des lieux portant en Europe le nom de saint Léonard du Limousin et fait connaître le cité des Miauletois bien au-delà des frontières régionales. Elle met à jour régulièrement la cartographie de ces lieux établie lors de l'exposition de 1994.

Ses recherches sur la papeterie à Saint-Léonard l'ont conduite à promouvoir le sauvetage du Moulin à papier du Got (à visiter absolument) ; sur la mine de Puy les Vignes à publier l'ouvrage de Bernard Mouthier qui en raconte son histoire et sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle à réaliser une exposition jacquaire en 1985, qui a permis en 1998 l'inscription de la collégiale au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dès sa fondation, elle a réalisé à Limoges une grande rétrospective sur l'œuvre du maître-verrier limougeaud Francis Chigot, originaire de Saint-Léonard, qui lui a valu de recevoir en 1980 une médaille de bronze de l'année du Patrimoine.

L'association a parrainé la maquette au 1/200^e du centre médiéval de Saint-Léonard offrant un merveilleux outil pédagogique pour comprendre la richesse patrimoniale de la ville, confortée par l'inscription du centre ville en Secteur Sauvegardé. La maquette du quartier du Pont est en cours de réalisation.

Chaque année elle publie deux bulletins sur l'histoire de la ville, son architecture, son administration, les métiers, l'artisanat, l'agriculture, l'histoire religieuse, la vie des

habitants... à travers les siècles, suivant l'avancement des recherches de ses adhérents.

Elle est membre de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre, et d'autres associations qui poursuivent les mêmes buts historiques et patrimoniaux. Elle travaille régulièrement avec le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages et d'autres organismes publics ou privés à buts touristiques et culturels.

Ouvrages parus et toujours disponibles

Saint Léonard et les chemins de l'Europe (cartes + catalogue des lieux St-Léonard en Europe) - Éd 1994 - gratuit ; *Jadis Saint-Léonard* T. I - Éd 1982 (cartes postales anciennes) - 2 € ; *Il était une fois Saint-Léonard et son canton - 1860-1960* - Éd 2003 - 30 € ; *La mine de tungstène de Puy les Vignes*, par Bernard Mouthier - 2^e Édition 2005 - 25 € ; *Nouvelles Paysannes et Souvenirs d'Enfance*, par Germaine Coupet, dite Existence, et Céline Coupet - Édition Plein Chant 2006 - 27 € ; *Saint-Léonard-de-Noblat : Histoires d'une ville (30 ans de recherches)* - Éd 2011 - 30 € ; *Promenade dans le canton de Saint-Léonard* + photos Boudeau, par Claude Fanton - 2016, 184 p. - 30 €. **Et aussi...**
Maquette de la Collégiale - 15 € et Cartes postales de la ville (18 modèles) - 0,50 €

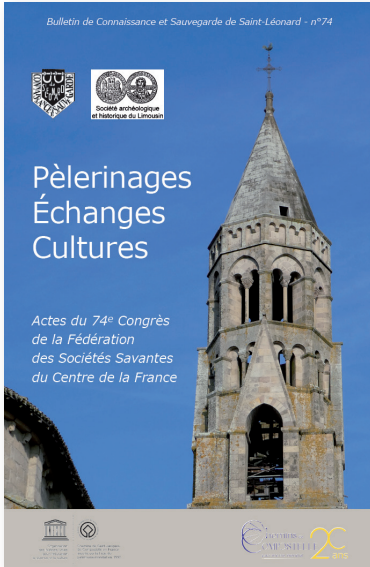
CONSEIL D'ADMINISTRATION

TANDEAU de MARSAC Martine (présidente),
BERNABEN Bernard et MOUTHIER Bernard (vice-présidents),
MARTIN Guillaume (secrétaire), RADONNET Philippe (secrétaire adjointe),
GASTOU Agnès (trésorière), BIGAS Françoise (trésorière adjointe),
BRU Annick (responsable maquette), ALLANORE Michel,
COISSAC Jean-Claude, DEROIN Michel, FANTON Claude,
FARGEAUD Marie-José, LACROIX Nicole.

SIÈGE SOCIAL

14 place de la République 87400 Saint-Léonard-de-Noblat
Permanence : L'Escalier, 3 place Gay-Lussac (mercredi, jeudi et vendredi)
Tél. : 06 41 80 16 60 E-mail : cssl.st.leonard@orange.fr
Site Internet : www.connaissancedestleonard.com
Cotisation annuelle : 25 € pour 1 personne
35 € pour un couple - 10 € pour un étudiant - 50 € et plus bienfaiteur

PÈLERINAGES - ÉCHANGES - CULTURE
Actes du 74^e Congrès de la Fédération
des Sociétés Savantes du Centre de la France



Les auteurs des différentes communications faites lors du 74^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France entraînent le lecteur sur les routes de pèlerinage à travers la France et jusqu'en Turquie et Jérusalem. Cette rencontre fut pour Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard le meilleur moyen de célébrer le 20^e anniversaire de l'inscription de la collégiale romane de Saint-Léonard-de-Noblat au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. C'était aussi faire reconnaître la Valeur Universelle Exceptionnelle de cette église et de la ville qui l'entoure, parmi les 71 sites du bien 868 dont elle fait partie.

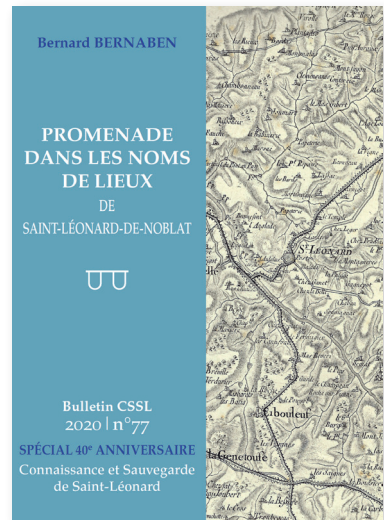
Bulletin Spécial n°74 - 2019
Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard

Bernard BERNABEN
PROMENADE DANS LES NOMS DE LIEUX
DE SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Mais d'où viennent tous ces noms qui jalonnent notre vie quotidienne ? Ont-ils un sens particulier ? Comment font-ils vivre sa géographie, sa faune et sa flore, ses légendes, parfois ses drames ? Cette *Promenade dans les noms de lieux de Saint-Léonard-de-Noblat* a été conçue pour répondre à toutes vos curiosités sur l'origine des noms qui vous entourent.

Bernard Bernaben, après s'être initié à la lecture des écritures anciennes grâce aux cours dispensés par les spécialistes paléographes des Archives départementales de la Haute-Vienne, n'a pas hésité à entreprendre cet immense travail de collecte d'informations de tous les noms de lieux passés et présents qui ont fleuri à Saint-Léonard depuis plus d'un millénaire.

Bulletin Spécial n°77 - 2020
Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard





Gravure tirée de *La Vie, translation et miracles du glorieux saint Léonard confesseur*, de Joseph Chalard, imprimée en 1624 (Source : BnF)

En couverture : Miniature d'une *Vita sanctissima Leonardi* du XI^e siècle, représentant saint Léonard libérant deux prisonniers (Source gallica.bnf.fr / BnF - Latin 5134 - f. 38r)

